

2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Vincent BARRAUD
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI	7
1. Perspectives économiques 2021	9
1.1. Situation mondiale	9
1.1.1. L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19	9
1.1.2. Zone Euro : Une crise sanitaire inédite et une activité en dents de scie	10
1.2. Perspective en France	12
1.2.1. L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19	12
1.2.2. De lourdes conséquences sur le marché du travail	12
1.2.3. D'importants soutiens économiques financés par emprunt	13
1.2.4. Une inflation durablement faible	14
1.2.5. Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises	15
2. Le scénario économique français	16
3. Projet de Loi de Finances pour 2021 - Principales mesures concernant le bloc communal	17
3.1. Projet de Loi de Finances 2021 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	18
3.1.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat	20
3.1.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2021	21
3.1.3. Variables d'ajustements : une baisse très réduite en 2021	22
3.1.4. Des dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019	22
3.2. Autres articles du projet de Loi de Finance 2021	23
3.2.1. Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA	23
3.2.2. Hausse de la péréquation verticale	23
3.2.3. Baisse des impôts de production de 10 milliards	24
3.2.4. Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement	27
3.2.5. Modalité de compensation de la perte de TH des EPCI	27
3.2.6. Simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	28
3.2.7. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols	29
3.2.8. Suppression des taxes à faible rendement	29
3.2.9. Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme	30

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2020	31
4.1. Des finances locales sous le choc économique consécutif à la crise sanitaire	31
4.2. Des perspectives contraintes	34
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	35
1. Contexte local	39
1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales	39
1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique	39
1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages	40
1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales	42
1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2020	43
1.2. Conséquences de la crise sanitaire et des Lois de Finances pour les budgets de la CARA	44
1.2.1. Les impacts budgétaires de la crise sanitaire sur les budgets de la CARA	44
1.2.2. Zoom sur le dégrèvement exceptionnel des 2/3 de CFE en 2020	45
1.2.3. Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)	47
1.2.4. Révision des valeurs locatives des établissements industriels	50
2. Optimisation de la gestion financière de la CARA	51
2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire	51
2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement	51
2.1.2. Les budgets des services opérationnels	52
2.2. Gestion des ressources humaines	57
2.2.1. Effectifs de la CARA	57
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel	60
2.2.3. L'action sociale	62
2.2.4. Temps de travail	62
2.3. Politique en matière d'équipement	63
2.4. Maîtrise de l'endettement	64
3. Les principales ressources budgétaires	68
3.1. Ressources du budget principal	68
3.1.1. Ressources fiscales	68
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	71
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	74
3.2. Ressources des budgets annexes	75
4. Les grands équilibres budgétaires	76

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA	77
1. Péréquation	80
Attributions de Compensation	80
Fonds de Concours	81
2. Charges de structure et actions générales	87
Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique	89
La communication institutionnelle	90
Les systèmes d'information et de télécommunication	91
L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique	92
3. Sécurité et salubrité publique	93
4. Gestion accueil des gens du voyage	96
5. Aménagement durable	98
Habitat Logement	99
Territoire Durable	99
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti	100
6. Déplacements urbains et transports collectifs	101
7. Politique de la ville et de la solidarité	103
8. Développement économique	105
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	106
Développement Economique	106
Zones d'Activités Economiques	107
9. Développement Local et Animation Territoriale	108
Actions Culturelles	109
Nautisme	109
Activités de Pleine Nature	110
Animations Territoriales	110
Tourisme	111
Equipements Sportifs et de Loisirs	111
Ports et Milieu Maritime	111

10. Cycle de l'eau et environnement	112
Environnement Terrestre et Maritime	112
Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI	113
Assainissement	113
11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets	117
LEXIQUE	119

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

1. Perspectives économiques 2021

1.1. Situation mondiale

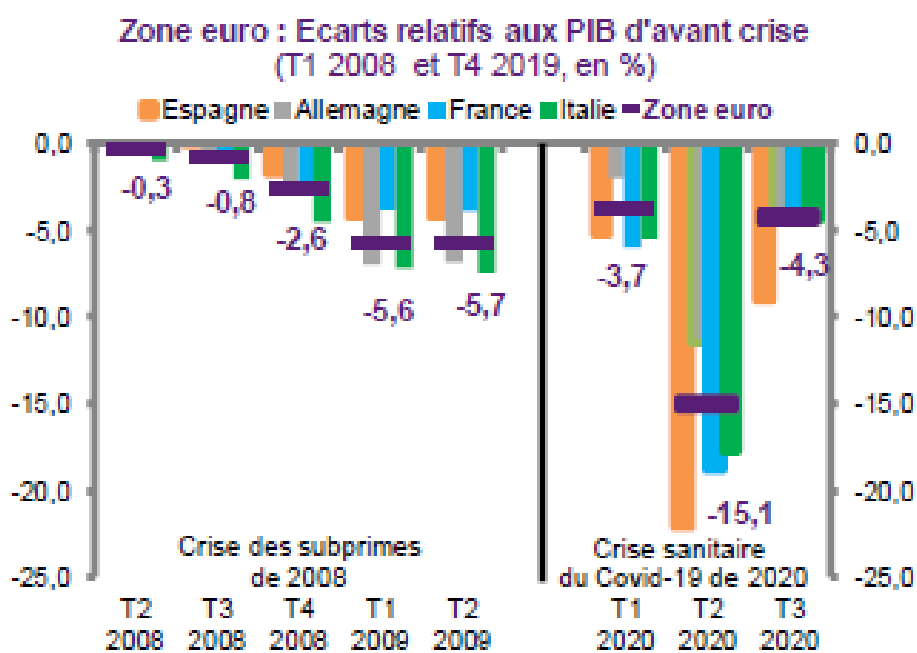
1.1.1. L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue tant bien que mal, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % aux Etats-Unis après - 9 % au 2^{ème} trimestre et + 12,7 % en zone euro après - 11,8 % au 2^{ème} trimestre.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4^{ème} trimestre.



Sources : Instituts nationaux statistiques, Natixis

1.1.2. Zone Euro : Une crise sanitaire inédite et une activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % au 2^{ème} trimestre à + 12,7 % au 3^{ème} trimestre (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration, d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

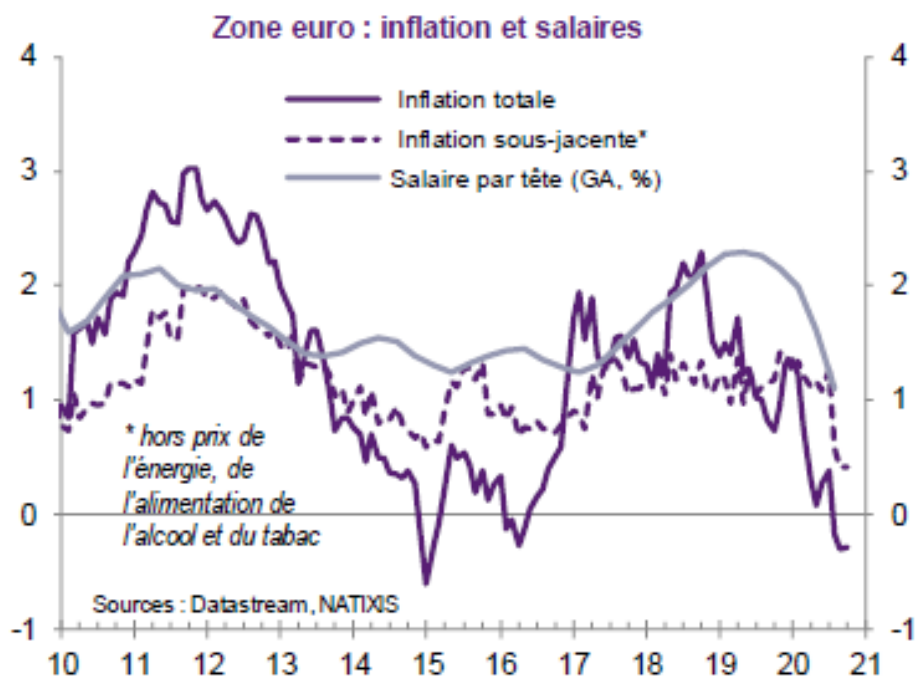
Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, en plus du programme SURE (« Support to Mitigate Unemployment Risks in an Emergency », littéralement « soutien pour réduire les risques de chômage en situation d'urgence ») doté de 100 milliards d'euros destinés à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions d'euros) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne (BCE) a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards d'euros, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros puis portée à 1 350 milliards d'euros début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations).

Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.



Prévisions de la BCE

En %		2019	2020	2021	2022
Inflation IPCH	sept	1,2	0,3	1,0	1,3
	juin	1,2	0,3	0,8	1,3
Inflation sous-jacente	sept	1,0	0,8	0,9	1,1
	juin	1,0	0,8	0,7	0,9
Croissance du PIB (vol.)	sept	1,3	-8,0	5,0	3,2
	juin	1,2	-8,7	5,2	3,3

Sources : Eurostat, Natixis

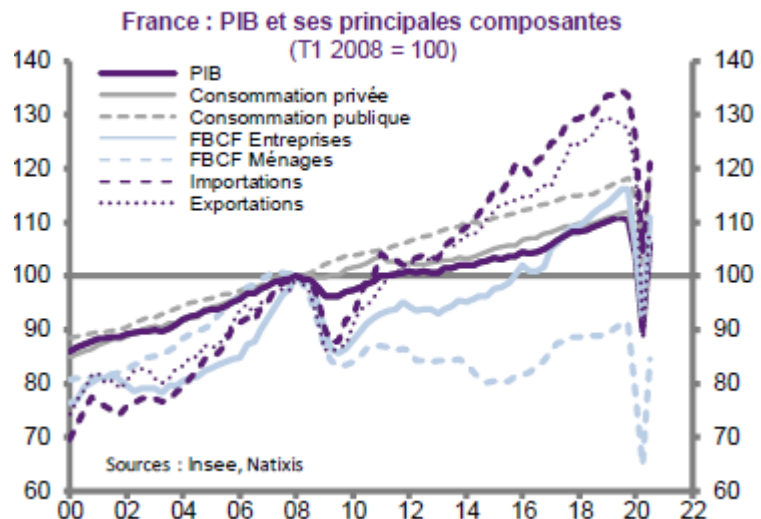
1.2. Perspective en France

1.2.1. L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (+ 1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, - 8 % étant attendu au 4^{ème} trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.



1.2.2. De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^{ème} trimestre 2017 du 4^{ème} trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le Bureau international du travail (BIT). En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} semestre passant de 8,1 % au 4^{ème} trimestre 2019 à 7,1 % au 2^{ème} trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.



Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès le mois de mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards d'euros pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

1.2.3. D'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 milliards d'euros) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 milliards d'euros) et de garanties de l'Etat (327,5 milliards d'euros) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

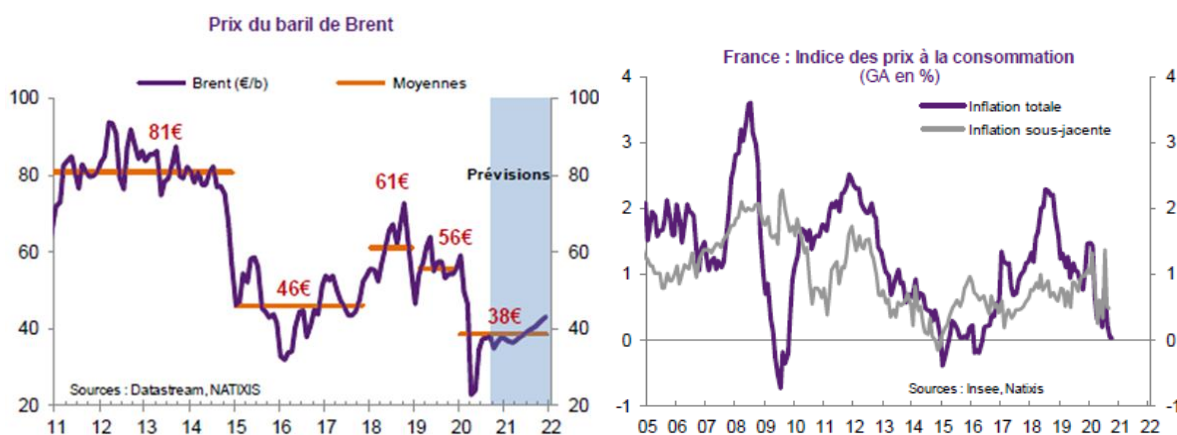
1.2.4. Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induite par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

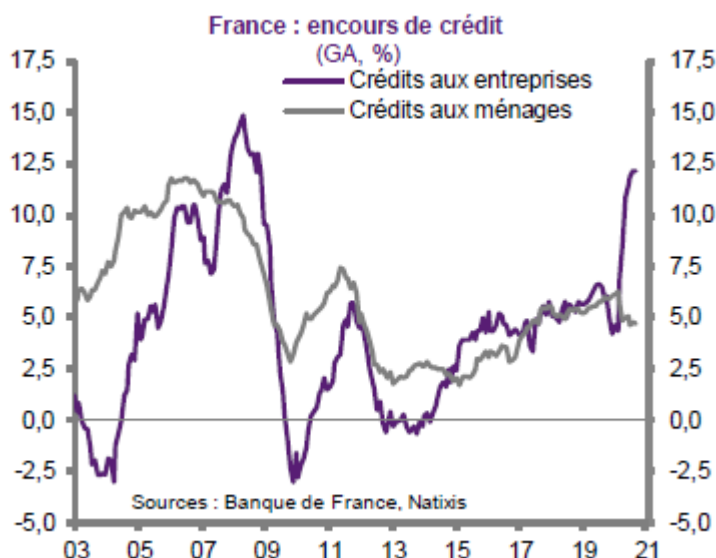
Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.



1.2.5. Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s’est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au 1^{er} trimestre 2020 à 72 % au 2^{ème} trimestre 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l’État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2^{ème} trimestre), le coût de la ressource des banques n’étant augmenté que de la prime de garantie. Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards d’euros soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel. Sans surprise, ce sont les secteurs de l’hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.



Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l’habitat a rebondi au 3^{ème} trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

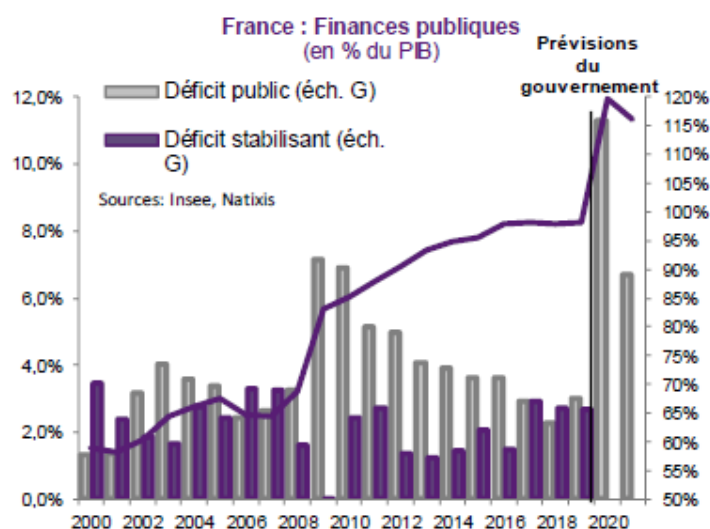
2. Le scénario économique français

Les perspectives en matière de finances publiques intègrent l'impact durable de la crise sanitaire.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, **le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB** selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF 2021) avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront « perpétuelles » et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.



Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p
Capacité de financement des administrations publiques	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-6,7
Soldes structurel des administrations publiques	-2,4	-2,2	-1,2	-1,2	-3,6
Etat	-3,1	-2,8	-3,5	-8,7*	-5,5
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1	1,1*	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6	-2,6	-1,0
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	116,2
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'État serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

3. Projet de Loi de Finances pour 2021 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2021 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020 complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale.

La pandémie qui bouleverse 2020 imprime fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. En même temps, **les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises**, acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise, **ont des effets de bord sur le secteur public territorial** : la baisse de 10 milliards des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la Taxe d'Habitation, mesures diverses de simplification.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. **L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement**, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

3.1. Projet de Loi de Finances 2021 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales continuent d'augmenter à périmètre constant dans le projet de loi de finances pour 2021, mais diminuent à périmètre courant.

Dans le PLF pour 2021, les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 117,5 milliards d'euros à périmètre constant et hors compensations des collectivités liées aux réformes fiscales soit une augmentation de + 1,4 milliards d'euros par rapport à la Loi de Finance Initiale (LFI) pour 2020. En intégrant les compensations de suppression de la taxe d'habitation et de la baisse des impôts de production, les transferts financiers atteignent 121 milliards d'euros, soit + 5 milliards d'euros par rapport à 2020.

La fiscalité transférée affiche un moindre dynamisme entre les montants de la LFI 2020 et ceux du PLF 2021 car les estimations de la LFI pour 2020 ne tenaient pas compte, par définition, de l'impact de la crise sanitaire et économique. D'après les estimations disponibles à date, la fiscalité transférée devrait en réalité progresser de 4 % entre les prévisions actualisées de recettes en 2020 et 2021, conformément au rebond attendu de ces ressources fiscales dès 2021.

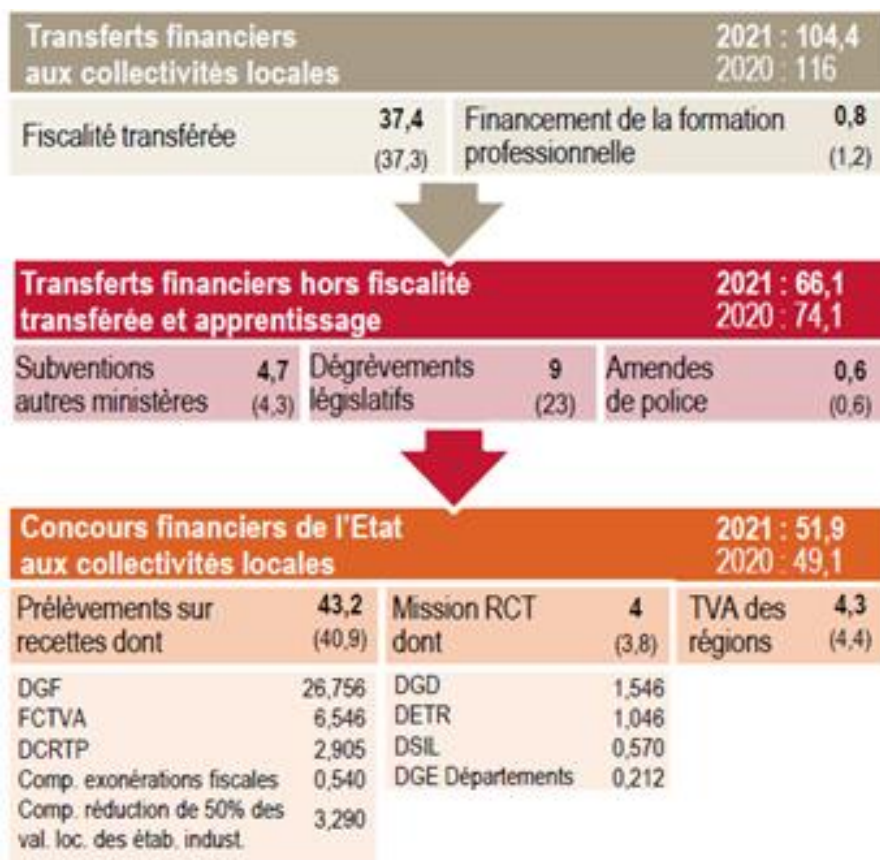
À périmètre courant, ces transferts s'élèvent à 104,4 milliards d'euros, soit une baisse de 13 milliards d'euros par rapport à 2020, qui s'explique par :

- La baisse mécanique du montant des dégrèvements entre la LFI 2020 et le PLF 2021 (- 14,1 milliards d'euros) liée à la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour 80 % des contribuables. Cette baisse est totalement neutre pour le bloc communal puisque les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bénéficieront de ressources compensatrices de la TH (transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et abondement via le « coefficient correcteur », le cas échéant) ;
- Une diminution, pour la même raison, des compensations d'exonérations fiscales de TH (- 2,1 milliards d'euros), elles aussi compensées ;
- Un débasage de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la recentralisation du RSA à La Réunion et de la politique de lutte contre la tuberculose (- 0,1 milliards d'euros) ;
- La création de nouvelles compensations au bénéfice du bloc communal au titre de l'allègement de la fiscalité de production (CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et TFPB) pour les établissements industriels (+ 3,3 milliards d'euros).

Ces transferts financiers de l'Etat aux collectivités se composent de trois ensembles :

- Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 51,9 milliards d'euros, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 et aux départements à compter de 2021, des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ;
- Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui atteignent 14,3 milliards d'euros, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), les contreparties de dégrèvements

d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police de la circulation et des radars. Ces transferts sont en baisse de 13,7 milliards d'euros par rapport à la LFI pour 2020 compte-tenu de la suppression des dégrèvements de la TH, de la hausse du montant des subventions ministérielles et du produit des amendes ;



- La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 38,2 milliards d'euros. Contrairement aux années précédentes, la comparaison des montants de la LFI 2020 et du PLF pour 2021 ne font pas apparaître de dynamique. Cela s'explique par le fait que les montants estimés de fiscalité transférée en LFI 2020 ne tenaient pas compte, par définition, de l'impact de la crise économique. La fiscalité transférée devrait néanmoins progresser d'environ + 4 % entre les prévisions de recettes actualisées pour 2020 et les prévisions pour 2021, conformément au rebond attendu.

3.1.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 51,9 milliards d'euros.

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences ;
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- La dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Amendement du 20 octobre

Cet amendement complète les prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) avec 2 nouveautés :

- PSR pour compenser les communes et ECPI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de CFE supérieure à 70 % depuis 2012 : 0,9 millions d'euros ;
- PSR exceptionnel au profit des départements pour abonder le fonds national de péréquation des DMTO : 60 millions d'euros.

3.1.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2021

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Les PSR s'élèvent à 43,25 milliards en 2021, soit en augmentation de 4,9% par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards d'euros.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

A périmètre courant	PLF 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	Evolution PLF 2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 756 368	26 846 874	-0,3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotation élu local (DEL)	101 006	93 006	8,6%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	465 890	466 980	-0,2%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 905 464	2 917 964	-0,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 754	451 254	-8,3%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	430 000	-	-
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	-
TOTAL	43 248 127	41 246 740	4,9%

3.1.3. Variables d’ajustements : une baisse très réduite en 2021

Le PLF prévoit une minoration très limitée des variables d’ajustement de 50 millions pour 2021 uniquement fléchée sur les départements et régions.

Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ainsi que la dotation pour transferts de compensations d’exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d’ajustement du bloc communal sont totalement épargnées.

	Régions	Départements
DCRTP	- 7,5 M€	- 5 M€
DTCE	- 17,5 M€	- 20 M€
Total	- 25 M€	- 25 M€

La minoration des variables d’ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

3.1.4. Des dotations de soutien à l’investissement local stabilisées depuis 2019

Les dotations d’investissement allouées aux communes et EPCI s’élèvent à 1,8 milliard d’euros dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions € ;
- Dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions € ;
- Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL) : 570 millions €.

La dotation globale d’équipement (DGE) des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l’année passée : 212 millions d’euros.

Amendement du 26 octobre - Article additionnel

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement met en place une dotation d’investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales.

Ainsi par dérogation les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet.

Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d’épargne brute d’au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020).

3.2. Autres articles du projet de Loi de Finance 2021

3.2.1. Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Article 57

Après deux reports consécutifs dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021, en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

En 2021 un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

Par ailleurs, cet article élargit les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.2.2. Hausse de la péréquation verticale

Article 58

La hausse de la péréquation verticale représente 220 millions d'euros en 2021.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
GROUPEMENTS		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 447	+ 220

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Réforme des indicateurs financiers

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, le PLF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- La suppression de la taxe d'habitation ;
- La part départementale de foncier bâti aux communes ;
- La fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements ;
- La compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

3.2.3. Baisse des impôts de production de 10 milliards

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 3 et 4 du PLF, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards dès 2021 grâce à 3 leviers :

- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) ;
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions

Article 3

Dans la lignée du plan de relance, cet article a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises.

En effet, les entreprises sont soumises à la CET, elle-même composée :

- De la CVAE, fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise ;
- De la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise.

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements et bloc communal).

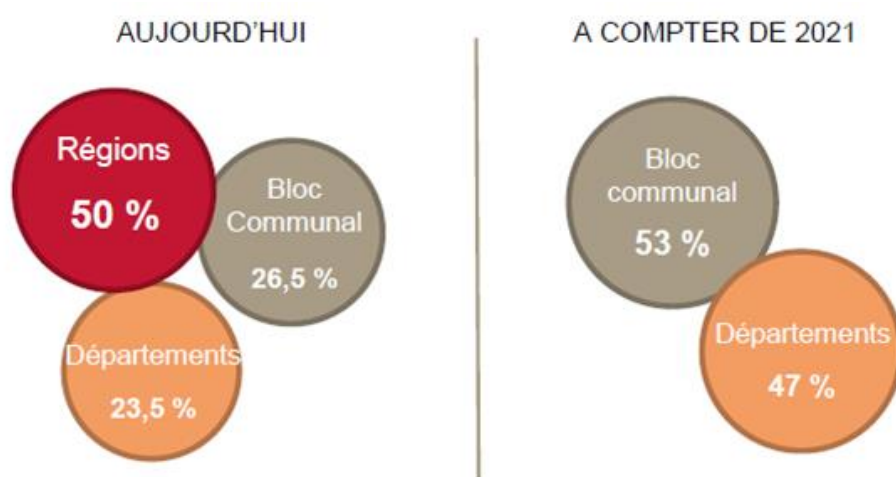
Le Gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1^{er} janvier 2021.

En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF.

Cette affectation de TVA fait partie des engagements issus de l'Accord de méthode signé entre l'Etat et les Régions le 30 juillet 2020.

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise.

La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.



Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE.

Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

Révision des valeurs locatives des établissements industriels

Article 4

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour réduire davantage les impôts de production, le PLF s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017.

La valeur locative cadastrale (VLC) est calculée de la façon suivante :

VLC = prix de revient des immobilisations x taux d'intérêt

Fixé par décret en Conseil d'Etat en 1973 le taux d'intérêt est issu de la somme du taux des emprunts d'Etat des années 1970 (8 %) et du taux d'amortissement du bien (0 % pour les terrains et 4 % pour les constructions et installations).

Ainsi, les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui s'élèvent à 8 % pour les terrains et à 12 % pour les constructions et installations, des niveaux élevés.

Le PLF propose de retenir des nouveaux taux d'intérêt en se basant uniquement sur le taux d'amortissement des biens. Concernant les terrains, certes non amortissables, leurs agencements le sont et c'est ce qui donne la valeur du terrain. Pour les constructions, leur taux d'amortissement varie aujourd'hui entre 5 et 10 %. Ainsi, le PLF fixe pour 2021 des taux d'intérêt à 4 % pour les terrains et leurs agencements, et à 6 % pour les constructions et installations.

Cette révision de taux d'intérêt aboutit à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels et de fait des cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises.

Cet allègement d'impôt est de 1,54 milliard pour la CFE et de 1,75 milliard pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 milliards en 2021 compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales.

Un amendement du 5 octobre propose que la revalorisation annuelle des VLC des locaux industriels demeure basée sur l'inflation, plus dynamique

3.2.4. Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement

Article 42

Intégralement perçue par le bloc communal, la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'une des composantes de la CET, est assise sur la valeur foncière des biens dont dispose l'entreprise.

Dès lors, en cas de création ou d'extension d'établissement, le paiement de cette cotisation ne se fait pas l'année même, mais est décalé dans le temps pour prendre en compte la nouvelle assiette.

En effet, dans le cas d'une création d'entreprise, l'imposition à la CFE a lieu l'année suivante sur une base d'imposition réduite de 50 % puis l'entreprise est imposée pleinement à compter de la 2^{ème} année.

Dans le cas d'une extension, l'entreprise ne paiera la CFE sur ces nouveaux investissements fonciers que deux années plus tard.

Afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises, le PLF propose de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1^{er} janvier 2021.

Cette mesure, conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre, sera transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

Avec cette mesure, applicable à toute entreprise sans restriction de secteurs d'activité ou d'implantation géographique, le bloc communal contribuerait aux côtés de l'Etat à la réduction des impôts de production et favoriserait ainsi la relance économique.

3.2.5. Modalité de compensation de la perte de TH des EPCI

Article additionnel – amendement du 14 octobre

La réforme fiscale mise en œuvre par la LFI 2020 prévoit notamment qu'à partir de 2021 les EPCI à fiscalité propre et la ville de Paris ainsi que les départements percevront une fraction de TVA nationale en lieu et place respectivement de leur perte de TH ou de taxe sur le foncier bâti.

A compter de 2022 cette compensation devait correspondre à une fraction de la TVA nationale de l'année précédente.

Cet amendement met fin au décalage d'un an en prenant en compte le montant de TVA nationale de l'année en cours.

3.2.6. Simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Article 13

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est composée de :

- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat ;
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;
- La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE).

Ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels (sauf exceptions).

Actuellement, la 1^{ère} taxe applique à cette assiette un tarif national en €/MWh alors que les deux dernières taxes appliquent un tarif local calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur (encadré mais voté par la collectivité compétente) à un montant de base (en €/MWh) fixé par l'Etat.

Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

2 objectifs apparaissent :

- Simplifier la gestion de la TCFE : Cet article prévoit de centraliser la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la direction générale des finances publiques (afin de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs d'électricité et de mettre fin aux services locaux de gestion et de contrôle) ;
- Harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national : Cet article retire le caractère local de la taxation avec une harmonisation des tarifs des TCCFE et TDCFE. Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires.

3 étapes sont proposées :

- 1^{er} janvier 2021 : alignement des dispositifs juridiques des 3 sous taxes et du tarif de la TDCFE sur le tarif maximum, et début d'harmonisation du tarif de la TCCFE ;
- 1^{er} janvier 2022 : transfert de la gestion des TICFE et TDCFE à la DGFIP et nouvelle étape d'harmonisation du tarif de la TCCFE ;
- 1^{er} janvier 2023 : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation de l'harmonisation du tarif de la TCCFE pour atteindre le tarif maximum.

3.2.7. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

Article 43

Le conseil de défense écologique du 27 juillet 2020 a rappelé la volonté de lutter contre une progression d'une artificialisation des sols (essentiellement liée à l'habitat et aux infrastructures de transport) trop importante.

Cet article propose d'adapter la taxe d'aménagement avec 3 mesures :

- Encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation ;
- Exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements ;
- Le taux de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5 % (décision de la collectivité) peut être majoré mais de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux. Cet article propose d'élargir les motifs de majoration du taux pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

3.2.8. Suppression des taxes à faible rendement

Article 16

Après la suppression de 26 taxes à faible rendement (rendement annuel inférieur à 150 M€) en 2019 et de 18 en 2020, l'Etat poursuit sa volonté avec la suppression de 7 autres taxes en 2021.

Les objectifs demeurent :

- La simplification du droit fiscal ;
- La réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises ;
- L'allègement des formalités déclaratives des entreprises ;
- La réduction des coûts de recouvrement.

Dans cet article, il est également précisé que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires »

3.2.9. Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme

Article 44

Le PLF met en œuvre le transfert, décidé dans la circulaire du 12 juin 2019 de la gestion des taxes suivantes :

- La taxe d'aménagement perçue par le bloc communal, les départements, la collectivité de Corse et la région Ile de France ;
- La composante « logement » de la redevance pour archéologie préventive perçue par l'Etat ;
- La taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage perçue par la région Ile de France.

Ce transfert s'opère entre les directions départementales des territoires et la DGFIP afin de moderniser le processus de collecte notamment par le biais de la dématérialisation. Pour tenir compte des délais de développement informatique et des travaux d'harmonisation, le transfert ne sera effectif qu'au 2^{ème} trimestre 2022. Le PLF propose d'habiliter le Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance concernant ce transfert.

Cet article modifie également l'exigibilité de la taxe d'aménagement. Actuellement fixée en fonction de la date d'autorisation d'urbanisme, elle serait décalée à l'achèvement des travaux. Cette démarche sera donc concomitante à la déclaration de changements fonciers pour une meilleure gestion.

Enfin, cet article supprime à compter du 1^{er} janvier 2021 le versement pour sous densité (VSD) une taxe peu utilisée (18 communes en 2019) devant lutter contre l'étalement urbain dont l'atteinte des objectifs n'est pas satisfaisante. Ce versement facultatif pouvait être mis en œuvre par les communes ou EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, pour les nouvelles constructions qui n'atteignent pas un seuil minimal de densité.

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2020

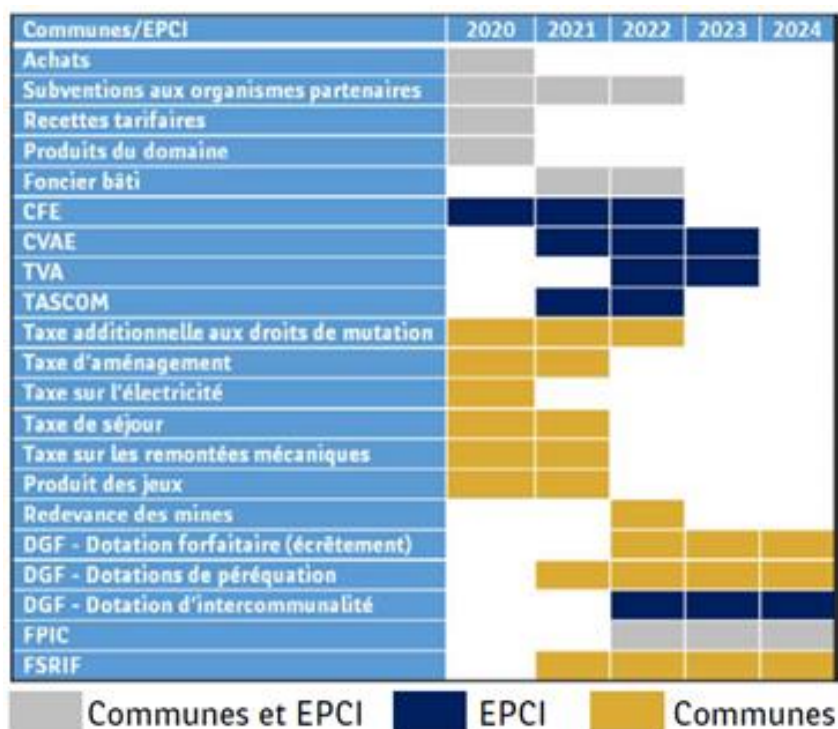
4.1. Des finances locales sous le choc économique consécutif à la crise sanitaire

L'impact de la crise sanitaire sur les finances locales peut s'apprécier au regard de deux éléments principaux, qui découlent essentiellement du choc économique résultant des mesures de confinement généralisé prises par l'État à la mi-mars 2020, mais aussi du ralentissement de l'économie mondiale.

Ces deux éléments sont, d'une part les conséquences directes sur l'activité des collectivités, tant en termes de dépenses (mesures de protection sanitaire ou d'accompagnement des personnes fragiles, soutien direct à l'économie...) que de recettes ; d'autre part les conséquences indirectes par le biais de la fiscalité, sur la période 2020-2022, mais aussi des systèmes de péréquation, principalement de 2021 à 2024.

La situation des différentes collectivités se distingue par le calendrier des effets attendus : ainsi, les communes doivent enregistrer en 2020 l'essentiel des effets, en partie compensés par le dispositif prévu par l'État dans la troisième loi de finances rectificative de l'exercice, même si elles peuvent craindre une prolongation de ceux-ci tant que la situation antérieure (usage des services ouverts au public, activité touristique...) n'aura pas été rétablie ; **mais les EPCI, pour l'essentiel, comme les régions, subiront par exemple de 2021 à 2023 la baisse de la CVAE** ; les départements étant quant à eux à la fois soumis à une chute brutale des DMTO qui ne devraient pas retrouver leur niveau antérieur avant plusieurs mois, et à une aggravation inévitable des dépenses de RSA.

Recettes impactées par la crise par année



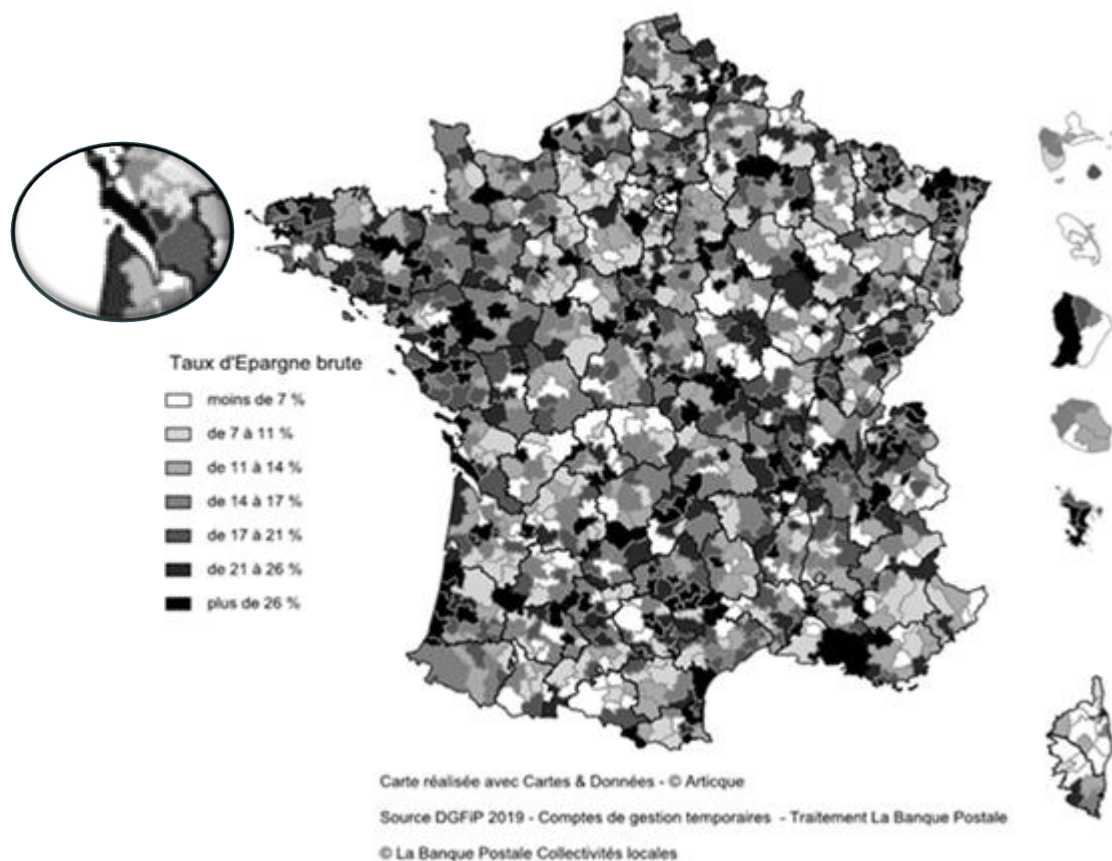
Au regard de ces éléments, il est clair que toutes les collectivités ne sont pas placées à la même enseigne. Les cartes qui suivent illustrent ces disparités intercommunales sur la base des comptes de gestion provisoires 2019, qui permettent d'identifier le poids relatif de certaines des rubriques ci-dessus.

Dans la mesure où le principal enjeu est à la fois celui de l'équilibre budgétaire et celui de la capacité d'action à venir, ce poids est rapporté essentiellement à l'autofinancement, et non aux recettes de fonctionnement : plus concrètement, **la diminution de CVAE liée à la récession aura des effets d'autant plus marquants sur la structure budgétaire d'un EPCI que cette ressource pèse lourd dans le niveau de leur autofinancement.**

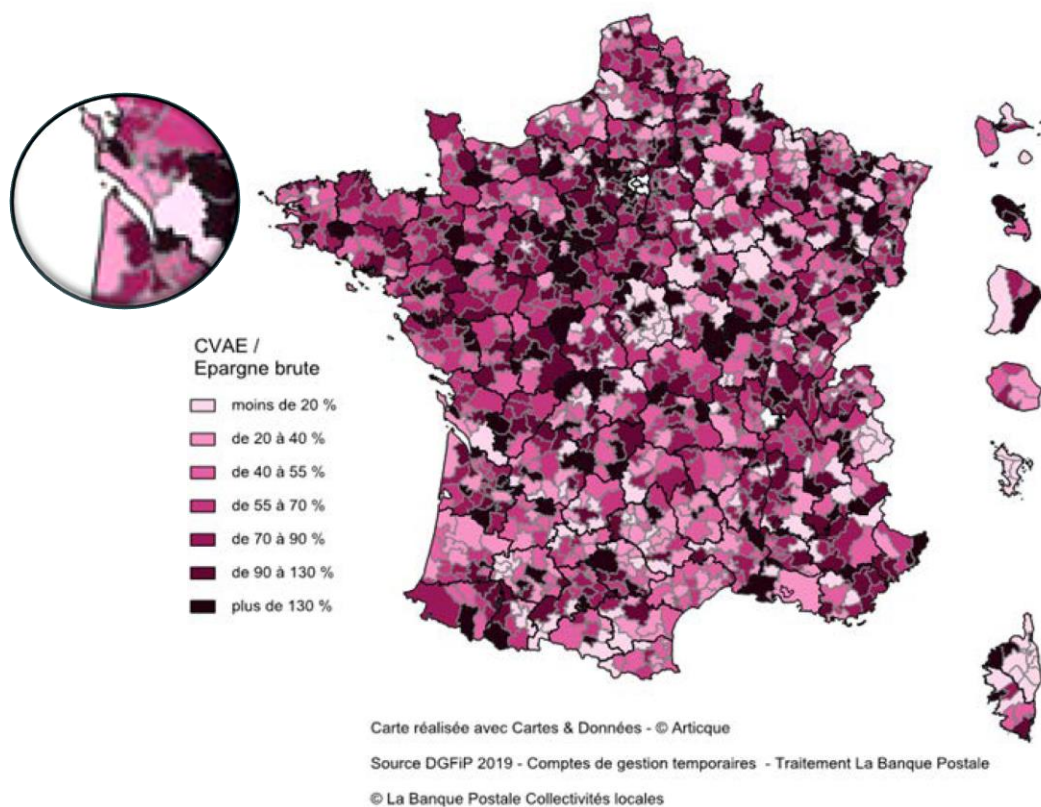
Les EPCI sont sensibles au poids de la CVAE intercommunale rapporté à l'autofinancement : dans plus de la moitié des intercommunalités, il dépasse les 50 %, et dans 310 d'entre elles, soit un quart, la CVAE est supérieure à l'épargne brute. Bien évidemment, l'impact de la crise sera différent suivant les territoires, selon la nature des activités et leur dépendance au contexte économique (industrie aéronautique ou automobile, activités touristiques, mais aussi présence de nombreuses petites ou moyennes entreprises particulièrement fragiles).

Par ailleurs, les incertitudes qui pèsent sur le produit de cet impôt, en grande partie corrélé à la création de richesse sur le territoire, renforcent la nécessité d'une réflexion sur les modalités de son versement parce qu'elles complexifient en ce début de mandat la définition d'une stratégie budgétaire.

Taux d'épargne brute par intercommunalité



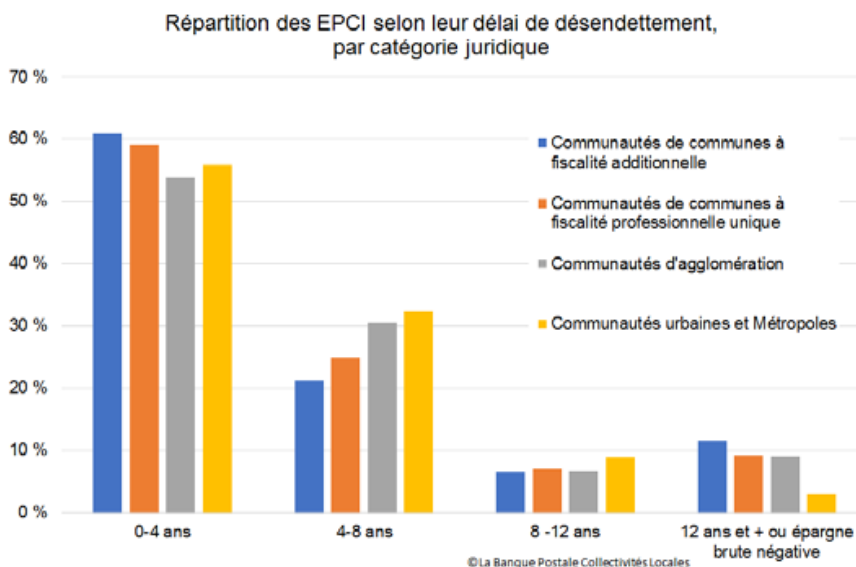
Part de la CVAE dans l'épargne par intercommunalité



4.2. Des perspectives contraintes

La crise ouverte avec le Covid-19 se traduira inéluctablement, quel que soit le niveau de compensation apporté par l'État, par une réduction brutale de l'épargne brute, au moins dans les comptes 2020 et 2021, voire 2022 si la reprise se fait plus lente qu'espérée. Et quoi qu'il en soit, compte tenu notamment de la difficulté, désormais juridique, mais également économique, d'activer le levier fiscal, **l'autofinancement local pourrait ne pas retrouver avant longtemps les niveaux des dernières années** ; car si les efforts menés en matière de pilotage des charges courantes restent une réalité, ils n'en ont sans doute pas moins porté l'essentiel de leurs fruits, à moins que les collectivités publiques ne s'engagent dans la voie évoquée par la Cour des Comptes en réexaminant « les modalités de l'action publique dans tous les domaines », ce que des assemblées municipales et communautaires nouvellement élues ont toute légitimité pour faire.

Mais l'emprunt ne peut manquer d'être la solution, au moins temporaire, à la couverture de programmes d'investissement ambitieux. Or justement, la situation des collectivités au terme de l'année 2019 leur permet globalement d'y recourir : le délai de désendettement, ratio prudentiel simple d'analyse du risque, et dont la loi considère qu'il est excessif au-delà de 12 ans, est en moyenne trois fois meilleur. Le graphique suivant fait ressortir pour les EPCI une réalité dans l'ensemble très favorable, et qui pourrait justifier d'autant plus une croissance de l'endettement que les taux d'intérêt sont et devraient demeurer très faibles sur la première moitié du mandat.



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

Alors que le mandat précédent s'est achevé, d'une part, sur la confirmation d'une remarquable santé financière concernant le budget principal avec des fondamentaux que nous pouvons qualifier de « sains » (fonds de roulement de près de 20 millions d'euros qui favorise l'investissement ainsi qu'une dette maîtrisée), et d'autre part, avec comme principale interrogation pour les années à venir la question des diverses conséquences de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH) et la capacité de la CARA à réagir en cas de choc budgétaire du fait de la limitation de son pouvoir fiscal, **la crise sanitaire, puis la crise économique qui en découle, viennent rebattre les cartes.**

Les conséquences budgétaires et financières de cette crise inédite résident dans les charges imprévues relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux, les dépenses d'adaptation des équipements publics, les surcoûts des marchés de travaux, les contributions financières aux secteurs économique et social touchés par l'interruption brutale de leur activité, certains domaines restant en péril alors même qu'ils intéressent au plus près les territoires (tourisme, culture, etc.) ainsi que dans la chute significative d'une partie des ressources fiscales.

Notre assise financière et la capacité de résilience certaine de la communauté d'agglomération nous ont permis d'amortir les effets de la crise et d'actionner très rapidement des leviers d'actions en faveur des publics les plus impactés par la situation sanitaire et ses conséquences en matière de confinement.

D'autre part, et indépendamment des circonstances exceptionnelles que nous connaissons, la réalisation de notre programme d'investissement engagé (nouveau siège, maison des entreprises, port chenal de l'atelier, fonds de concours, gare intermodale de Saujon, acquisitions foncières programmées en 2020...) d'un montant supérieur au fonds de roulement dégagé en 2019, l'inflation prévisionnelle du coût de la DSP transport (hors effet de la crise sanitaire sur la perte du versement mobilité) ainsi que celle frappant la contribution au SDIS versée par la CARA pour le compte des communes, et, enfin, l'estimation financière concernant la mise en œuvre opérationnelle de la compétence Gestion des Eaux Pluviales urbaines sans recettes escomptées, nous rappelle le **caractère fragile et potentiellement éphémère des ratios financiers tels qu'ils s'affichent aujourd'hui.**

C'est dans ce contexte exceptionnel mais factuel que nous devons appréhender le prochain exercice budgétaire.

C'est donc avec une certaine prudence et une extrême rigueur que nous devons aborder la préparation du budget 2021.

Les pages qui suivent déclinent les hypothèses de travail, les projets et les principales actions ayant concouru à l'élaboration des budgets qui seront présentés pour l'exercice 2021.

1. Contexte local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes règlementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2020 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par la Loi de Finances 2021 impactant les finances locales.

1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique

La progression de l'impôt économique sur le territoire est de 66 393 € en 2020.

Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019	V° 2020/2019
Cotisation foncière des entreprises	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €	5 122 788 €	5 222 680 €	+99 892 €	+1,9%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €	3 559 619 €	3 571 126 €	+11 507 €	+0,3%
Total Contribution Economique Territoriale	7 447 891 €	7 544 903 €	7 719 666 €	8 311 598 €	8 594 260 €	8 682 407 €	8 793 806 €	+111 399 €	+1,3%
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €	1 594 888 €	1 522 466 €	-72 422 €	-4,5%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €	317 380 €	344 796 €	+27 416 €	+8,6%
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	10 594 675 €	10 661 068 €	+66 393 €	+0,6%

Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'établissements	8 490	8 560	8 273	8 540	9 143	9 754	9 976	10 631
Base Brute	17 953 363 €	17 849 108 €	17 684 912 €	17 713 661 €	18 179 748 €	18 091 329 €	18 209 298 €	18 423 869 €
Différence Base Brute		-104 255 €	-164 196 €	28 749 €	466 087 €	-88 419 €	117 969 €	214 571 €
Réduction pour les artisans	105 704 €	177 453 €	181 596 €	180 138 €	1 346 €	109 299 €	113 018 €	3 495 €
Réduction pour création d'établissement	349 860 €	512 780 €	156 595 €	288 500 €	344 551 €	298 875 €	272 327 €	403 233 €
Complément de base minimum	4 352 706 €	3 276 857 €	3 289 468 €	3 437 426 €	3 761 564 €	4 193 159 €	4 497 690 €	4 904 814 €
Base Nette	20 951 772 €	20 046 268 €	20 635 989 €	20 682 449 €	21 594 251 €	21 845 244 €	21 214 011 €	21 657 218 €
Différence Base Nette		-905 504 €	589 721 €	46 460 €	911 802 €	250 993 €	-631 233 €	443 207 €
Taux de CFE	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%
Produit	4 722 905 €	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €	5 122 788 €	5 222 680 €
Différence de Produit		-203 821 €	132 171 €	10 869 €	484 013 €	122 203 €	-145 552 €	99 892 €
Evolution		-4,32%	2,92%	0,23%	10,38%	2,37%	-2,76%	1,95%
Dégrèvement Exceptionnel 2020								390 755 €

Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'entreprises	1 866	2 001	1 788	1 953	2 092	2 145	2 234	2 300
Nombre d'établissements	2 418	2 537	2 292	2 445	2 560	2 650	2 761	2 844
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 438 481 €	1 352 542 €	1 415 109 €	1 459 524 €	1 476 156 €	1 507 826 €	1 615 567 €	1 714 101 €
Part de CVAE dégrévée <i>(compensée par Etat)</i>	1 513 617 €	1 576 265 €	1 478 539 €	1 598 018 €	1 689 305 €	1 818 094 €	1 939 309 €	1 850 305 €
Part de CVAE exonérées non compensée							4 743 €	6 720 €
Part de CVAE perçue	2 952 098 €	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €	3 559 619 €	3 571 126 €
Différence		-23 291 €	-35 159 €	163 894 €	107 919 €	160 459 €	233 699 €	11 507 €
Evolution		-0,79%	-1,20%	5,66%	3,53%	4,82%	7,03%	0,32%

Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part IFER éolienne et hydrolienne	623 €	630 €	636 €	642 €	647 €	653 €	662 €	0 €
Part IFER photovoltaïques et barrages h.								455 €
Part IFER transformateur électrique	109 888 €	111 320 €	112 320 €	127 620 €	128 637 €	129 924 €	131 616 €	132 930 €
Part IFER station radioélectrique	132 437 €	150 947 €	161 987 €	171 454 €	163 355 €	167 737 €	177 396 €	203 643 €
Part IFER transport gaz	7 504 €	7 549 €	7 623 €	7 570 €	7 627 €	7 605 €	7 706 €	7 768 €
Total Part IFER	250 452 €	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €	317 380 €	344 796 €
Différence		19 994 €	12 120 €	24 720 €	-7 020 €	5 653 €	11 461 €	27 416 €
Evolution		7,98%	4,48%	8,75%	-2,28%	1,88%	3,75%	8,64%

Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'entreprises	73	75	72	81	80	85	71	84
Différence nombre d'établissement		2	-3	9	-1	5	-14	13
Produit TASCOM	1 301 018 €	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €	1 594 888 €	1 522 466 €
Différence		16 328 €	-27 651 €	38 715 €	319 442 €	-190 805 €	137 841 €	-72 422 €
Evolution		1,26%	-2,10%	3,00%	24,05%	-11,58%	9,46%	-4,54%

1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

L'exercice 2020 enregistre une hausse de 372 559 € sur le produit de la fiscalité ménages.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019	V ^c 2020/2019
Taxe d'habitation	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €	18 862 413 €	19 194 356 €	+331 943 €	+1,8%
Taxe Foncier Bâti	0 €	0 €	0 €	1 317 114 €	1 349 629 €	1 389 964 €	1 425 458 €	+35 494 €	+2,6%
Taxe Foncier Non Bâti	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €	59 009 €	59 768 €	+759 €	+1,3%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	215 153 €	228 084 €	224 282 €	221 695 €	232 211 €	239 009 €	243 372 €	+4 363 €	+1,8%
TOTAL IMPOT MENAGE	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	20 550 395 €	20 922 954 €	+372 559 €	+1,8%

Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bases brutes TH	234 034 288 €	240 193 853 €	245 117 451 €	251 153 952 €	256 336 934 €	264 235 335 €	273 813 376 €	279 573 055 €
Bases exonérées	17 863 159 €	20 569 936 €	16 206 343 €	23 555 107 €	24 995 783 €	26 348 775 €	28 391 856 €	29 634 180 €
Montants des abattements	12 177 654 €	12 418 423 €	12 434 822 €	12 479 726 €	12 226 234 €	12 171 732 €	12 289 894 €	12 287 161 €
Bases nettes TH	203 993 475 €	207 205 494 €	216 476 286 €	215 119 119 €	219 114 917 €	224 878 375 €	232 312 222 €	236 405 359 €
Différence		3 212 019 €	9 270 792 €	-1 357 167 €	3 995 798 €	5 763 458 €	7 433 847 €	4 093 137 €
Evolution		1,57%	4,47%	-0,63%	1,86%	2,63%	3,31%	1,76%
Taux TH	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%
Produit tH	15 748 367 €	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €	18 862 413 €	19 194 356 €
Différence		248 141 €	715 579 €	-104 824 €	1 184 949 €	468 600 €	601 601 €	331 943 €
Evolution		1,58%	4,47%	-0,63%	7,14%	2,63%	3,29%	1,76%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Bâti

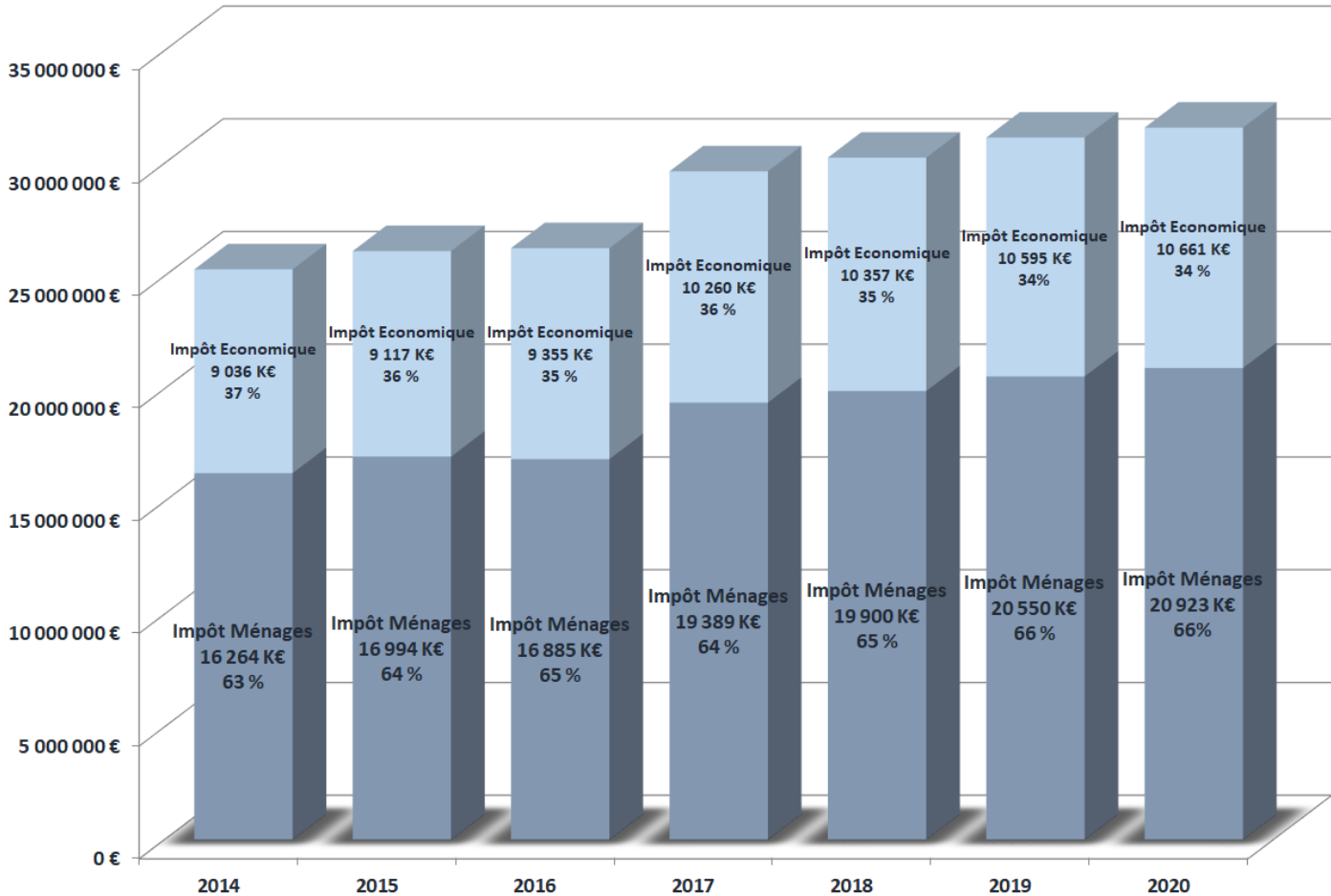
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute TF	138 661 825 €	142 101 652 €	145 102 878 €	148 615 984 €	151 507 006 €	154 940 734 €	159 601 767 €	163 569 332 €
Base exonérée "économiquement faible"	4 205 544 €	4 267 944 €	3 703 573 €	5 020 246 €	5 053 709 €	5 188 100 €	5 269 083 €	5 327 318 €
Base nette TF	134 456 281 €	137 833 708 €	141 399 305 €	143 595 738 €	146 453 297 €	149 752 634 €	154 332 684 €	158 242 014 €
Evolution de base nette (en volume)	7 496 691 €	3 377 427 €	3 565 597 €	2 196 433 €	2 857 559 €	3 299 337 €	4 580 050 €	3 909 330 €
Evolution de base nette (en %)	5,90%	2,51%	2,59%	1,55%	1,99%	2,25%	3,06%	2,53%
Taux FB					0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Produit TF	0 €	0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	1 349 629 €	1 389 964 €	1 425 458 €
Différence		0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	31 233 €	40 335 €	35 494 €
Evolution						2,37%	2,99%	2,55%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base non bâtie	544 502 €	542 530 €	575 101 €	565 564 €	559 049 €	591 285 €	615 504 €	616 644 €
Terre agricole	1 800 012 €	1 814 111 €	2 283 519 €	1 829 326 €	1 834 965 €	1 852 679 €	1 892 968 €	1 923 633 €
Base brute non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €	2 508 472 €	2 540 277 €
Base nette non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €	2 508 472 €	2 540 277 €
Taux TFNB	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%
Produit taxe foncière non bâtie (après dégrèvement)	52 107 €	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €	59 009 €	59 768 €
Différence		315 €	1 033 €	-135 €	2 877 €	1 244 €	1 568 €	759 €
Evolution		0,60%	1,97%	-0,25%	5,40%	2,21%	2,73%	1,29%

1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

Evolution du total des recettes fiscales perçues par la CARA									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019	V ^c 2020/2019
Impôt Economique	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	10 594 675 €	10 661 068 €	+66 393 €	+0,6%
Impôt Ménages	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	20 550 395 €	20 922 954 €	+372 559 €	+1,8%
TOTAL	25 299 766 €	26 110 790 €	26 240 227 €	29 648 216 €	30 257 319 €	31 145 070 €	31 584 022 €	+438 952 €	+1,4%



La part des impôts ménages représente 66 % des ressources fiscales.

L'augmentation totale des produits fiscaux s'élève donc à 438 952€ dont :

- Près de 332 000 € de produits supplémentaires sur la Taxe d'Habitation ;
- Près de 100 000 € de produits supplémentaires sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2020

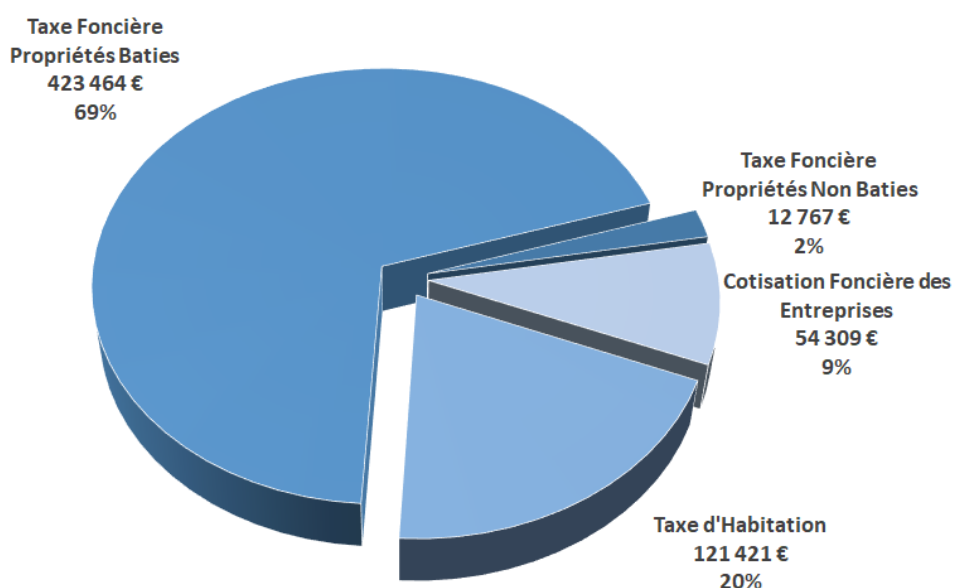
Par délibération n° CC-191206-L1 du 6 décembre 2019, le Conseil communautaire a fixé le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2020 à 611 962 € aux fins de financement des actions suivantes :

Mission	Coût en € TTC
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Etudes de dangers	250 000 €
GEMA - participation au syndicat mixte sur le bassin versant de la Seudre	32 332 €
Lutte contre le ragondin	29 600 €
Personnel – (ingénieur + technicien)	135 280 €
Adhésion au Réseau France Digue ou CEPRI	800 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Travaux d'urgence – Mus de Loup	200 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Lutte contre les nuisibles – Participation Département	6 000 €
GEMA – Participation Agence de l'eau Adour-Garonne (étude hydromorphologique)	17 500 €
Remboursement budget général – 20 % poste Ingénieur	12 550
TOTAL	611 962 €

Les rôles d'imposition 2020 étant disponibles, il est possible d'identifier l'impact moyen de ladite taxe pour le contribuable du territoire.

Le produit de la taxe est ventilé par l'administration des impôts au prorata du produit des taxes d'habitation, foncières et de la cotisation foncière des entreprises perçu par l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI, sur le territoire de la CARA.

La répartition du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2020 est la suivante :



Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2020 qui ont été déterminés par le service de fiscalité directe locale sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 0,253%
- Taxe d'Habitation : 0,053%
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 0,272%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 0,525%

Un contribuable du territoire propriétaire de son logement se sera acquitté en 2020 d'une taxe moyenne de 7,30 € pour le financement de la compétence GEMAPI.

Le prélèvement moyen pour une entreprise est de 5,11 € en 2020.

	Cotisation GEMAPI	Nombre d'avis d'imposition	Cotisation moyenne Rôle
Taxe d'Habitation	121 421 €	79 089	1,54 €
Taxe Foncière Propriétés Bâties	423 464 €	73 443	5,77 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	12 767 €	17 202	0,74 €
Cotisation Foncière des Entreprises	54 309 €	10 631	5,11 €

La réforme de la fiscalité opérant la suppression de la TH a pour conséquence directe un transfert du poids du prélèvement de la taxe GEMAPI sur les impositions foncières des ménages (TFB, TFNB) et des entreprises (CFE).

Le montant de cette taxe est plafonné à 40 € par personne.

1.2. Conséquences de la crise sanitaire et des Lois de Finances pour les budgets de la CARA

1.2.1. Les impacts budgétaires de la crise sanitaire sur les budgets de la CARA

Le tableau qui suit présente les impacts budgétaires de la crise sanitaire sur les différents postes en dépenses et en recettes.

Il reflète la politique volontariste de l'institution en terme de protection des agents du service public, de la volonté de maintien d'un service public minimum, de soutien aux acteurs économiques, d'accompagnement du milieu socio-médical ainsi que des étudiants du territoire.

	2020	2021	2022
Equipements / Continuité du service public			
Continuité service public Gestion des déchets	49 304 €		
Achat d'équipements de protection individuelles (masques, gel hydroalcoolique, ...)	571 242 €		
Nettoyage, désinfection des bâtiments	20 000 €		
Suivi sanitaire			
Suivi du SARS-COV 2 sur les eaux traitées	22 932 €		
Interventions à caractère social			
Soutien aux actions medico-sociales	19 300 €		
Allo Garde / APSEA			
Soutien aux étudiants	11 000 €		
Interventions en faveur de l'économie			
Exonération CFE (deux tiers) <i>Secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel</i>	390 755 €		
Dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations	168 472 €		
Aide exceptionnelle aux entreprises et aux associations	1 000 000 €	1 000 000 €	
Exonération Loyers Economiques (Ateliers Relais, Hippodrome Royan Atlantique)	61 110 €		
Compensation perte Taxe de Séjour OTC (complément de subvention)	270 000 €		
Estimation des pertes de recettes fiscales			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (hypothèse baisse du PIB de 9,7%)		-241 680 €	-253 523 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (fermeture établissements 2 mois confinement printemps)		-140 000 €	
Versement Mobilité		-332 000 €	

Les budgets ont donc enregistré en 2020 :

- Des dépenses supplémentaires pour près d'2,2 millions d'euros ;
- Une diminution de recettes de 600 000 € ;

Soit un impact budgétaire global estimé à 2,8 millions d'euros.

Les prévisions à court terme intègrent les simulations réalisées sur nos recettes fiscales ainsi que **la reconduction potentielle de l'opération d'aide aux entreprises sinistrées par la crise sanitaire pour une enveloppe proposée au budget 2021 de 1 million d'euros.**

1.2.2. Zoom sur le dégrèvement exceptionnel des 2/3 de CFE en 2020

L'article 11 de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a permis aux communes et EPCI d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle sur la CFE, au titre de 2020, en faveur des petites entreprises exerçant dans des secteurs qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de COVID-19.

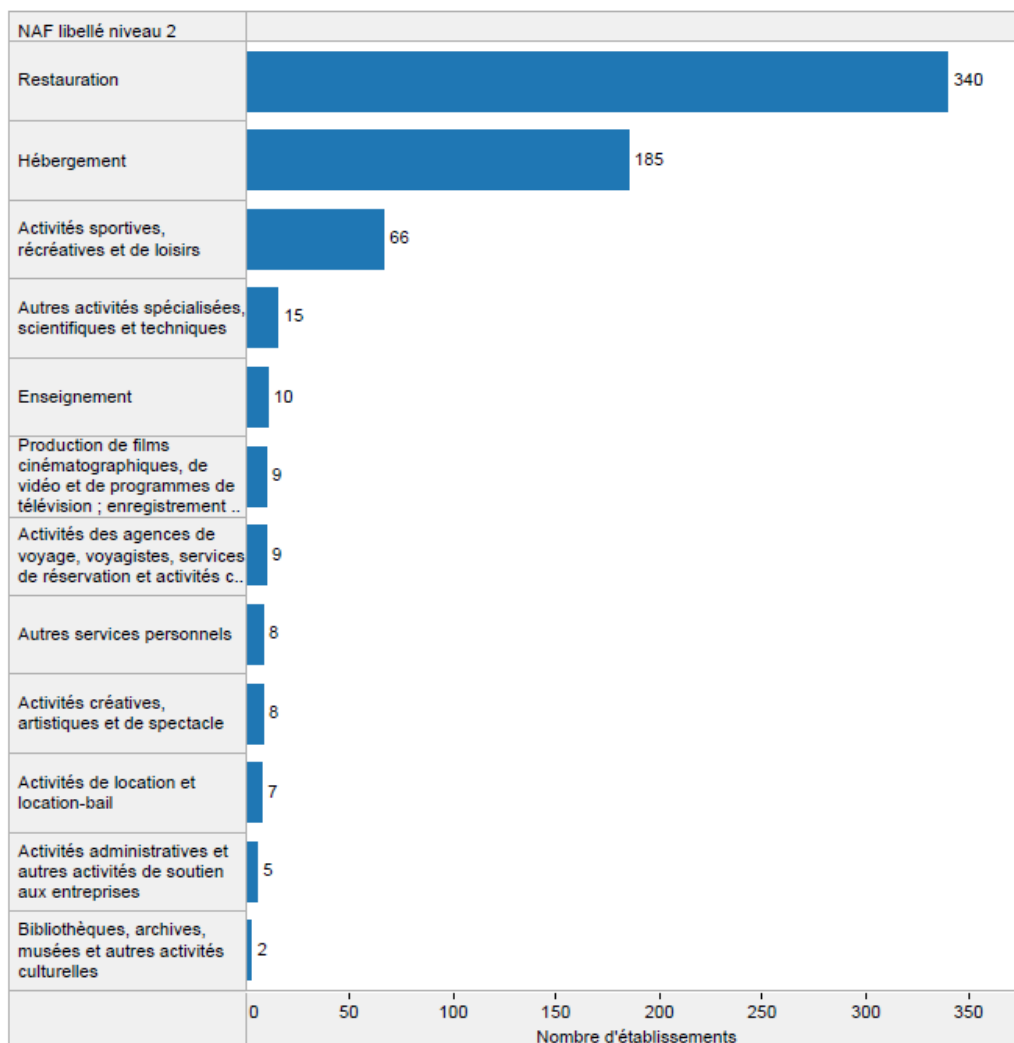
Les élus de la CARA ont donc décidé en séance du conseil communautaire du 22 juin 2020 de voter un **dégrèvement exceptionnel des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel** particulièrement affectés par la crise sanitaire.

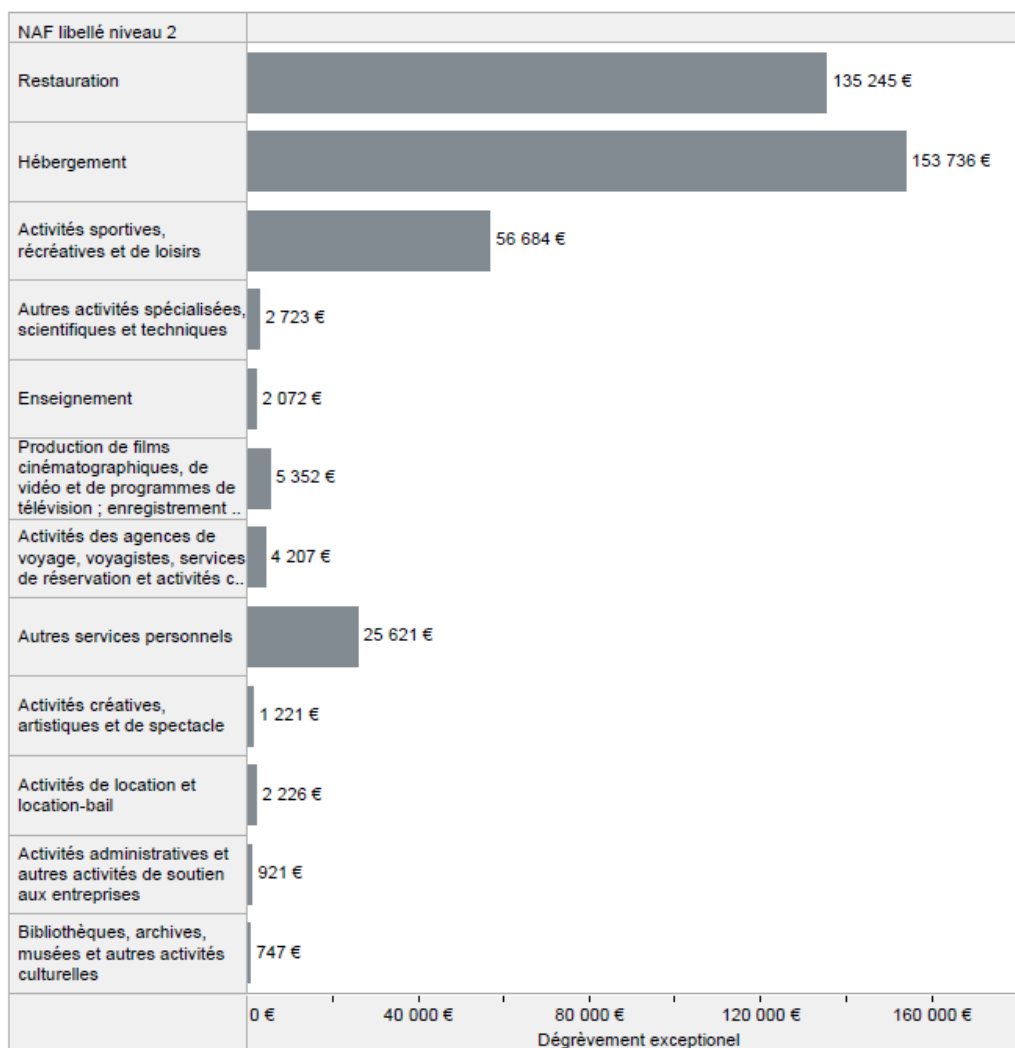
Seuls les établissements ayant réalisés un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions d'euros H.T. sont éligibles à la mesure. Il appartient au contribuable de vérifier la bonne application du dispositif. Tout oubli de la DGFIP pourra être régularisé sur demande avant le 31 décembre 2021. Le dégrèvement est pris en charge à 50% par l'Etat.

Le tableau et les graphiques suivants présentent l'impact de ce dégrèvement ainsi que la ventilation des bénéficiaires par nature d'activité.

Nombre d'établissements	664
Montant du dégrèvement exceptionnel COVID (2/3)	390 755 €
Dont montant à charge de la collectivité	195 378 €

NAF : Nomenclature Activité Française





1.2.3. Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10 %), ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors. Afin de l'éviter, l'amendement prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard. Dommage pour les départements et les EPCI qui auraient pu bénéficier de cet effet d'aubaine estimé à 1 milliard d'euros pour les départements et environ 500 millions d'euros pour les EPCI.

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA

Le tableau suivant présente pour chaque commune du territoire et pour la CARA la ventilation des bases nettes issues du fichier rôle TH 2020 par typologie d'occupation.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

COMMUNES	BASES NETTES 2020 (hors exonérations)				% bases supprimées et compensées
	Résidence principale	Dépendance principale	Locaux vacants	Résidence secondaire	
Arces	804 225 €	2 756 €	13 164 €	280 893 €	73%
Avert	4 896 122 €	15 021 €		1 006 817 €	83%
Barzan	456 094 €	1 775 €		294 992 €	61%
Boutenac-Touvent	216 831 €	1 597 €		79 234 €	73%
Breuillet	4 111 995 €	4 615 €		985 003 €	81%
Brie-sous-Mortagne	212 984 €	552 €		67 162 €	76%
Chaillevette	2 085 716 €	9 779 €		559 925 €	79%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	745 731 €	8 739 €		389 762 €	66%
Corme-Écluse	1 241 663 €	7 361 €		201 943 €	86%
Cozes	2 574 992 €	9 825 €		367 843 €	88%
Épargnes	809 905 €			181 160 €	82%
Étaules	3 164 195 €	784 €	35 176 €	747 505 €	80%
Floirac	322 290 €	2 297 €		117 229 €	73%
Grézac	991 140 €	942 €		170 930 €	85%
L'Éguille	1 016 072 €	5 915 €		229 903 €	82%
La Tremblade	6 184 835 €	28 216 €		6 407 572 €	49%
Le Chay	954 992 €	3 598 €		93 918 €	91%
Les Mathes	3 293 056 €	3 382 €		7 959 461 €	29%
Meschers-sur-Gironde	5 569 193 €	13 788 €	52 662 €	4 536 396 €	55%
Mornac-sur-Seudre	929 951 €	378 €		318 438 €	74%
Mortagne-sur-Gironde	997 970 €	8 939 €		542 423 €	65%
Médis	4 498 656 €	3 069 €		498 221 €	90%
Royan	35 197 094 €	146 574 €	862 803 €	27 541 591 €	55%
Sablanceaux	1 407 718 €	3 694 €		160 959 €	90%
Saint-Augustin	1 608 632 €	3 999 €		841 327 €	66%
Saint-Georges-de-Didonne	10 045 648 €	58 288 €	226 155 €	16 366 843 €	38%
Saint-Palais-sur-Mer	9 074 853 €	20 408 €		13 529 761 €	40%
Saint-Romain-de-Benet	1 676 307 €	2 131 €		270 716 €	86%
Saint-Sulpice-de-Royan	3 845 716 €	9 468 €	22 953 €	440 621 €	89%
Saujon	10 029 801 €	46 129 €		1 146 271 €	90%
Semussac	2 721 857 €	5 299 €	33 442 €	464 623 €	85%
Talmont-sur-Gironde	96 216 €	174 €		119 755 €	45%
Vaux-sur-Mer	8 447 992 €	38 125 €		11 908 906 €	42%
TOTAL COMMUNES	130 230 442 €	467 617 €	1 246 355 €	98 828 103 €	57%

CARA **137 109 639 €** **467 617 €** **0 €** **98 828 103 €** **58%**

1.2.4. Révision des valeurs locatives des établissements industriels

La base d'imposition à la CFE et à la TFPB de la plupart des établissements industriels est calculée selon la méthode comptable fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan.

Elle consiste à appliquer au prix de revient des différents éléments des établissements industriels des taux d'intérêt.

La modification des paramètres de la méthode d'évaluation de l'assiette foncière des établissements industriels s'inscrit dans la démarche du Gouvernement de baisser les impôts de production telle qu'annoncée dans le plan de relance.

L'article 4 du PLF pour 2020 vise à modifier les taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels. Si l'article est définitivement adopté, les taux d'intérêts applicables seraient divisés par 2 passant de 8 % à 4 % pour les sols et terrains, et de 12 % à 6 % pour les constructions et installations.

Le même article 4 prévoit l'institution d'un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et aux EPCI la perte de recettes résultant de la révision des taux d'intérêt. La compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020.

Le tableau suivant présente un état des lieux de la taxation à la TFPB et à la CFE des établissements industriels en 2020 et proposent une estimation de la compensation attendue.

Produit CFE 2020	5 222 680 €
Nombre d'établissements industriels concernés	61
Produit CFE 2020 des établissements industriels	423 114 €
% du produit CFE des établissements industriels 2020	8,10%
Estimation du produit CFE 2021	5 065 195 €
...dont produit CFE sur les établissements industriels 2021	211 557 €
Estimation du produit compensé en 2021	211 557 €

2. Optimisation de la gestion financière de la CARA

2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire

2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement

<i>(opérations réelles hors reports et dépenses imprévues)</i>	BP 2020	Propositions 2021	Ecart	Var°
Budget Principal				
<i>(Intègre les évolutions du budget Transport)</i>				
Dépenses de Fonctionnement	41 929 651 €	43 810 798 €	+1 881 147 €	+4,49%
Recettes de Fonctionnement	46 317 694 €	46 241 794 €	-75 900 €	-0,16%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	4 388 043 €	2 430 996 €	-1 957 047 €	-44,60%
Budget Assainissement				
Dépenses de Fonctionnement	1 117 035 €	1 267 457 €	+150 422 €	+13,47%
Recettes de Fonctionnement	5 511 280 €	5 332 830 €	-178 450 €	-3,24%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	4 394 245 €	4 065 373 €	-328 872 €	-7,48%
Budget Gestion Déchets				
Dépenses de Fonctionnement	17 518 420 €	17 273 680 €	-244 740 €	-1,40%
Recettes de Fonctionnement	17 765 680 €	17 463 780 €	-301 900 €	-1,70%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	247 260 €	190 100 €	-57 160 €	-23,12%
Budget Hippodrome Royan atlantique				
Dépenses de Fonctionnement	46 266 €	46 754 €	+488 €	+1,05%
Recettes de Fonctionnement	207 806 €	207 906 €	+100 €	+0,05%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	161 540 €	161 152 €	-388 €	-0,24%
Budget Panneaux Photovoltaïques				
Dépenses de Fonctionnement	6 415 €	7 075 €	+660 €	+10,29%
Recettes de Fonctionnement	21 500 €	26 500 €	+5 000 €	+23,26%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	15 085 €	19 425 €	4 340 €	+28,77%
Budget GEMAPI				
Dépenses de Fonctionnement	451 707 €	242 045 €	-209 662 €	-46,42%
Recettes de Fonctionnement	651 707 €	248 179 €	-403 528 €	-61,92%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	200 000 €	6 134 €	-193 866 €	-96,93%
GLOBALITE BUDGETS ETUDIES				
Dépenses de Fonctionnement	61 069 494 €	62 647 809 €	+1 578 315 €	+2,58%
Recettes de Fonctionnement	70 475 667 €	69 520 989 €	-954 678 €	-1,35%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	9 406 173 €	6 873 180 €	-2 532 993 €	-26,93%

DAP : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Au stade des budgets primitifs, les dépenses de fonctionnement consolidées évolueraient de 2,58 %.

2.1.2. Les budgets des services opérationnels
BUDGET PRINCIPAL (dépenses de fonctionnement)

BP 2020 <small>(hors reports, dépenses imprévues et virement)</small>	2021 Propositions	Ecart
---	------------------------------------	--------------

Direction de la Communication COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	255 150 €	261 250 €	+6 100 €
Direction des Affaires Culturelles ACTIONS CULTURELLES	297 431 €	290 130 €	-7 301 €
JEUDIS MUSICAUX	336 200 €	341 200 €	+5 000 €

Pôle Prospective Stratégie Territoriale

PORTS ET MILIEU MARITIME	0 €	0 €	+0 €
PROSPECTIVE POLITIQUES CONTRACTUELLES	9 250 €	9 150 €	-100 €
Direction de l'Animation Territoriale			
STRATEGIE TOURISTIQUE	4 212 360 €	4 377 460 €	+165 100 €
NAUTISME	533 800 €	556 424 €	+22 624 €
ACTIVITES PLEINE NATURE	26 600 €	40 100 €	+13 500 €
ANIMATION	57 300 €	55 000 €	-2 300 €

Tourisme : augmentation de 150 000 € du reversement de la taxe de séjour (contrepartie en recettes).

Nautisme : revalorisation des coûts horaires des prestations encadrant le nautisme scolaire.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses de fonctionnement)

BP 2020 (hors reports, dépenses imprévues et virement)	2021 Propositions	Ecart
---	----------------------	-------

Pôle Fonctions Supports

AFFAIRES GENERALES	205 866 €	206 400 €	+534 €
COMMANDE PUBLIQUE	78 300 €	76 400 €	-1 900 €
SERVICE JURIDIQUE IMMOBILIER	111 880 €	76 080 €	-35 800 €
Direction des Ressources Humaines	8 458 950 €	8 379 630 €	-79 320 €
Direction des systèmes d'Information			
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	54 250 €	58 616 €	+4 366 €
INFORMATIQUE	197 210 €	185 110 €	-12 100 €
TELEPHONIE	86 688 €	94 770 €	+8 082 €
Direction des finances			
DETTE	124 543 €	133 566 €	+9 023 €
OPERATIONS NON AFFECTEES	13 922 559 €	14 749 909 €	+ 827 350 €
PEREQUATION	2 806 900 €	2 806 900 €	+0 €
SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE	2 948 816 €	3 104 500 €	+155 684 €

En matière de ressources humaines, et malgré la création de deux postes de technicien supplémentaires au service du SIG et au service GEPU, la baisse observée résulte du transfert de deux agents du budget principal au budget annexe de gestion des déchets ainsi que du départ à la retraite de trois agents non remplacés par redéploiement interne des ressources.

L'augmentation prévue en matière de sécurité et salubrité publique concerne le contingent d'incendie et de secours versé au SDIS ainsi qu'une revalorisation potentielle de l'aide versée au refuge animalier pour 30 000 €.

Les opérations non affectées prévoient une enveloppe de crédits de 1 million d'euros pour permettre à la CARA de poursuivre ses actions en matière de soutien aux activités sinistrées par la crise sanitaire. Pour mémoire, en 2020, ces enveloppes ont été créées au stade du budget supplémentaire.

Pôle Equipements et Logistique

ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	424 184 €	512 050 €	+87 866 €
LOGISTIQUE	68 900 €	63 600 €	-5 300 €
ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	383 594 €	436 594 €	+53 000 €

L'évolution des dépenses observée sur l'entretien du patrimoine réside dans l'augmentation des fréquences et du volume des prestations de nettoyage (+ 30 000 €), de la maintenance du chauffage des bâtiments (+ 20 000 €) et des interventions d'entretien urgentes nécessaires sur les bâtiments de la CARA (+ 48 000 €).

La poursuite de la procédure afférente à la création de la ZAC de Margitte ainsi que les opérations de dessouchage des cupressus sur les ZAE de Saint Georges de Didonne expliquent les écarts de crédits constatés sur les zones d'activités économiques.

Pôle Développement et Attractivité Territoriale

DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE	148 000 €	242 443 €	+94 443 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	81 500 €	92 800 €	+11 300 €
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE	88 880 €	88 900 €	+20 €

L'augmentation des crédits sur ce pôle résulte de l'inscription de nouvelles actions (création d'un livre blanc, accompagnement du CODEV, étude de faisabilité de zone économique aéroportuaire, ...).

La Pôle Politique de la Ville Solidarités Prévention Sécurité

POLITIQUE DE LA VILLE	1 149 250 €	1 205 630 €	+56 380 €
ACTION SOCIALE	762 885 €	877 885 €	+115 000 €
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE	99 680 €	85 750 €	-13 930 €
GENS DU VOYAGE	265 530 €	381 080 €	+115 550 €
SECURITE DES PLAGES	587 290 €	582 250 €	-5 040 €

L'action sociale enregistre les actions relatives à la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé pour 80 000 €, une aide au financement du BNSSA destinée aux jeunes du territoire pour 15 000 € ainsi qu'une enveloppe dédiée à la révision du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour 10 000 €.

Les nouvelles prestations du marché de prévention et de médiation sociale expliquent notamment l'évolution des dépenses en matière de politique de la ville.

Le budget dédié à la gestion de l'accueil des gens du voyage enregistre la location d'un tractopelle sur 12 mois, des astreintes techniques électriques sur 12 mois pour l'ensemble des aires d'accueil ainsi qu'une révision conséquente des consommations électriques.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses de fonctionnement)

BP 2020 (hors reports, dépenses imprévues et virement)	2021 Propositions	Ecart
---	----------------------	-------

Pôle Aménagement Durable et Mobilité

LOGEMENTS	14 180 €	22 250 €	+8 070 €
TERRITOIRE DURABLE	212 250 €	196 090 €	-16 160 €
TRANSPORT	2 581 969 €	2 863 951 €	+281 982 €

L'équilibre du budget annexe Transport nécessite une subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 2,8 millions d'euros soit en augmentation de + 384 000 €.

Pôle Cycle de l'Eau Environnement

GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)	100 000 €	100 000 €	+0 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	78 336 €	96 810 €	+18 474 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	159 170 €	160 120 €	+950 €

TOTAL GENERAL	41 929 651 €	43 810 798 €	+1 881 147 € + 4,49 %
----------------------	---------------------	---------------------	----------------------------------

Sur le budget principal, les dépenses connaissent une augmentation de 4,49 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Des écritures Techniques à neutralité budgétaire : + 150 000 € :
 - o Taxe de séjour reversée à l'OTC : + 150 000 €
- Subvention d'équilibre Budget annexe Transport : + 384 000 €
- Contribution SDIS : + 225 000 €
- Exercice de nouvelles compétences : + 135 000 €
 - o Contrat Local de Santé : + 80 000 €
 - o Technicien GEPU : + 55 000 €
- Création d'une enveloppe d'intervention / crise sanitaire : + 1 000 000 €

Retraitement fait des opérations techniques, de la subvention versée au titre de la DSP transport, de la contribution versée au SDIS et de la création d'une enveloppe dédiée aux interventions suite à la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement n'augmenteraient que de 0,32% du fait de l'exercice de nouvelles compétences.

Concernant les charges de gestion des ressources humaines, elles diminuent de 0,94 %. Cette baisse résulte de l'effet combiné :

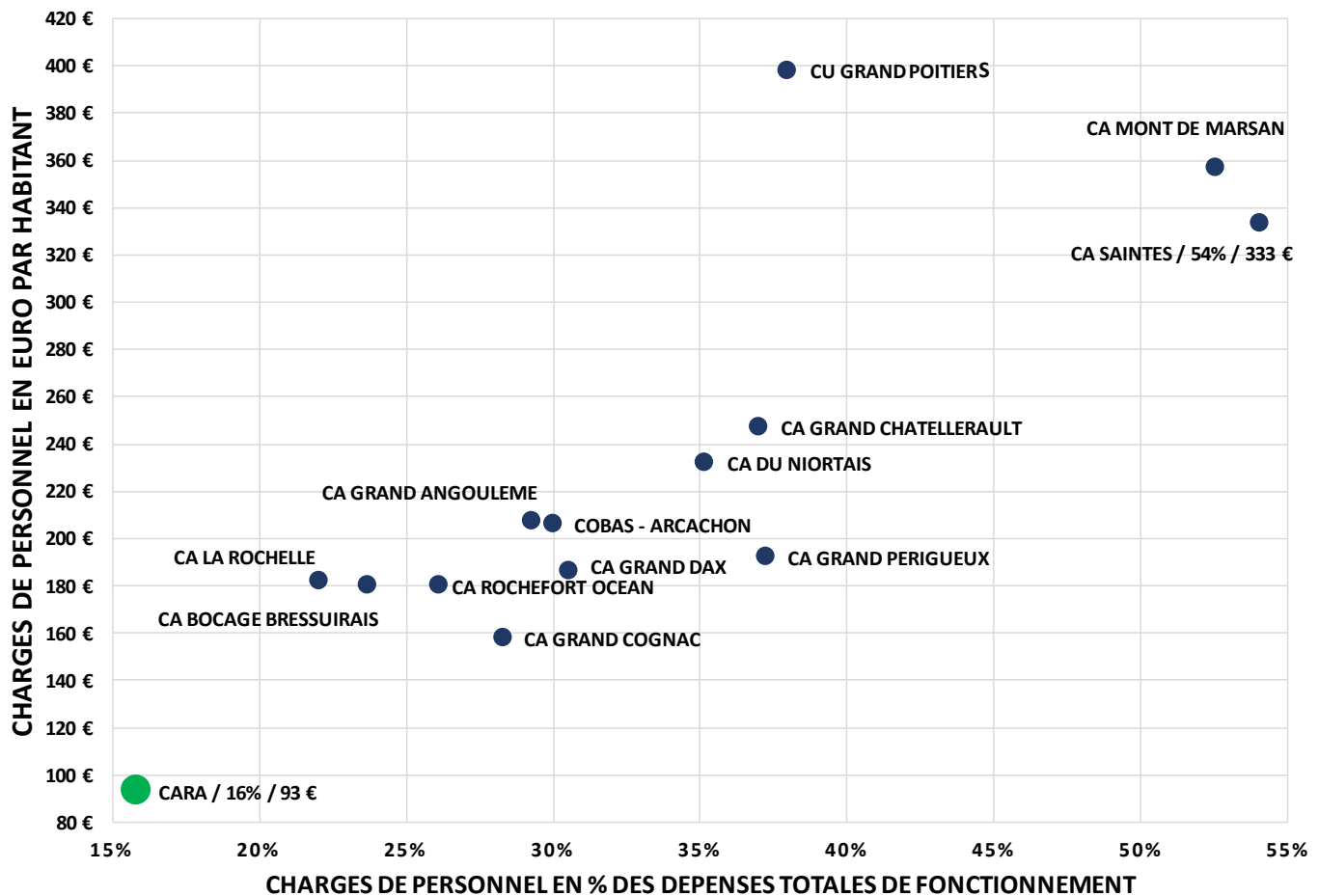
- De la suppression de trois postes ;
- Du transfert de deux agents sur le budget annexe Gestion des déchets ;
- De la création de deux postes : 1 technicien GEPU, 1 technicien SIG.

Les charges de personnel de la CARA restent relativement très faibles à l'aune de la structure des dépenses constatées pour les agglomérations voisines.

Ainsi, **en 2018, tous budgets confondus, les charges de personnel de la CARA s'élèvent à 93 € par habitant et représentent 16 % de l'ensemble des charges de fonctionnement.**¹

Charges de personnel 2018 – Budgets consolidés

Source : https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow



¹ Ces données ont déjà été publiées dans le DOB 2020 mais suite à la crise sanitaire et aux dérogations en terme de délais réglementaires concernant le vote des actes budgétaires, les données n'ont pas encore été mises à jour.

2.2. Gestion des ressources humaines

2.2.1. Effectifs de la CARA

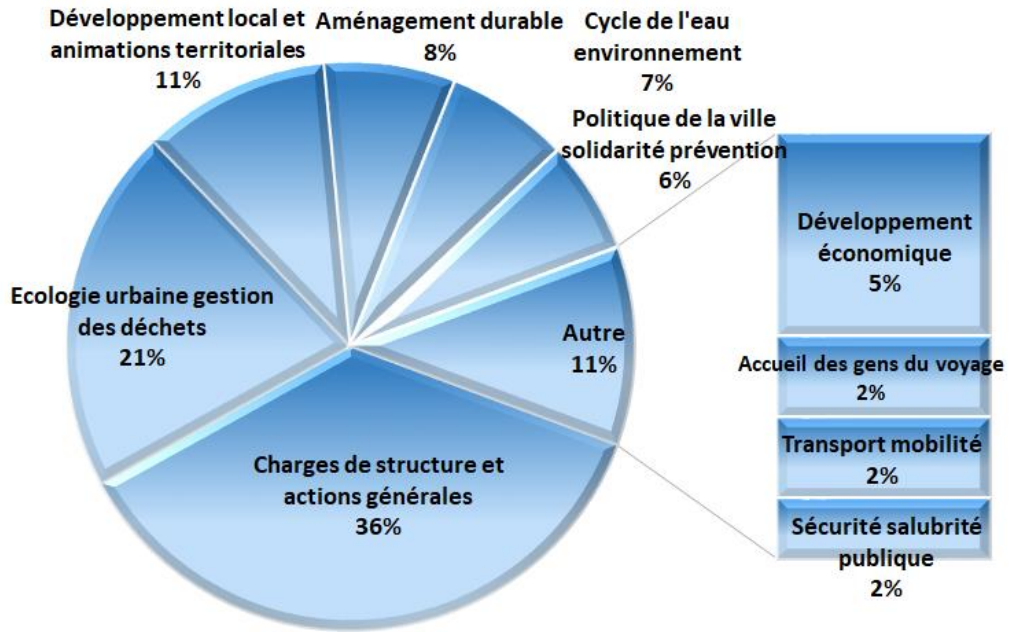
Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 187 agents au 31 octobre 2020 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

Charges de structure et actions générales	68
Direction générale	4 (-1)
Affaires générales, Juridiques & Commande Publique	12
Equipements, patrimoine, logistique, espaces naturels sensibles	20 (-1)
Finances et contrôle de gestion	7
Système d'Information	9 (+1)
Ressources Humaines	7
Communication	6
Prospective et politiques contractuelles	3
Développement local et animations territoriales	20
Affaires culturelles	8 (+1)
Animation Territoriale	8 (-1)
Ports et milieu maritime	1 (-1)
Tourisme	3
Sécurité salubrité publique	3
Sécurité des zones de baignade	3
Accueil des gens du voyage	4
Politique de la ville solidarité prévention	12
Pôle politique de la ville solidarité prévention	5
Relais Accueil Petite Enfance	7 (-1)
Développement économique	10
Développement agricole, ostréicole et ruralité	4 (-1)
Développement économique	5
Plateforme entreprendre	1 (+1)
Aménagement durable	14
Foncier et Habitat	7
Pole aménagement	3
Territoire durable	4
Transport mobilité	4
Cycle de l'eau environnement	13
Assainissement	10
Environnement terrestre et maritime	1
GEMAPI	2 (+1)
GEPU	(+1)
Ecologie urbaine gestion des déchets	39 (+2)
Total général	187

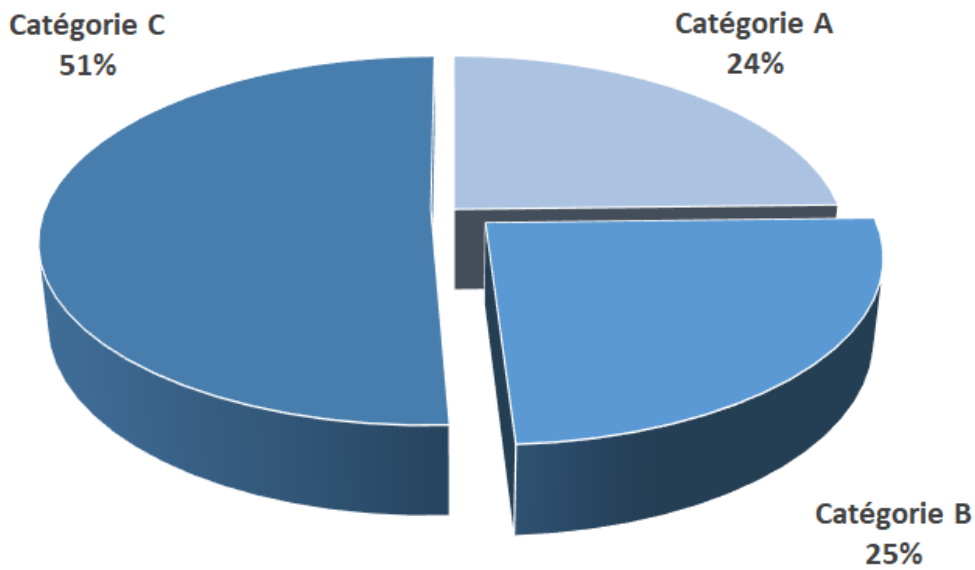
Exercice 2021 : 188 agents

Ventilation de l'effectif au 31 octobre 2020



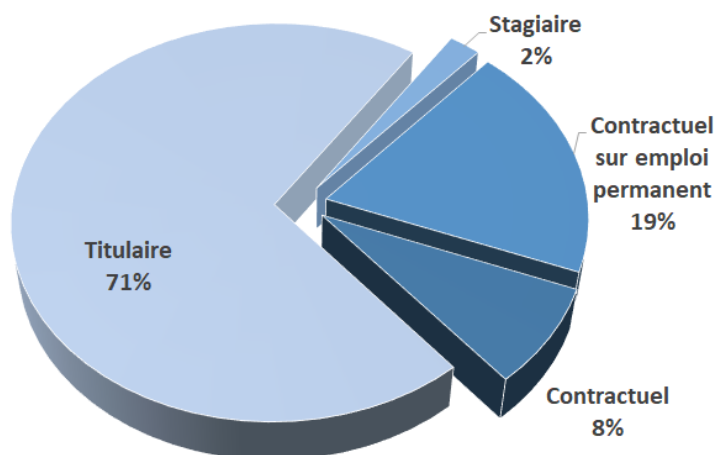
Répartition de l'effectif par catégorie au 31 octobre 2020

Catégories	Femmes	Hommes	total
Catégorie A	23	23	46
Catégorie B	26	20	46
Catégorie C	47	48	95
total	96	91	187

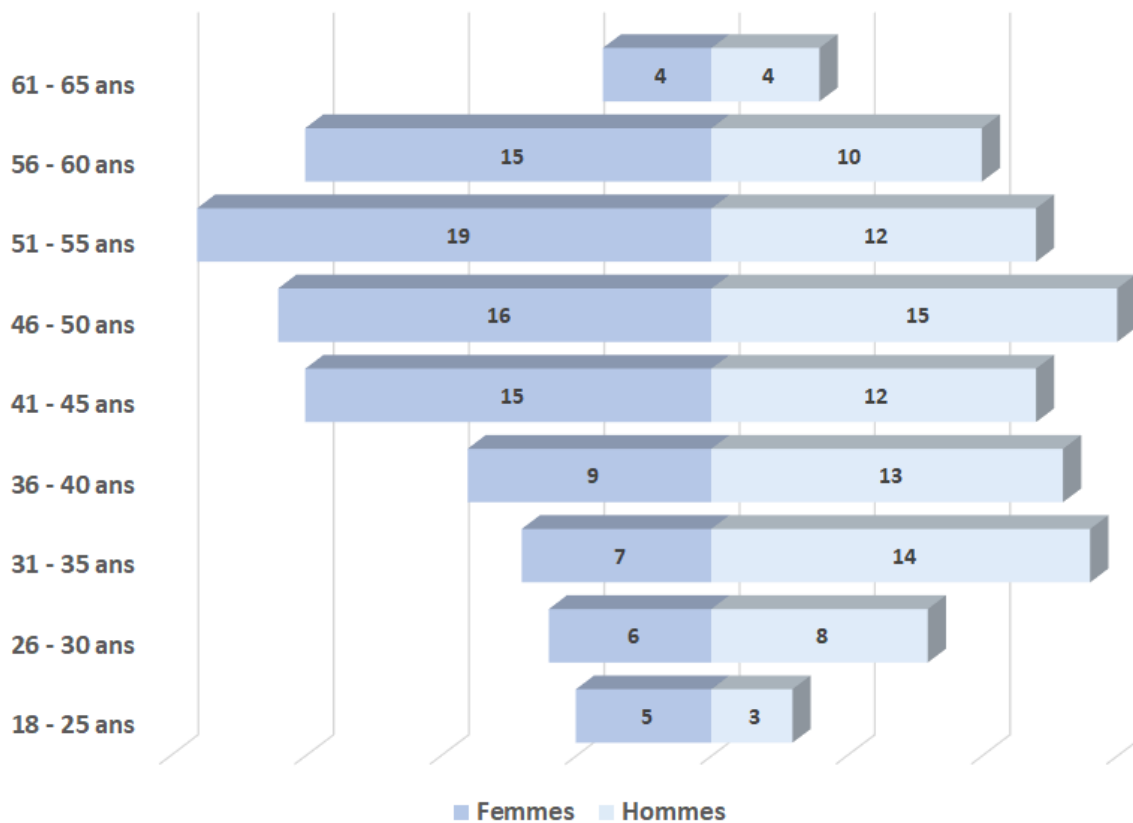


Répartition de l'effectif par statut au 31 octobre 2020

Catégories	Femmes	Hommes	total
Titulaire	67	65	132
Stagiaire	3	1	4
Contractuel sur emploi permanent	16	20	36
Contractuel	10	5	15
total	96	91	187



Pyramide des âges au 31 octobre 2020



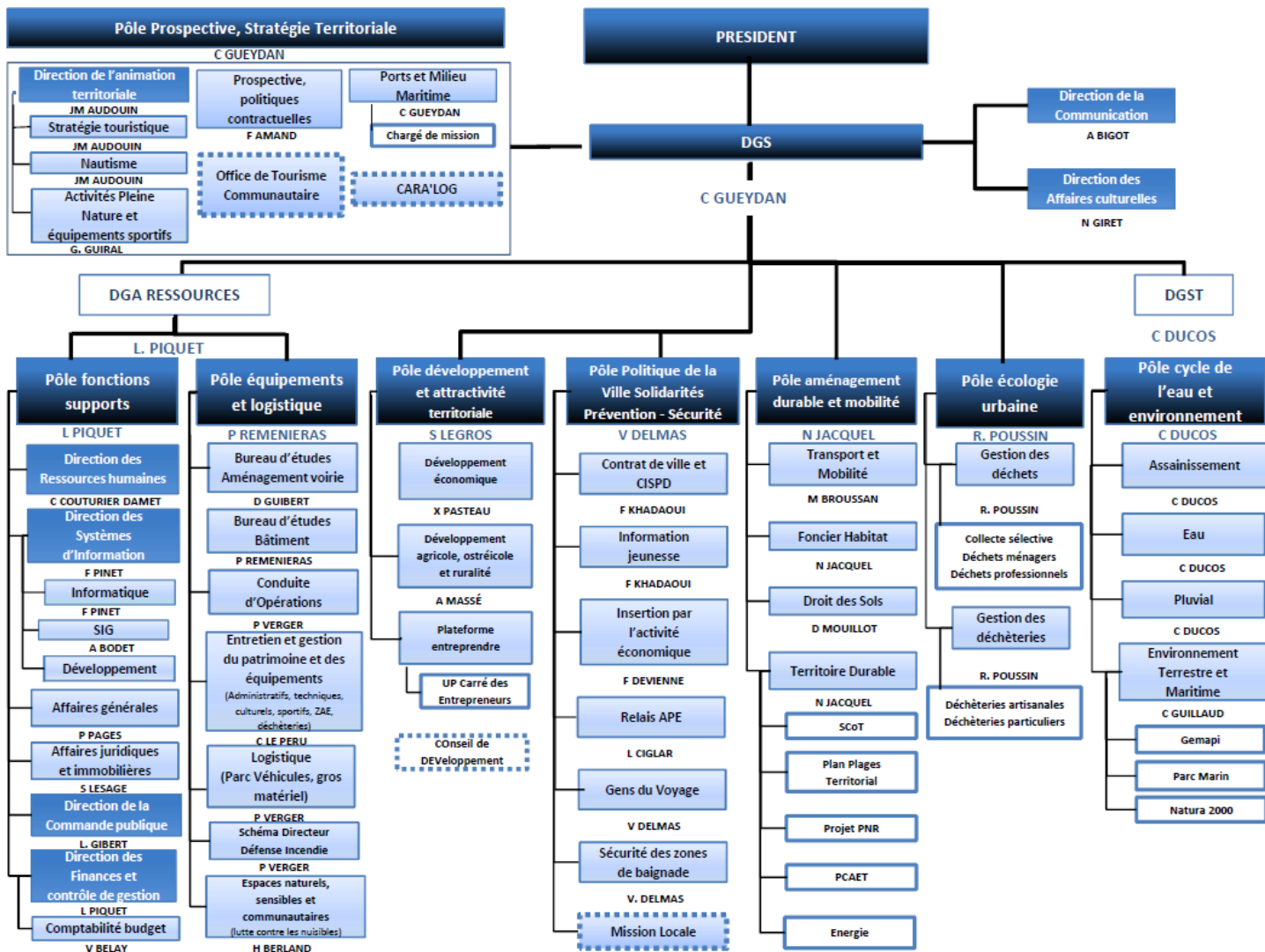
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel
DEPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION

	ESTIMATION REALISATION 2020				PREVISIONS BUDGETAIRES 2021			
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI
TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	3 363 987,78	197 523,04	805 354,96	43 705,22	3 570 939,24	234 044,07	939 137,57	70 528,68
NBI	11 932,87	0,00	841,14	0,00	13 167,12	0,00	847,68	0,00
S.F.T.	37 475,82	908,38	9 138,23	947,74	40 526,85	1 805,88	11 393,40	997,68
HEURES SUPPLEMENTAIRES	17 843,06	1 323,18	1 170,35	0,00	13 812,05	683,76	2 777,34	0,00
REGIME INDEMNITAIRE	882 067,35	55 253,10	150 423,05	14 039,91	962 673,80	66 250,48	186 213,92	22 549,36
AVANTAGES EN NATURE	2 717,47	0,00	0,00	0,00	2 725,20	0,00	0,00	0,00
ASTREINTES	31 112,22	0,00	5760,44	0,00	25 400,90	0,00	3832,06	0,00

Les éléments de rémunération sont impactés par l'application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) qui prévoit pour les fonctionnaires :

- Un "transfert primes / points" qui permet d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter leur pension de retraite ;
- De nouvelles grilles indiciaires depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- Une cadence unique d'avancement d'échelon ;
- Un reclassement et une revalorisation indiciaire échelonnée sur 4 ans depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) est effective depuis 2019. Cette refonte du régime indemnitaire tend à la valorisation des fonctions exercées par les agents ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.



2.2.3. L'action sociale

L'action sociale représente, tous budgets confondus, près de 447 640 €, dont 139 620 € de participations salariales, pour l'exercice 2021. Elle comprend la cotisation au CNAS, les titres restaurant, les chèques cultures et les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

BUDGET PRINCIPAL	318 500 € <i>dont 98 790 € de part salariale</i>
ASSAINISSEMENT	23 000 € <i>dont 7 040 € de part salariale</i>
GESTION DES DECHETS	99 500 € <i>dont 31 680 € de part salariale</i>
GEMAPI	6 640 € <i>dont 2 110 € de part salariale</i>

2.2.4. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

2.3. Politique en matière d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2021 est de 50 millions d'euros.

Le budget principal porte 40 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 51 % et le budget gestion des déchets 5 %.

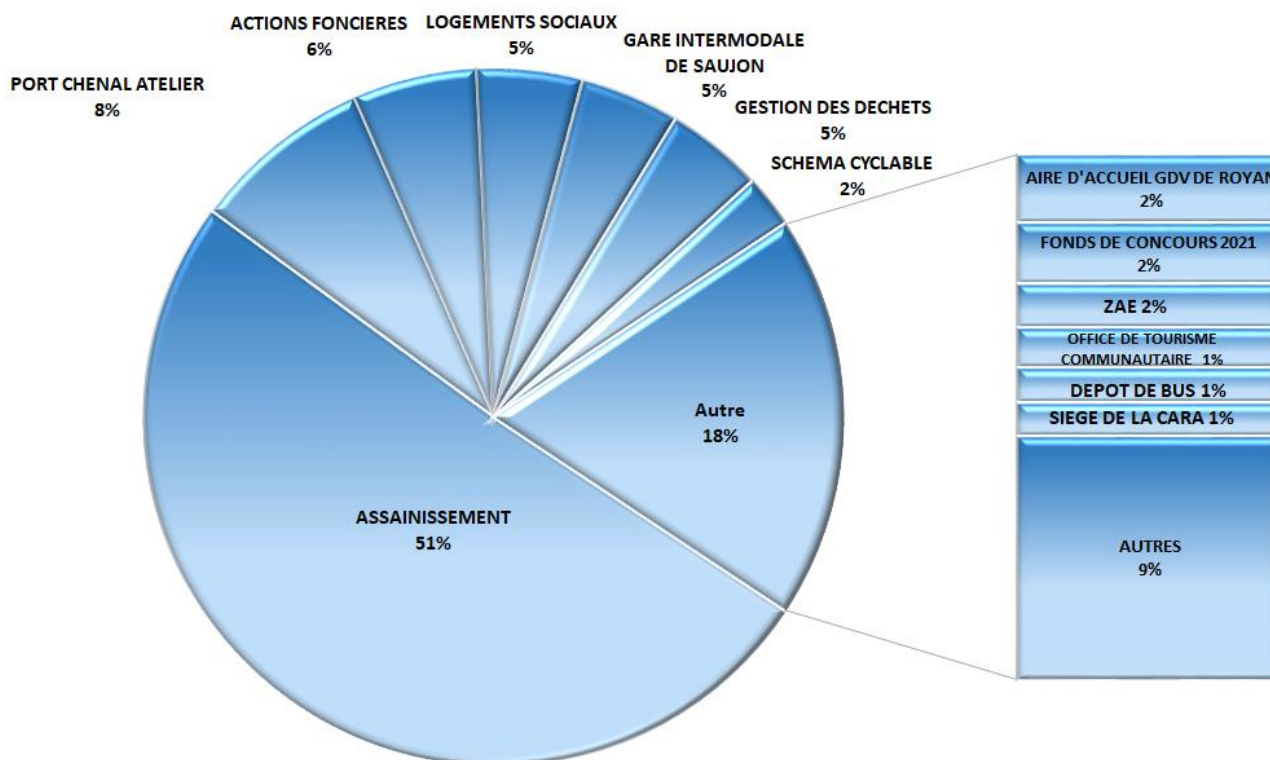
La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2021.

Les AP/CP actuellement ouvertes s'énoncent ainsi :

- Mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité au Transport : CP 2021 = 85 000,00 € ;
- Equipement des Arrêts de Bus en Abris Voyageurs : CP 2021 = 280 500,00 € ;
- Gare Intermodale de Saujon : CP 2021 = 2 296 000,00 € ;
- Aide à la production de logements sociaux : CP 2021 = 1 600 000,00 € ;
- Construction d'un dépôt de bus : CP 2021 = 620 000,00 € ;
- Aménagement Centre Technique : CP 2021 = 100 000,00 € ;
- Construction siège CARA : CP 2021 = 600 000,00 € ;
- Extension port chenal de l'Atelier : CP 2021 = 4 200 000,00 €.

Près de 10,6 millions de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2021, soit 21,2 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

Répartition des dépenses d'équipement 2021



2.4. Maîtrise de l'endettement

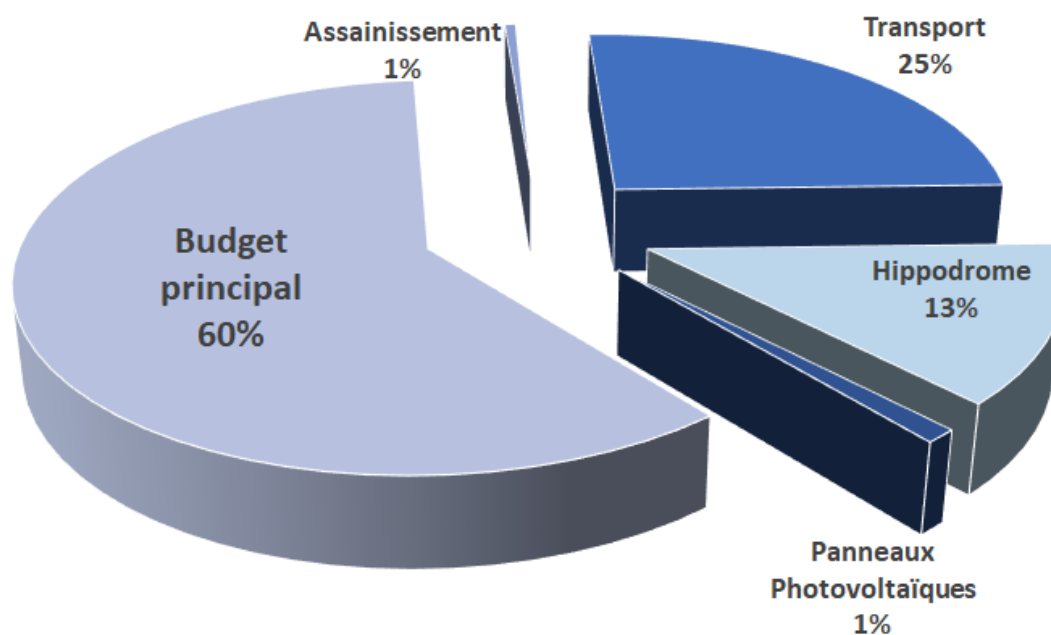
L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2020 s'élève à 17 455 174 €.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 93 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

Son taux moyen est de 1,32 %.

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

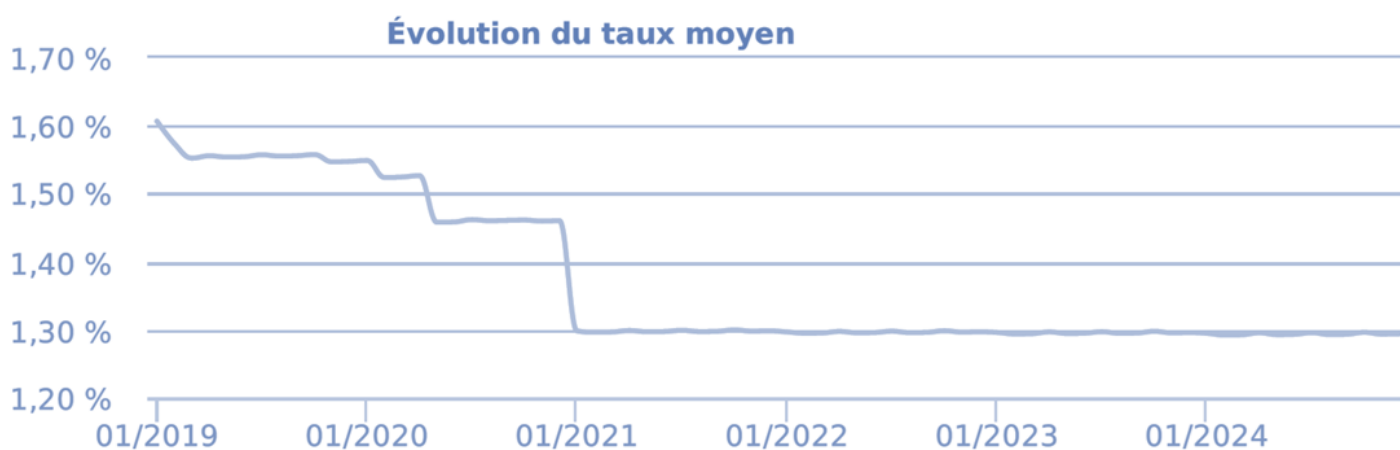
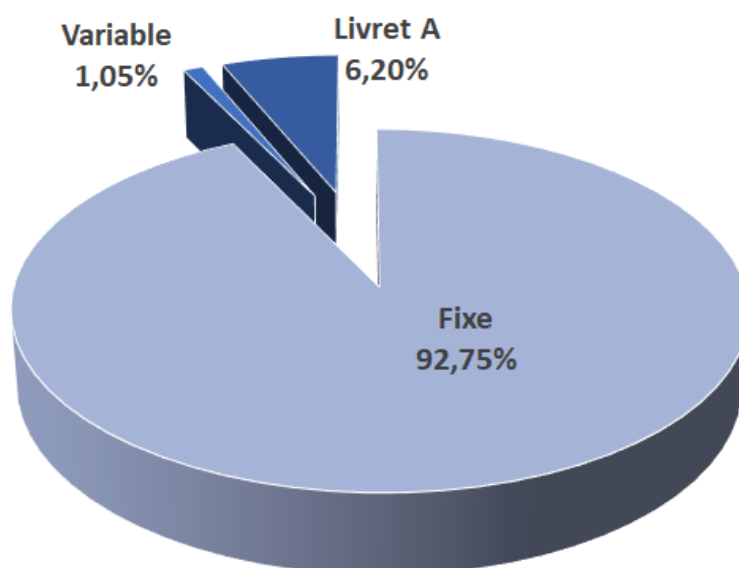
Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318	10 449
Assainissement	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206	87
Gestion des Déchets	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12		
Zones d'Activité	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207			transfert BP			
Bâtiments Economiques			845	749	683	621	557	414	363	305			transfert BP			
Transport	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114	4 422
Logement social	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180			transfert BP			
Hippodrome								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328	2 298
Panneaux Photovoltaïques												250	238	225	213	200
Ensemble des budgets	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179	17 455

Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2020

Synthèse de la dette au 31 décembre 2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
17 455 174 €	1,32%	26

Dette par type de risque au 31 décembre 2020

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 189 302 €	92,75%	1,25%
Variable	183 772 €	1,05%	0,45%
Livret A	1 082 101 €	6,20%	2,42%
Ensemble des risques	17 455 174 €	100,00%	1,32%



L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

Charte de bonne conduite : classification des risques

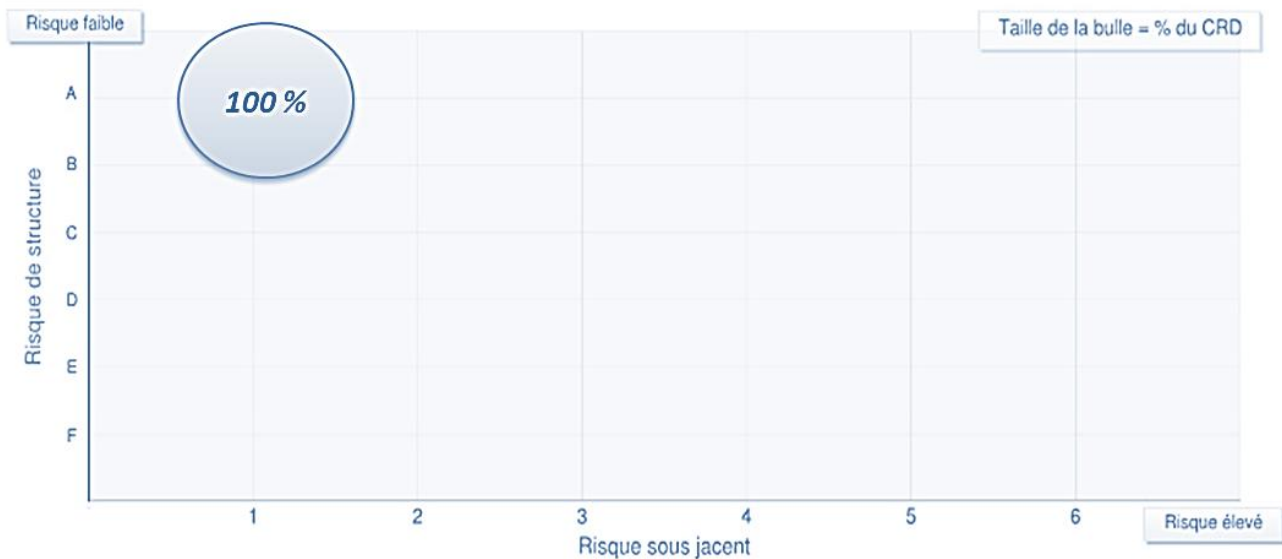
Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité au travers de la matrice de classification des risques :

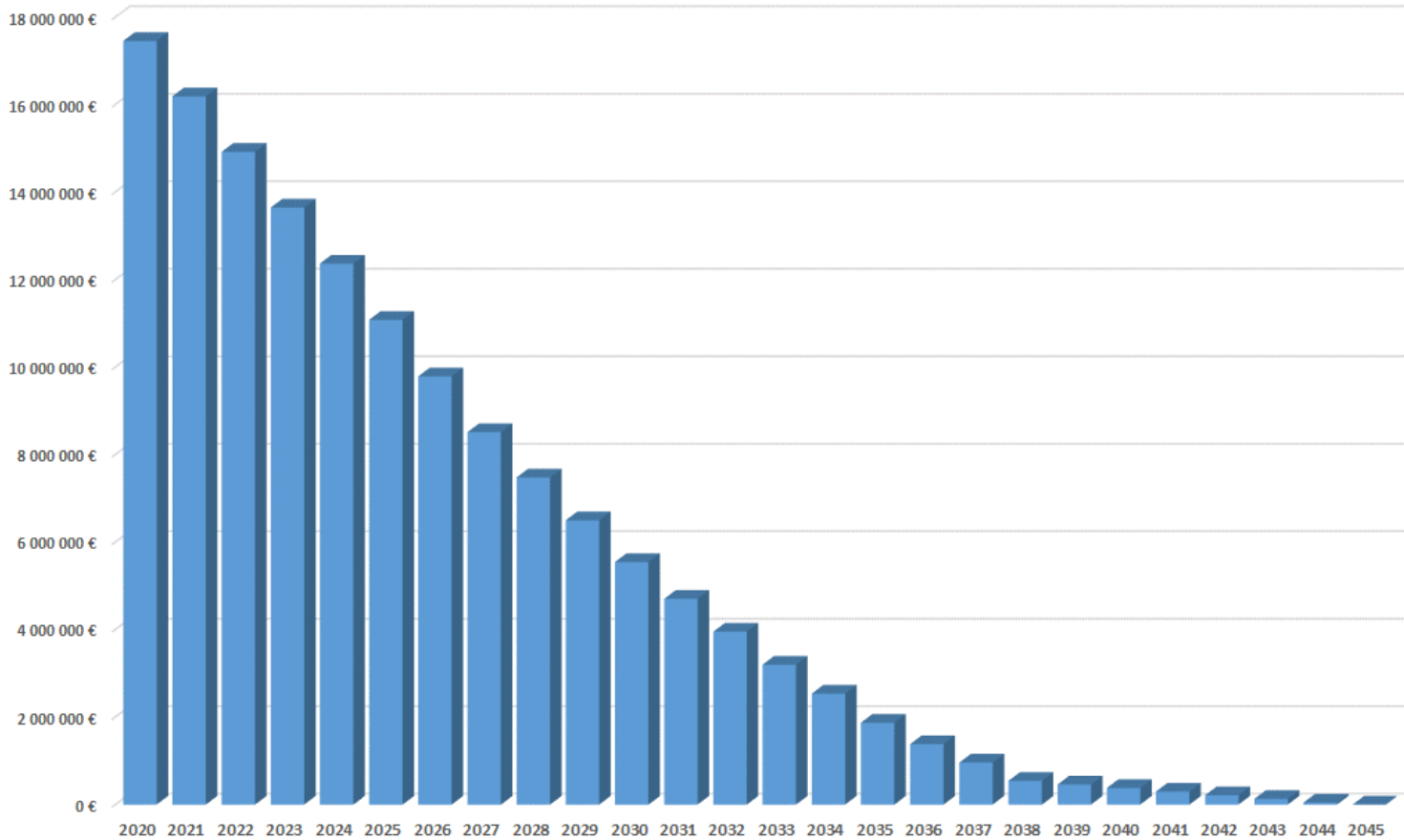


Dette par prêteur au 31 décembre 2020

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'ÉPARGNE	7 558 336 €	43,30%
BANQUE POSTALE	5 053 044 €	28,95%
SFIL CAFFIL	3 452 500 €	19,78%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	1 082 101 €	6,20%
Autres prêteurs	309 193 €	1,77%
Ensemble des prêteurs	17 455 174 €	100,00%

Profil d'extinction de la Dette

Evolution du Capital Restant Dû en fin d'exercice



La capacité de désendettement de la CARA est de 0,96 années (moins d'une année) fin 2019. Pour mémoire, la capacité de désendettement moyenne des EPCI à FPU (fiscalité professionnelle unique) de même strate est de 4,25 ans.

3. Les principales ressources budgétaires

3.1. Ressources du budget principal

3.1.1. Ressources fiscales

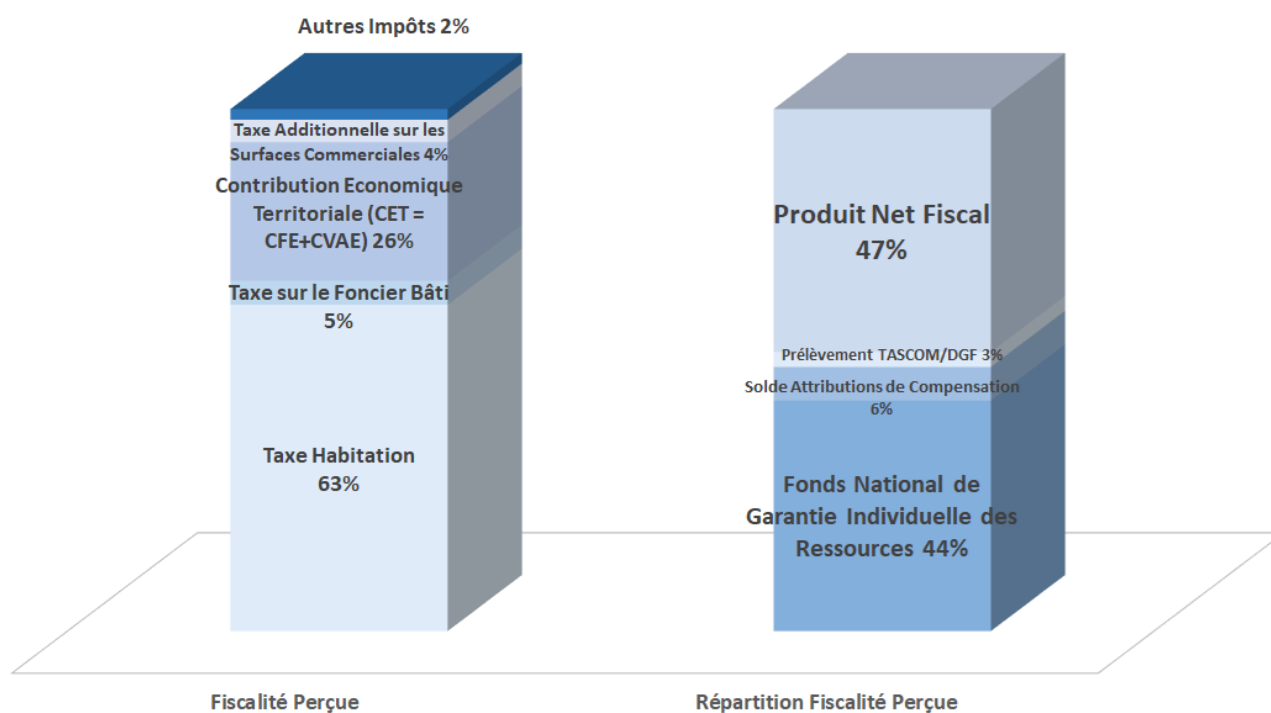
Les prévisions en matière de recettes fiscales et les hypothèses retenues s'énoncent ainsi :

	<u>Notifications</u> 2020	<u>Propositions 2021</u>
Taxe Habitation	19 274 444 €	19 274 444 € Reconstitution notification 2020
Taxe sur le Foncier Bâti	1 421 856 €	1 421 856 € Reconstitution notification 2020
Taxe sur le Foncier Non Bâti	61 683 €	61 683 € Reconstitution notification 2020
Cotisation Foncière des Entreprises	5 165 195 €	5 065 195 € Notification 2020 (- 100 000 €/Covid)*
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	243 372 €	243 372 € Reconstitution notification 2020
Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises	3 564 406 €	3 314 406 € Notification 2020 (-250 000 €/Covid)
Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux	320 584 €	320 584 € Reconstitution notification 2020
Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales	1 465 343 €	1 332 888 € Notification 2020 (-262 000 € dont -140 000/Covid)
TOTAL	31 516 883 €	31 034 428 €
Rappel des reversements de fiscalité :	13 609 909 €	13 609 909 € Reversement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
	1 988 059 €	1 988 059 € Solde Attributions de Compensations
	888 000 €	888 000 € Prélèvement TASCOM 2010 sur DGF
		<i>Intégration dans AC</i> <i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>
Produit Net	15 030 915 €	14 548 460 €

*Les baisses de CFE liées aux modifications de l'évaluation de la valeur locative des locaux industriels seront compensées à l'euro près. Le présent document intègre la valorisation de cette mesure dans le produit de CFE attendu.

La différence entre les produits notifiés en 2020 (état fiscal 1259 FPU) et les produits inscrits au budget 2021 s'élève à près de 500 000 €.

Répartition du produit fiscal perçu sur le territoire de la CARA



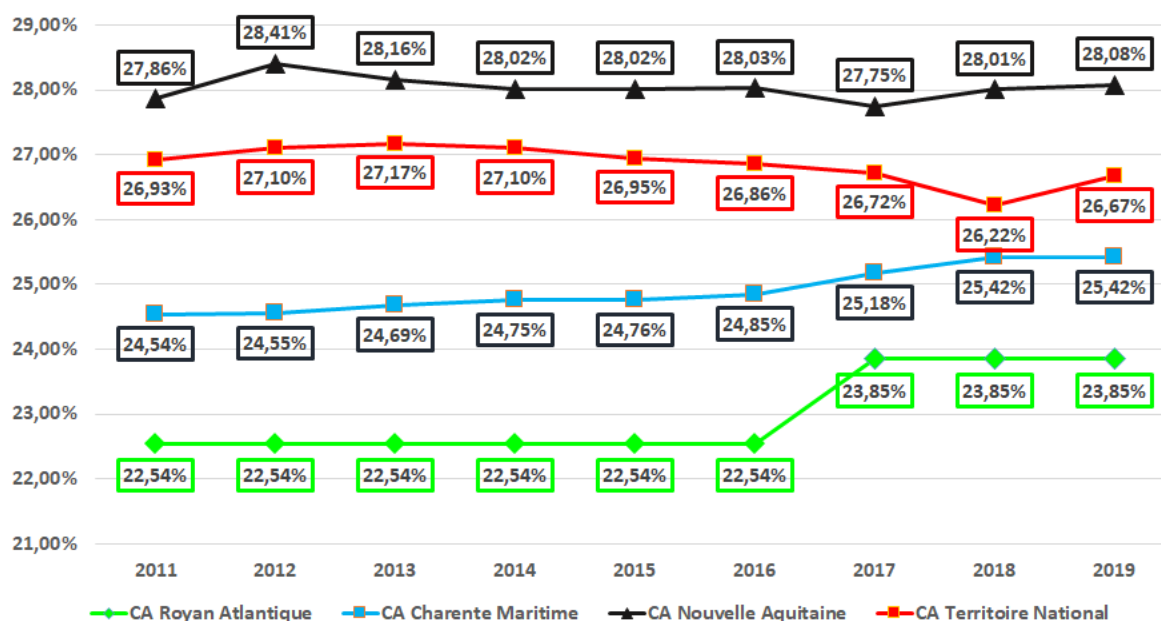
Les tableaux qui suivent exposent les moyennes des taux pratiqués par les communautés d'agglomération sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.²

A l'aune de la fiscalité pratiquée par les agglomérations du département, de la nouvelle région ou au niveau national, les taux votés par la CARA, stables depuis l'exercice 2017, restent relativement modérés et dans les fourchettes basses.

Près de 53 % des recettes fiscales perçues par la CARA sont reversés à l'Etat (47 %) et aux communes (6 %).

Taux moyens des communautés d'agglomération

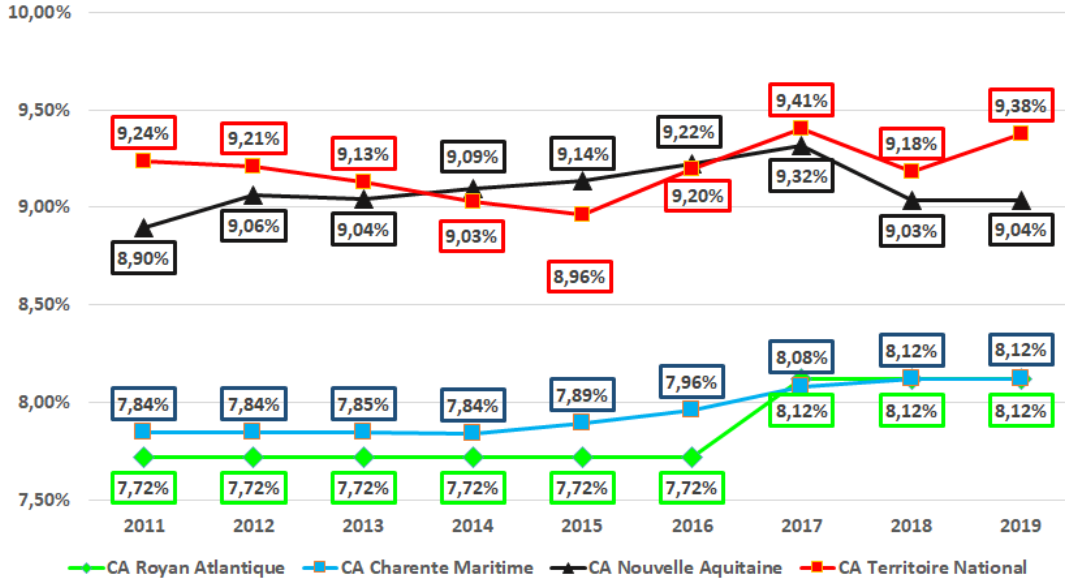
Cotisation Foncière des Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%	25,62%	25,62%	25,94%	25,94%
Total Département Charente Maritime	24,54%	24,55%	24,69%	24,75%	24,76%	24,85%	25,18%	25,42%	25,42%
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	25,16%	25,16%	25,16%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	25,10%	24,18%	24,18%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%	29,44%	29,42%	29,56%	29,77%
Total Région Nouvelle Aquitaine	27,86%	28,41%	28,16%	28,02%	28,02%	28,03%	27,75%	28,01%	28,08%
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%	26,68%	26,58%	25,99%	26,50%
Total Territoire National	26,93%	27,10%	27,17%	27,10%	26,95%	26,86%	26,72%	26,22%	26,67%



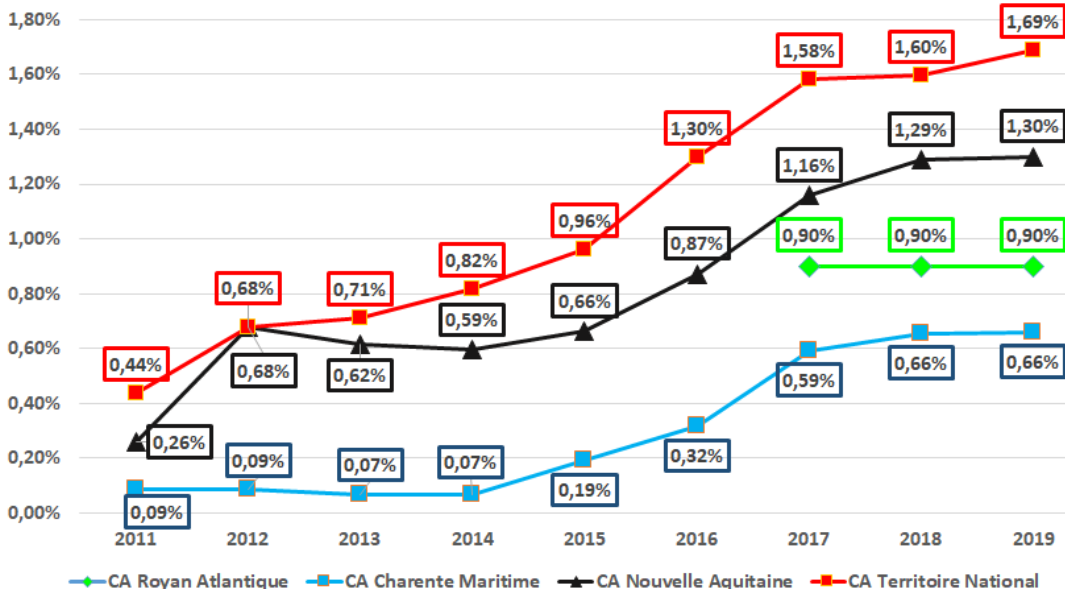
² Ces données ont déjà été publiées dans le DOB 2020 mais suite à la crise sanitaire et aux dérogations en terme de délais règlementaires concernant le vote des actes budgétaires, les données n'ont pas encore été mises à jour.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

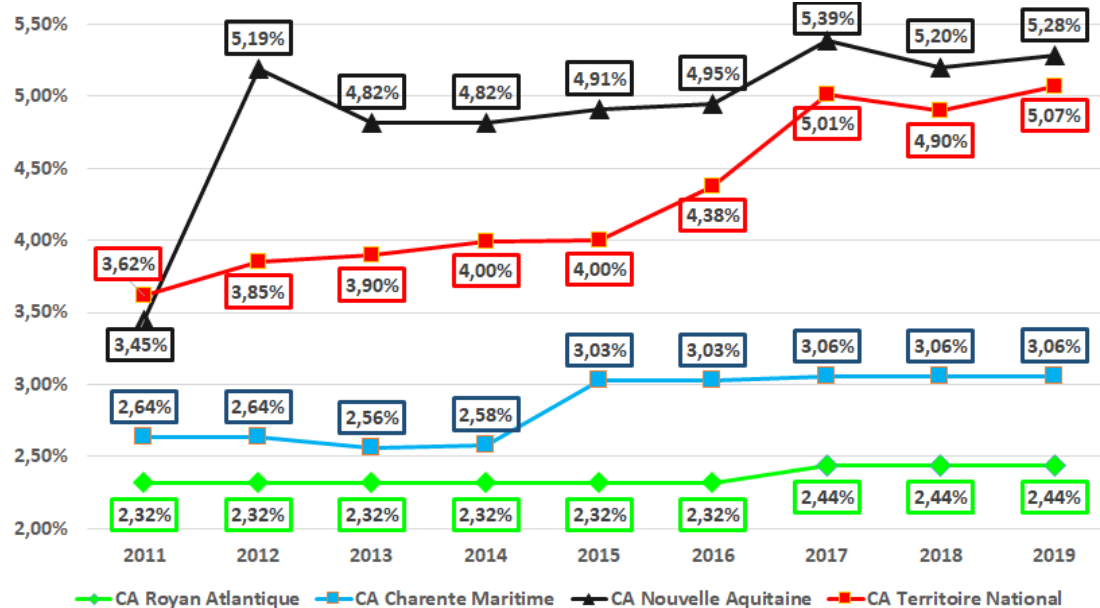
Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%	8,04%	8,07%	8,12%	8,12%
Total Département Charente Maritime	7,84%	7,84%	7,85%	7,84%	7,89%	7,96%	8,08%	8,12%	8,12%
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	9,01%	9,01%	9,01%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%	10,62%	10,78%	10,78%	10,78%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,78%	9,01%	9,01%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%	9,36%	9,43%	9,05%	9,06%
Total Région Nouvelle Aquitaine	8,90%	9,06%	9,04%	9,09%	9,14%	9,22%	9,32%	9,03%	9,04%
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%	9,20%	9,42%	9,20%	9,42%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,03%	8,96%	9,20%	9,41%	9,18%	9,38%



Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres Agglomérations Charente Maritime	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%	0,42%	0,49%	0,57%	0,57%
Total Département Charente Maritime	0,09%	0,09%	0,07%	0,07%	0,19%	0,32%	0,59%	0,66%	0,66%
Agglomérations Charente	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,35%	0,35%	0,35%
Agglomérations Deux Sèvres	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Agglomérations Vienne	0,38%	0,38%	0,38%	0,38%	0,88%	1,38%	1,65%	2,00%	2,00%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	0,34%	0,96%	0,86%	0,86%	0,87%	1,11%	1,50%	1,68%	1,72%
Total Région Nouvelle Aquitaine	0,26%	0,68%	0,62%	0,59%	0,66%	0,87%	1,16%	1,29%	1,30%
Autres Agglomérations Nationales	0,46%	0,68%	0,73%	0,85%	1,00%	1,36%	1,64%	1,63%	1,73%
Total Territoire National	0,44%	0,68%	0,71%	0,82%	0,96%	1,30%	1,58%	1,60%	1,69%



Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%
Total Département Charente Maritime	2,64%	2,64%	2,56%	2,58%	3,03%	3,03%	3,06%	3,06%	3,06%
Agglomérations Charente	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	4,49%	4,49%	4,49%
Agglomérations Deux Sèvres	3,37%	3,37%	3,37%	3,35%	3,35%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%
Agglomérations Vienne	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	4,32%	2,25%	2,25%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%	6,03%	6,53%	6,24%	6,43%
Total Région Nouvelle Aquitaine	3,45%	5,19%	4,82%	4,82%	4,91%	4,95%	5,39%	5,20%	5,28%
Autres Agglomérations Nationales	3,64%	3,70%	3,78%	3,89%	3,89%	4,30%	4,97%	4,86%	5,05%
Total Territoire National	3,62%	3,85%	3,90%	4,00%	4,00%	4,38%	5,01%	4,90%	5,07%



3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prév* 2021
DOTATIONS GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	9 808	9 818	10 440	9 911	9 824	10 021	9 722	9 195	8 766	8 560	8 556	8 538	8 531	8 500
<i>en milliers d'euros</i>		<i>0,10%</i>	<i>6,34%</i>	<i>-5,07%</i>	<i>-0,88%</i>	<i>2,01%</i>	<i>-2,98%</i>	<i>-5,42%</i>	<i>-4,66%</i>	<i>-2,35%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>-0,22%</i>	<i>-0,08%</i>	<i>-0,36%</i>
Dotation d'intercommunalité	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 442	6 992	7 009	7 030	7 030
<i>par habitant</i>	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,50 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €	59,00 €
Contribution redressement finances Publiques							-218	-735	-1 232	-1 479				
							-218	-219	-220	-219				
								-516	-518	-516				
								-493	-493	-491				
										-254				
Dot d'intercommunalité nette	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 009	7 519	7 123	6 963	6 992	7 009	7 030	7 030
		-0,12%	8,30%	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,38%	-6,11%	-5,27%	-2,25%	0,42%	0,25%	0,30%	-0,01%
Dotation de compensation	2 392	2 411	2 418	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 598	1 565	1 529	1 501	1 470
		0,79%	0,29%	-25,93%	-1,45%	-1,87%	-1,08%	-2,18%	-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-2,04%
POPULATION DGF	103 732	103 613	112 208	113 574	112 729	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	119 145	119 145

Jusqu'en 2013, la part de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité évoluait au même rythme que celui de la population calculée par l'Etat sur le territoire (population DGF).

Dès 2011 et suite à la réforme de la fiscalité territoriale qui a attribué la TASCOM aux EPCI à FPU, le montant de la TASCOM valeur 2010, soit 888 milliers d'euros, est prélevé sur la dotation de compensation.

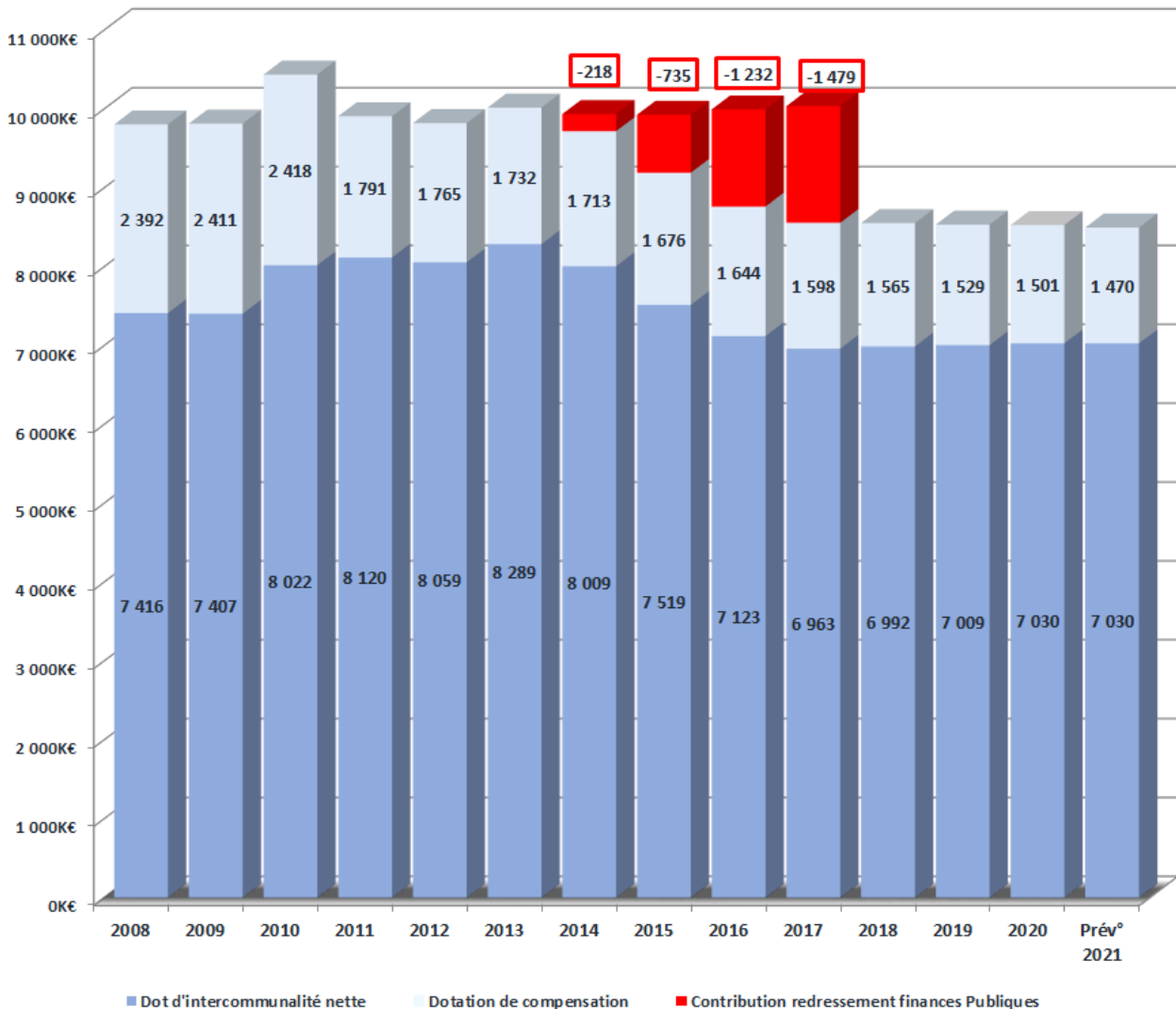
Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques réalisé sur la dotation d'intercommunalité n'apparaît plus depuis 2018 sur les états de notification mais le montant de l'enveloppe reste grevé des prélèvements actés les années précédentes.

Avant la mise en œuvre de la participation au redressement des finances publiques, le montant de la dotation d'intercommunalité s'élevait à 8,3 millions d'euros contre un montant notifié de 7 millions d'euros en 2020.

Le budget 2021 reconduit les montants notifiés en 2020 pour la part dotation d'intercommunalité et reconduit l'écroulement observé historiquement sur la part dotation de compensation.

Pour l'élaboration du budget 2021, la population DGF de référence est supposée identique à celle de 2020.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -



Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population DGF du territoire depuis six ans :

COMMUNES	Population DGF 2013	Population DGF 2014	Population DGF 2015	Population DGF 2016	Population DGF 2017	Population DGF 2018	Population DGF 2019	Population DGF 2020	2020/2019
ARCES	837	824	795	816	824	836	856	871	+15
ARVERT	3 540	3 551	3 674	3 761	3 799	3 820	3 873	3 932	+59
BARZAN	589	595	603	607	612	615	602	599	-3
BOUTENAC TOUVENT	246	252	251	252	255	242	245	246	+1
BREUILLET	3 015	3 040	3 037	3 066	3 118	3 166	3 236	3 307	+71
BRIE-SOUS-MORTAGNE	282	271	263	259	258	258	257	259	+2
CHAILLEVETTE	1 646	1 641	1 663	1 690	1 715	1 733	1 748	1 777	+29
LE CHAY	790	787	800	817	818	801	806	809	+3
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	788	771	737	732	739	741	755	789	+34
CORME ECLUSE	1 177	1 196	1 198	1 198	1 203	1 201	1 217	1 223	+6
COZES	2 224	2 232	2 168	2 197	2 218	2 265	2 281	2 299	+18
L EGUILLE	1 009	1 004	1 004	1 002	1 005	992	992	981	-11
EPARGNES	902	919	938	951	980	974	956	953	-3
ETAULES	2 603	2 640	2 642	2 619	2 609	2 644	2 668	2 733	+65
FLOIRAC	366	365	360	358	355	430	427	426	-1
GREZAC	907	941	973	998	999	1 010	1 013	1 026	+13
LES MATHES	6 781	5 469	5 520	5 612	5 706	5 767	5 773	5 818	+45
MEDIS	2 949	2 986	3 032	3 013	3 043	3 042	3 051	3 077	+26
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4 639	4 746	4 809	4 860	4 852	4 917	4 963	4 915	-48
MORNAC-SUR-SEUDRE	952	963	964	957	955	964	976	972	-4
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 204	1 215	1 222	1 177	1 185	1 156	1 162	1 157	-5
ROYAN	26 644	26 700	26 788	27 447	27 810	27 956	27 867	27 682	-185
SABLONCEAUX	1 346	1 375	1 413	1 425	1 460	1 489	1 500	1 489	-11
SAINT-AUGUSTIN	1 880	1 782	1 669	1 685	1 697	1 725	1 747	1 764	+17
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	11 161	10 972	10 735	10 769	10 951	10 959	11 080	11 106	+26
SAINT-PALAIS-SUR-MER	8 172	8 223	8 162	8 156	8 130	8 134	8 143	8 315	+172
SAINT ROMAIN DE BENET	1 773	1 804	1 834	1 856	1 863	1 877	1 880	1 872	-8
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	54	58	66	71	73	<i>Avec Floirac</i>			<i>NS</i>
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 980	3 028	3 079	3 223	3 274	3 309	3 370	3 420	+50
SAUJON	7 331	7 483	7 656	7 801	7 954	7 947	7 904	7 933	+29
SEMUSSAC	2 237	2 276	2 320	2 394	2 541	2 554	2 567	2 573	+6
TALMONT	177	175	177	172	173	174	172	171	-1
LA TREMLADE	6 948	7 084	7 165	7 209	7 237	7 074	6 879	6 808	-71
VAUX-SUR-MER	7 794	7 705	7 744	7 717	7 674	7 718	7 817	7 843	+26
TOTAL TERRITOIRE CARA	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	119 145	+362

3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

<u>Recettes réelles hors reports</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Propositions 2021</u>
PRODUITS FISCAUX	31 378 991 €	31 023 193 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERCUES	818 841 €	818 841 €
DOTATIONS COMPENSATIONS FISCALES	1 553 898 €	1 553 471 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8 509 078 €	8 500 000 €
TAXE DE SEJOUR	2 350 000 €	2 500 000 €
JEUDIS MUSICAUX : BILLETTERIE / VENTE	63 000 €	63 000 €
MAISON DES DOUANES : BILLETTERIE / VENTE	44 500 €	42 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE / REDEVANCES	20 000 €	20 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE / PARTICIPATIONS CAF	50 000 €	50 000 €
RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : FINANCEMENTS	134 928 €	190 000 €
FINANCEMENT REGION PROGRAMME LEADER	67 400 €	119 363 €
LEADER ACTION RESTAURATION COLLECTIVE	19 880 €	35 250 €
PARTICIPATION ACTION CROISSANCE BLEUE	30 800 €	30 800 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE : PARTICIPATION REGION	34 872 €	
CONSEIL ENERGIE PARTAGEE : FINANCEMENT POSTE	24 000 €	
PLATEFORME ENERGIE PARTICIPATION REGION		64 067 €
MOBILITE : FINANCEMENT POSTE	31 500 €	24 000 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE / PARTICIPATION DEPARTEMENT	1 800 €	1 800 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE / PARTICIPATION REGION	8 500 €	8 500 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE / PARTICIPATION USAGERS	25 150 €	25 150 €
NAUTISME / PARTICIPATION REGION	5 200 €	5 200 €
ZONE NATURA 2000 PARTICIPATION	28 269 €	41 000 €
PARTICIPATION CONSERVATOIRE DU LITTORAL ESPACES NATURELS SENSIBLES	12 500 €	12 500 €
PARTICIPATION DEPARTEMENT ESPACES NATURELS SENSIBLES	47 000 €	47 000 €
ODP GARE INTERMODALE ROYAN	2 880 €	3 276 €
ODP ANTENNE RELAIS IMPLANTEE EN ZAE	6 894 €	8 000 €
LOYER BAIL ITEP MESCHERS	60 000 €	60 000 €
LOYER GENDARMERIE	332 000 €	332 000 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	38 533 €	29 333 €
LOYERS BUREAUX CARA	17 700 €	17 700 €
REMBOURSEMENT SDIS STAGE MER	46 000 €	56 000 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	290 000 €	313 970 €
PARTICIPATIONS AGENTS AUX TITRES RESTAURANTS	102 080 €	99 280 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	146 100 €	145 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	15 400 €	2 100 €
	46 317 694 €	46 041 029 €

La baisse des recettes de fonctionnement s'explique principalement par la diminution attendue des recettes fiscales pour l'exercice 2021.

3.2. Ressources des budgets annexes

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Participation au raccordement à l'égout/ FPAC : 600 000 €
- Prime bon fonctionnement Station d'épuration : 140 000 €
- Surtaxe assainissement : 4 500 000 €
- Service Public d'Assainissement Non Collectif : 35 800 €

BUDGET GESTION DES DECHETS

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 13 512 000 €
- Soutien Collecte Sélective : 1 400 000 €
- Redevances Spéciales : 1 600 000 €
 - o Hôtellerie de plein air : 450 000 €
 - o Professionnels / Administrations : 1 150 000 €
- Exploitation déchèterie artisanale : 330 000 €
- Reprise Matériaux : 590 100 €

BUDGET TRANSPORT URBAIN

- Versement Transport : 2 112 000 €
- Financement Région Réseau Secondaire : 2 206 010 €
- Subvention Equilibre Budget Principal : 2 745 971 €
- Redevance DSP transport : 282 722 €

BUDGET HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE

- Loyers perçus : 205 906 €

Centres d'entraînement et exploitation du site

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PATRIMOINE

- Vente électricité : 26 500 €

BUDGET GEMAPI

- Taxe GEMAPI : 242 374 €

BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Cessions lots : 77 160 €

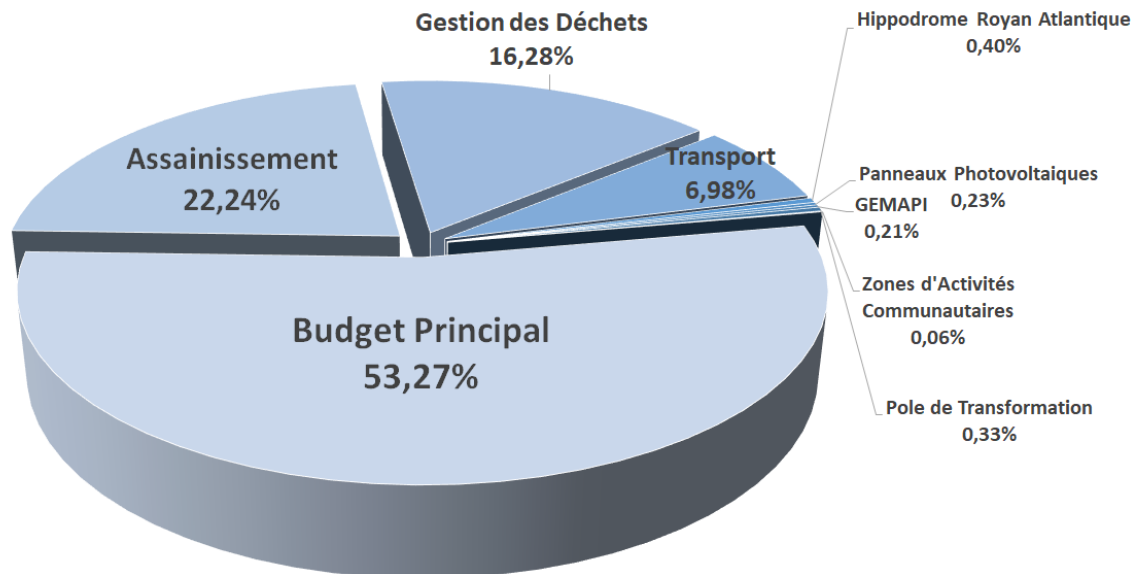
4. Les grands équilibres budgétaires

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2021 sont retracés dans le tableau suivant :

Dépenses Réelles (en milliers d'euros)	Budget Principal	Assainissement	Gestion des Déchets	Transport	Hippodrome Royan Atlantique	Panneaux Photovoltaique s	GEMAPI	Pole de Transformation	Zones d'Activités Communautaires
Fonctionnement	43 811	1 267	17 274	6 644	47	7	242	0	2
Investissement	20 786	25 422	2 263	1 739	437	267	6	396	75
TOTAL	64 597	26 689	19 536	8 383	484	274	248	396	77
<i>Emprunts d'équilibre provisoires</i>	<i>12 970</i>	<i>21 107</i>	<i>1 772</i>	<i>986</i>	<i>276</i>	<i>248</i>			

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2020.

Les volumes budgétaires 2021 représentent près de 120 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021 (dépenses réelles en milliers d'euros)	FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	ANNUITE DE LA DETTE	AUTRES DEPENSES D'INVESTIS-SEMENT	Total général
PEREQUATION	0	0	2 807	1 100	0	0	3 907
CHARGES DE STRUCTURE ET ACTIONS GENERALES	3 960	1 001	2 043	1 402	865	8	9 279
SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE	895	3 105	695	605	0	0	5 299
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	197	35	346	1 555	0	10	2 143
AMENAGEMENT DURABLE	612	15	208	5 788	15	0	6 637
TRANSPORT MOBILITE	250	34	9 423	4 944	362	10	15 023
POLITIQUE DE LA VILLE SOLIDARITE PREVENTION	505	1 601	568	0	0	0	2 674
DEVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION TERRITORIALE	882	4 575	1 165	5 331	173	0	12 126
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	526	128	782	1 408	0	90	2 934
CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	719	200	897	25 412	6	260	27 494
ECOLOGIE URBAINE GESTION DES DECHETS	1 760	4 000	11 513	2 263	0	0	19 536
REVERSEMENT DE FISCALITE	0	0	13 633	0	0	0	13 633
TOTAL GENERAL	10 305	14 694	44 081	49 808	1 421	378	120 685

1. Péréquation

Attributions de Compensation

Les attributions de compensation (AC) ont été définies en 2002.

Cette opération technique régie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts a permis d'accompagner le changement de statut de la communauté de communes à fiscalité mixte à la communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique.

Les AC visaient à assurer la neutralité budgétaire pour la CARA et les communes suites au changement de fiscalité opéré.

Les AC ont ensuite évolué au gré des transferts de charges ayant été réalisés depuis pour connaître leur niveau actuel suite à l'intégration de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire en 2018.

Le tableau suivant présente l'évolution des attributions de compensation depuis leur création.

	T.P communale produit 2001	TP / salaires compensation produit 2001	CDC TH - FB - FNB produit 2001	Charges transférées montant	22/03/2002 Attribution de compensation	Intégration Relais APE ouest / 06/2007	Extension de périmètre 2013	Transfert compétence tourisme 01/2017	Transfert compétence ZAE 01/2017	Transfert compétence GEMAPI 01/2018	Intégration enveloppe DSC - 2018	2019 Attribution de compensation
	1	2	3	4	5=(1+2-3)-4	6	7	8	9	10	11	12=5-6+7-8-9-10+11
ARCES sur GIRONDE	2 092 €	201 €	14 154 €		-11 860 €			-5 273 €			10 792 €	4 205 €
ARVERT	69 830 €	25 735 €	66 158 €		29 407 €			15 048 €	6 579 €		18 246 €	26 026 €
BARZAN	26 754 €	16 145 €	13 269 €		29 629 €			674 €			10 342 €	39 297 €
BOUTEVAC-TOUVENT	6 583 €	1 416 €	4 399 €		3 600 €			113 €		57 €	6 963 €	10 393 €
BREUILLET	69 932 €	31 751 €	59 764 €		41 919 €			-11 236 €			17 214 €	70 369 €
BRIE sous MORTAGNE	12 173 €	13 521 €	5 069 €		20 625 €			130 €		90 €	6 441 €	26 845 €
CHAILLEVETTE	29 783 €	18 695 €	26 270 €		22 208 €						15 125 €	37 333 €
CHEVAC SAINT SERIN d'UZET	20 866 €	7 346 €	17 908 €		10 304 €			-1 757 €		58 €	10 876 €	22 879 €
CORME ECLUSE							3 524 €					
COZES	87 190 €	51 287 €	43 616 €		94 861 €			6 789 €	3 013 €	935 €	12 753 €	14 470 €
EPARGNES	6 730 €	2 538 €	14 273 €		-5 005 €			450 €	4 370 €	410 €	14 657 €	99 307 €
ETAULES	63 464 €	27 227 €	39 953 €		50 738 €			4 484 €		269 €	15 450 €	5 356 €
FLOIRAC	283 €	0 €	6 174 €		-5 890 €			133 €			18 389 €	64 643 €
FLOIRAC								133 €		42 €	13 007 €	6 477 €
GREZAC	33 006 €	7 287 €	13 680 €		26 613 €			500 €		594 €	11 432 €	36 952 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	30 576 €	9 388 €	13 498 €		26 466 €			33 739 €			19 110 €	11 836 €
LA TREMBLADE	277 681 €	126 227 €	191 733 €		212 175 €			176 944 €	13 343 €		29 425 €	51 312 €
LE CHAY	13 465 €	2 977 €	13 808 €		2 633 €					409 €	11 482 €	13 707 €
LES MATHES	103 591 €	22 741 €	155 189 €		-28 857 €			-398 636 €	-368 €		13 097 €	383 244 €
MEDIS	234 460 €	60 702 €	57 390 €	3 289 €	234 483 €			-24 356 €			13 441 €	272 279 €
MESCHERS sur GIRONDE	83 101 €	29 465 €	133 087 €		-20 520 €			56 809 €				-77 330 €
MORNAC sur SEUDRE	6 965 €	11 172 €	16 581 €		1 557 €			23 306 €			17 012 €	-4 737 €
MORTAGNE sur GIRONDE	57 550 €	11 709 €	25 034 €		44 225 €			29 020 €		247 €	22 424 €	37 382 €
ROYAN	1 947 085 €	890 749 €	1 135 869 €		1 701 966 €	28 236 €		630 503 €	235 683 €		61 152 €	868 696 €
SABLONCEAUX							3 284 €			22 939 €	13 574 €	-6 081 €
SAINT AUGUSTIN	55 426 €	8 045 €	27 548 €		35 924 €			-49 905 €			16 643 €	102 472 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	180 702 €	54 168 €	434 668 €		-199 798 €			118 335 €	40 350 €		26 849 €	-331 635 €
SAINT PALAIS sur MER	195 882 €	74 773 €	321 016 €		-50 361 €			246 476 €	3 666 €		16 633 €	-283 870 €
SAINT ROMAIN de BENET							10 989 €		1 391 €	83 €	14 067 €	23 582 €
SAINT ROMAIN sur GIRONDE	115 €	269 €	799 €		-415 €			50 €				
SAINT SULPICE de ROYAN	92 522 €	44 447 €	53 433 €		83 536 €				111 523 €		16 959 €	-11 028 €
SAUJON	525 763 €	330 718 €	154 813 €	7 564 €	694 103 €			131 653 €	25 323 €	370 €	30 945 €	567 702 €
SEMUSSAC	17 052 €	15 203 €	31 409 €		846 €			-4 926 €	13 624 €	131 €	18 118 €	10 135 €
TALMONT sur GIRONDE	5 704 €	3 626 €	4 956 €		4 375 €			29 504 €			12 412 €	-12 717 €
VAUX sur MER	189 443 €	75 739 €	290 386 €		-25 204 €			45 800 €	49 034 €		15 947 €	-104 091 €
Totaux	4 445 769 €	1 975 265 €	3 385 900 €	10 854 €	3 024 280 €	28 236 €	17 797 €	1 054 373 €	531 341 €	3 695 €	550 977 €	1 975 409 €

Fonds de Concours

L'enveloppe prévue en 2021 concernant les fonds de concours est de 1,1 million d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe inscrite en 2020.

Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la CARA depuis la mise en œuvre des fonds de concours (en euros).

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
ARCES/GIRONDE	94 410	13 306	4 423	2 717	57 460			60 000	232 315
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416								75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE	6 249								6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	7 380								7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE	5 365								5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE		13 306							13 306
ESPACE MULTI-SPORTS			4 423						4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE				2 717					2 717
RESTAURATION INTÉRIEURE ÉGLISE					57 460				57 460
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG								60 000	60 000
ARVERT	224 061						80 657		304 718
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662								8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG	150 000								150 000
SALLE DE MOTRICITÉ	65 399								65 399
AMENAGEMENT DE LA HALLE DU MARCHÉ ET ABORDS							80 657		80 657
BARZAN			23 417	3 080		150 000	7 338		183 835
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS			23 417						23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE				3 080					3 080
AMENAGEMENT DU SITE DE BARZAN PLAGES						150 000			150 000
AMÉNAGEMENT DE LA PETITE PLACE DE L'ÉGLISE							7 338		7 338
BOUTENAC/TOUVENT	2 795	9 715		4 138		15 684	7 808		40 140
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	2 795								2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE		9 715							9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE				4 138					4 138
TRAVAUX AMENAGEMENT RUE BRIN D'AMOUR						15 684			15 684
TRAVAUX D'URGENCE SUR VOIRIE COMMUNALE							7 808		7 808
BREUILLET	170 291			40 808		58 547			269 646
REPARATION DE L'EGLISE	20 291								20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)	150 000								150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE				40 808					40 808
EQUIPEMENT SALLE MULTICULTURELLE						58 547			58 547

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
BRIE/MORTAGNE	90 581							39 365	129 946
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581								90 581
REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX								39 365	39 365
CHAILLEVETTE	56 516	68 868		9 170			150 000		284 554
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN	39 437								39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE	17 079								17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC		68 868							68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS				9 170					9 170
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE							150 000		150 000
LE CHAY			11 188			8 363	7 035		26 586
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE			11 188						11 188
REFECTION GRILLAGE COUR DE L'ECOLE						8 363			8 363
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR PAR LA CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE							7 035		7 035
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	63 114								63 114
REFECTION DE L'EGLISE	9 283								9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664								2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE	2 489								2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES	6 524								6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS	42 154								42 154
CORME ECLUSE	20 679		51 206		18 722				90 606
EXTENSION SALLE POLYVALENTE	20 679								20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE			51 206						51 206
TERRAIN MULTISPORTS					18 722				18 722
COZES	80 548	21 500	13 461	23 151	150 000	150 000	39 725		478 385
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE	8 861								8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE	9 588								9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC	11 163								11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"	50 936								50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX		21 500							21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE			13 461						13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT				23 151					23 151
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS					150 000				150 000
CONSTRUCTION BATIMENTS SPORTIFS						150 000			150 000
AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTÈRE							39 725		39 725

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
L'EGUILLE/SEUDRE	23 232		150 000		74 047				247 279
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE	18 755								18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES	4 478								4 478
PÔLE CULTUREL			150 000						150 000
AMÉNAGEMENT GRAND'RUE					74 047				74 047
EPARGNES	143 931				50 447		15 487	97 662	307 527
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	36 264								36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT	87 424								87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE	20 243								20 243
RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT BOULANGERIE					50 447				50 447
AMÉNAGEMENT ABORDS MAIRIE ET PARKINGS BOURG							15 487		15 487
AMÉNAGEMENT DES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION								97 662	97 662
ETAULES	165 849			35 942	116 008				317 799
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	93 174								93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX	44 195								44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS	28 480								28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS				35 942					35 942
SALLE DES SPORTS					116 008				116 008
FLOIRAC	5 798			88 765				10 126	104 689
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (SRG)	5 798								5 798
MAISON ASSOCIATIVE				88 765					88 765
CRÉATION DE PARKING ET AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE VOIRIE								10 126	10 126
GREZAC	153 659			150 000		70 120	20 522		394 301
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	139 811								139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE	13 848								13 848
SALLE MULTIACTIVITE				150 000					150 000
AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE						70 120			70 120
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX CREATION CITY PARK							20 522		20 522
LES MATHES	46 882	35 793				150 000		11 160	243 835
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDE - LA PALMYRE	8 439								8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES	38 443								38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES		35 793							35 793
CONSTRUCTION CASES COMMERCIALES						150 000			150 000
CONSTRUCTION DE LOCAUX ANNEXES À LA MAIRIE								11 160	11 160

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
MEDIS	107 318	12 282		114 325					233 925
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX	107 318								107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE		12 282							12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE				114 325					114 325
MESCHERS/GIRONDE	332 050		150 000						482 050
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE	32 050								32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES	150 000								150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALAISE - SECTION 1			150 000						150 000
MORNAC/SEUDRE	200 059			15 379	32 455		150 000		397 892
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501								15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE	12 999								12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE	21 559								21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT	150 000								150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2				15 379					15 379
GARAGE INTER-ASSOCIATIONS					32 455				32 455
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE MULTICULTURELLE							150 000		150 000
MORTAGNE/GIRONDE	44 399			150 000		33 930		6 073	234 402
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527								6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT	37 872								37 872
MAISON MEDICALE				150 000					150 000
AMENAGEMENT APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE						33 930			33 930
MISE EN PLACE DE CATWAYS ET PASSERELLE AU PORT								6 073	6 073
ROYAN	450 000	89 191			47 723		150 000		736 914
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET D'UNE SALLE	150 000								150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE	150 000								150 000
AMENAGEMENT DU QUAI DES SABLIERES	150 000								150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME		89 191							89 191
RESTAURATION ORGUE NOTRE-DAME					47 723				47 723
RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME							150 000		150 000
SABLONCEAUX		13 364				20 751	108 444		142 559
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT		13 364							13 364
AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS						20 751			20 751
TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER							108 444		108 444

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
SAINT AUGUSTIN	44 881	9 209			150 000		150 000		354 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951								21 951
REHABILITATION DU TEMPLE	2 765								2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES	8 705								8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"	11 460								11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS		9 209							9 209
COMMERCE ET LOGEMENTS CENTRE-BOURG					150 000				150 000
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE							150 000		150 000
SAINT GEORGES DE DIDONNE	98 802								98 802
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE	35 656								35 656
EAUX PLUVIALES	63 146								63 146
SAINT PALAIS SUR MER	130 875					111 541			242 416
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS	130 875								130 875
CONSTRUCTION BUREAU DE POSTE / BUREAU DE POLICE						111 541			111 541
SAINT ROMAIN DE BENET					149 800				149 800
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'EGLISE					149 800				149 800
SAINT SULPICE DE ROYAN	288 760	150 000	103 870	88 147	31 475	8 804	150 000		821 055
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES	138 760								138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	150 000								150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE		150 000							150 000
CHAUDIÈRE À BOIS			103 870						103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX				88 147					88 147
AMÉNAGEMENT ET RÉPARATION ÉCOLES					31 475				31 475
EXTENSION CIMETIERE COLOMBARIUM						8 804			8 804
AMENAGEMENT AVENUE PASTEUR							150 000		150 000
SAUJON	342 700	47 600	18 250	87 500		124 180			620 230
RECONST° ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700								42 700
ESPACE CULTUREL	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU	150 000								150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE		47 600							47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE			18 250						18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET				87 500					87 500
AMENAGEMENT LIAISON THERMES / PLACE G. DE GAULLE						124 180			124 180

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
SEMUSSAC	126 024	79 460	150 000	46 637	124 756			127 408	654 284
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102								1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	31 808								31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	27 809								27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE	65 306								65 306
AMÉNAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG		79 460							79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL			150 000						150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASE				46 637					46 637
VOIRIE LA VALADE					124 756				124 756
CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (DOJO + TENNIS)								127 408	127 408
TALMONT SUR GIRONDE							37 040		37 040
AMENAGEMENT VOIRIES							37 040		37 040
LA TREMBLADE	300 000	13 152		115 597	97 109				525 858
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE	150 000								150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE RONCE LES BAINS	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK		13 152							13 152
AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1				115 597					115 597
AMÉNAGEMENT CENTRE DE RONCE - T2					97 109				97 109
VAUX SUR MER	345 528					60 269	25 944	150 000	581 741
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057								12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE	23 529								23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE	4 018								4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE	2 726								2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"	93 500								93 500
CONSTRUCTION CRECHE	150 000								150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	59 698								59 698
EXTENSION REHABILITATION SALLE OMNISPORT						60 269			60 269
RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE							25 944		25 944
RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES DE L'ATELIER								150 000	150 000
TOTAL GENERAL	4 153 742	563 438	675 815	975 356	1 100 000	962 188	1 100 000	501 793	10 032 332

162 dossiers ont bénéficié de fonds de concours depuis 2007, année de leur création.

2. Charges de structure et actions générales

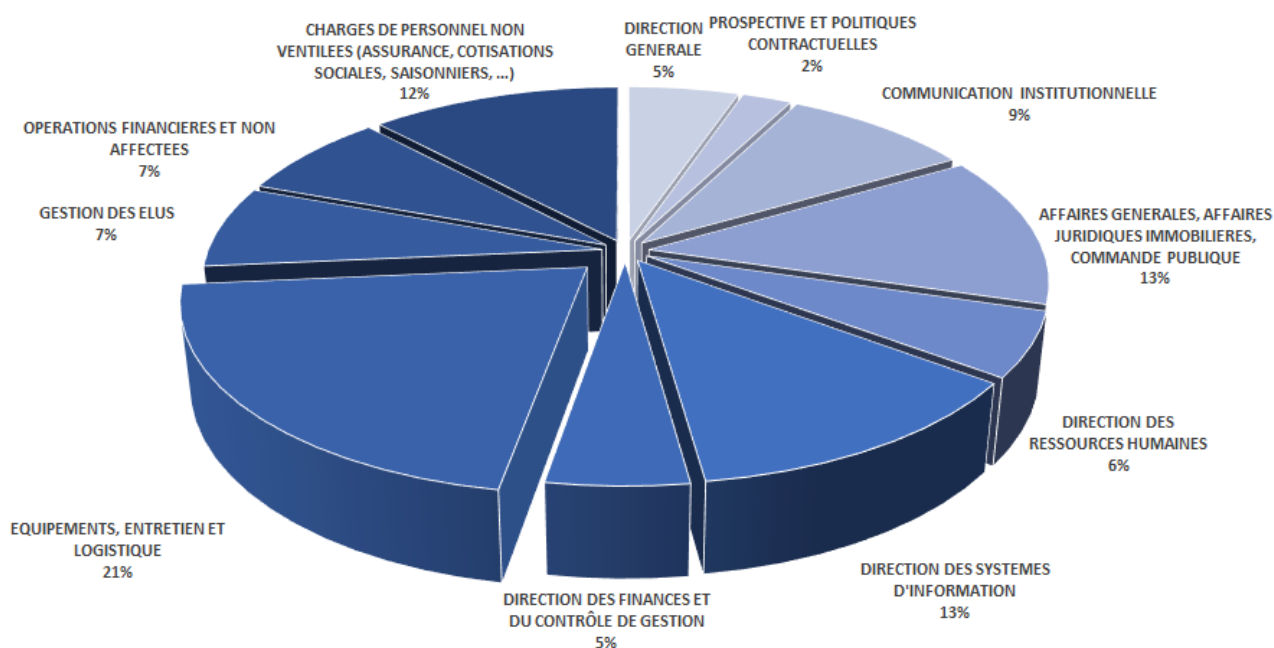
DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>9 057 996 €</u>	<u>9 278 912 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	4 043 010 €	3 959 840 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	24 500 €	1 001 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 219 266 €	2 043 306 €
ANNUITE DE LA DETTE	852 668 €	864 806 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 910 800 €	1 402 200 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 752 €	7 760 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DIRECTION GENERALE	380 030 €	333 360 €
PROSPECTIVE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES	148 030 €	149 690 €
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	560 760 €	570 190 €
AFFAIRES GENERALES, AFFAIRES JURIDIQUES IMMOBILIERES, COMMANDE PUBLIQUE	858 136 €	822 860 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	348 110 €	351 660 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	733 198 €	799 836 €
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION	327 870 €	309 820 €
EQUIPEMENTS, ENTRETIEN ET LOGISTIQUE	1 320 892 €	1 321 800 €
GESTION DES ELUS	493 910 €	444 860 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	437 193 €	273 566 €
ENVELOPPE CRISE SANITAIRE		1 000 000 €
CHARGES DE PERSONNEL NON VENTILEES (ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS, ...)	803 190 €	760 070 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5 000 €	5 000 €
AFFAIRES GENERALES, AFFAIRES JURIDIQUES IMMOBILIERES, COMMANDE PUBLIQUE	22 100 €	23 500 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	338 200 €	225 200 €
EQUIPEMENTS, ENTRETIEN ET LOGISTIQUE	1 545 500 €	1 148 500 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	735 877 €	739 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 6,1 millions d'euros en section de fonctionnement.

Une enveloppe de 1 million d'euros dédiée aux interventions potentielles en situation de crise sanitaire vient compléter les dépenses d'actions générales.

Répartition des dépenses de fonctionnement – 6,1 millions d'euros



La direction générale des services est chargée, sous l'autorité du Président, de diriger les services de la CARA, d'en coordonner l'organisation en veillant à la mise en œuvre des orientations et des décisions prises par le Conseil communautaire.

La direction des ressources humaines gère tous les éléments liés à la carrière professionnelle, elle coordonne également l'action sociale en direction des agents : chèques de table, prestations CNAS, contrat maintien de salaire, ... Enfin, la DRH, est chargée de la prévention des risques professionnels c'est à dire de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents et d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail.

Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la CARA (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la CARA.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières, l'enveloppe dédiée aux études d'ordre institutionnel (transferts de compétences, transfert d'équipements...).

Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>880 236 €</u>	<u>846 360 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	462 090 €	463 980 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	0 €	0 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	396 046 €	358 880 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	22 100 €	23 500 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	<u>205 866 €</u>	<u>206 400 €</u>
AFFRANCHISSEMENT	49 800 €	36 800 €
ARCHIVES	36 000 €	36 000 €
ASSURANCES	109 036 €	123 500 €
DOCUMENTATION SERVICES SUPPORT	11 030 €	9 600 €
AUTRES DEPENSES	19 880 €	20 280 €
<u>AFFAIRES JURIDIQUES IMMOBILIERES</u>	<u>111 880 €</u>	<u>76 080 €</u>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	800 €	800 €
AUTRES DEPENSES	19 880 €	20 280 €
PRESTATION DE CONSEIL	50 000 €	17 500 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	41 200 €	38 000 €
<u>COMMANDE PUBLIQUE</u>	<u>78 300 €</u>	<u>76 400 €</u>
MOYENS GENERAUX	78 300 €	76 400 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>COMMANDE PUBLIQUE</u>	<u>22 100 €</u>	<u>23 500 €</u>
MOBILIER MATERIEL ADMINISTRATIF	22 100 €	23 500 €

La communication institutionnelle

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
--	----------------	------------------------------

TOTAL	565 760 €	575 190 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	305 610 €	308 940 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	0 €	0 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	255 150 €	261 250 €
 ANNUITE DE LA DETTE	 0 €	 0 €
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	 5 000 €	 5 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
--	----------------	------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

ANNONCES ET INSERTION WEB	8 000 €	8 000 €
ANNONCES LEGALES	1 000 €	1 000 €
ANNONCES PUBLICITAIRES	10 800 €	11 500 €
AUTRES CHARGES	16 150 €	16 650 €
COMMUNICATION INTERNE	1 000 €	7 000 €
CREATION DOCUMENTS PUBLICITAIRES	11 000 €	10 000 €
DISTRIBUTION	37 500 €	37 500 €
ILLUSTRATION INFOGRAPHIE	5 200 €	5 200 €
IMPRESSION	85 000 €	85 000 €
OBJETS PROMOTIONNELS	16 000 €	16 000 €
OPERATIONS DE COMMUNICATION	6 000 €	6 000 €
OPERATIONS EVENEMENTIELS	4 000 €	4 000 €
PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES	16 000 €	16 000 €
PRESTATIONS PIGISTE	7 500 €	7 500 €
PUBLICITE RADIO TV	29 000 €	29 000 €
SITE INTERNET	1 000 €	900 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MATERIEL / SIGNALÉTIQUE COMMUNICATION	5 000 €	5 000 €
---------------------------------------	---------	---------

La communication institutionnelle assure la valorisation des actions des élus et des services de la CARA.

Fonction d'appui aux élus et aux services, elle coordonne la conception, l'édition et l'impression des différents documents internes et externes de la CARA.

Les systèmes d'information et de télécommunication

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
TOTAL	1 071 398 €	1 025 036 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	395 050 €	461 340 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	0 €	0 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	338 148 €	338 496 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	338 200 €	225 200 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
INFORMATIQUE	197 210 €	185 110 €
COPIEURS ET IMPRIMANTES	40 200 €	48 200 €
ENTRETIEN DE VEHICULE	0 €	2 000 €
LOGICIEL	103 000 €	86 500 €
MATERIEL INFORMATIQUE	53 800 €	48 200 €
AUTRES DEPENSES	210 €	210 €
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	54 250 €	58 616 €
TELEPHONIE	86 688 €	94 770 €
ABONNEMENTS INTERNET	32 592 €	33 460 €
AUTRES CHARGES DE TELEPHONE	14 160 €	16 260 €
TELEPHONIE FIXE	13 896 €	13 800 €
TELEPHONIE MOBILE	26 040 €	31 250 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
INFORMATIQUE	331 000 €	187 200 €
TELEPHONIE	7 200 €	38 000 €

L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
TOTAL	2 866 392 €	2 470 300 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	882 280 €	830 130 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	0 €	0 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	438 612 €	491 670 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 545 500 €	1 148 500 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ENTRETIEN GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	318 542 €	373 550 €
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	39 300 €	46 200 €
BATIMENT CORMORANS		18 000 €
BATIMENT SIS 2 RUE DE PITORIE	7 300 €	17 100 €
BÉTHANIE	1 000 €	
BUREAUX CARA	131 080 €	135 500 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	22 100 €	30 200 €
LOCAL BRIE/MORTAGNE	1 400 €	1 000 €
SERVICE TECHNIQUE	73 425 €	51 600 €
RELAIS APE LA PITORIE	9 937 €	16 450 €
LOGEMENT SAISONNIER DE SEMUSSAC	6 700 €	9 500 €
LOGEMENT SAISONNIER DE COZES	12 000 €	23 500 €
LOGEMENT SAISONNIER DE LA TREMBLADE	13 300 €	24 300 €
MISSION LOCALE	1 000 €	200 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	51 170 €	54 520 €
ENS DEPARTEMENTAUX	13 700 €	10 900 €
ENS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL COMBOTS D'ANSOINE	11 120 €	11 620 €
ESPACES VERTS - SERVICES CARA	26 350 €	32 000 €
FLOTTE DE VEHICULES	68 900 €	63 600 €
FLOTTE VEHICULES	68 900 €	59 100 €
SERVICE TECHNIQUE		4 500 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CONDUITE D'OPERATIONS	1 393 500 €	949 000 €
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	10 000 €	10 000 €
BATIMENT RUE DES CORMORANS	40 000 €	14 000 €
BUREAUX DE LA CARA	50 000 €	15 000 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	6 000 €	10 000 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	150 000 €	100 000 €
PARKING SILO	37 500 €	200 000 €
SIEGE DE LA CARA	1 100 000 €	600 000 €
ENTRETIEN GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	20 000 €	35 000 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIER	20 000 €	35 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	72 000 €	64 500 €
CONVENTION ONF	60 000 €	60 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	12 000 €	4 500 €
FLOTTE DE VEHICULES	60 000 €	100 000 €
LOGISTIQUE	60 000 €	100 000 €

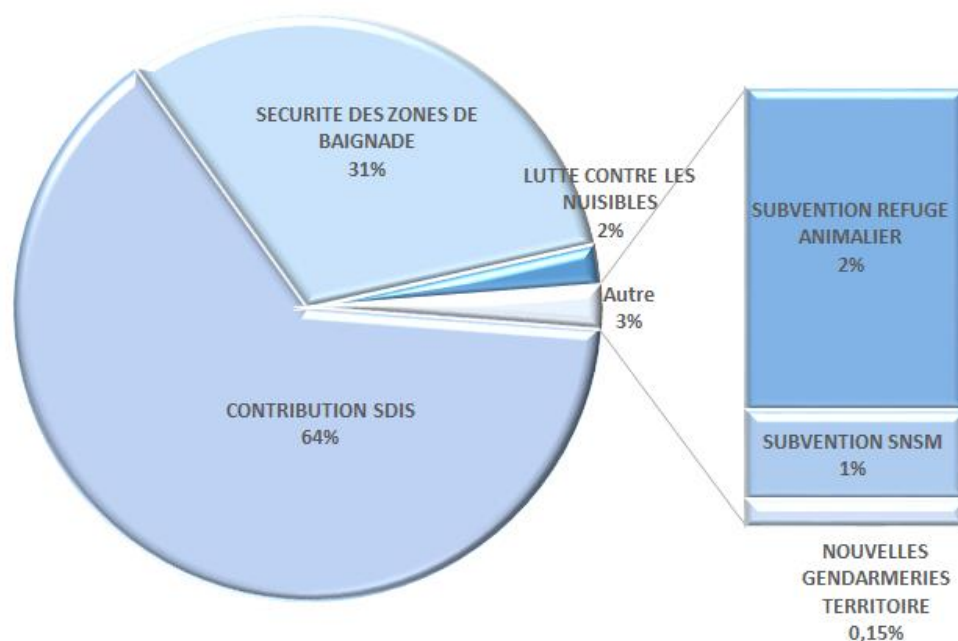
3. Sécurité et salubrité publique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>4 821 596 €</u>	<u>5 299 290 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	924 490 €	894 940 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	2 948 816 €	3 104 500 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	704 290 €	694 850 €
 ANNUITE DE LA DETTE	 0 €	 0 €
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	 244 000 €	 605 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<u>LUTTE CONTRE LES NUISIBLES</u>	<u>108 000 €</u>	<u>105 600 €</u>
DEMOUSTICATION	100 000 €	100 000 €
FRELONS ASIATIQUES, CHENILLES PROCESSIONNAIRES	8 000 €	5 600 €
<u>SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE</u>	<u>1 511 780 €</u>	<u>1 477 190 €</u>
FORMATION HEBERGEMENT SAUVETEURS	179 000 €	130 350 €
GESTION DU PERSONNEL CARA	158 490 €	128 940 €
LOCATION POSTES DE SECOURS	200 000 €	230 000 €
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	208 290 €	221 900 €
SAUVETEURS SECOURISTES ZONES DE BAIGNADE	766 000 €	766 000 €
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	<u>2 957 816 €</u>	<u>3 111 500 €</u>
CONTRIBUTION SDIS	2 876 316 €	3 000 000 €
NOUVELLES GENDARMERIES TERRITOIRE	9 000 €	7 000 €
SUBVENTION REFUGE ANIMALIER	51 000 €	82 000 €
SUBVENTION SNSM	21 500 €	22 500 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE</u>	<u>50 000 €</u>	<u>105 000 €</u>
MATERIELS/VEHICULES	50 000 €	105 000 €
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	<u>194 000 €</u>	<u>500 000 €</u>
NOUVELLES GENDARMERIES TERRITOIRE	34 000 €	330 000 €
PARTICIPATION SCHEMAS DIRECTEURS DE DEFENSE INCENDIE	160 000 €	170 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

La CARA agit en soutien des communes membres en matière de lutte contre l'incendie sur leur territoire en octroyant une participation financière (investissement) et technique pour l'implantation des moyens de défense contre l'incendie et l'élaboration de schémas directeurs de défense incendie, sur sollicitation des communes.

La CARA consacre près de 4,7 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.



Le budget « sécurité des plages » concerne la mise en place et la surveillance des zones de baignade aménagées et surveillées de Ronce-les-Bains à Meschers-sur-Gironde, soit 22 postes de secours pour 22 zones de baignade, avec 130 nageurs sauveteurs par jour, l'équipement des postes de secours, l'entretien, toute l'année, des différents matériels des postes de secours (ex : jets, quads, embarcations, radios, pharmacies, matériels de secourisme...), la formation et la sélection du personnel durant 2 stages "mer" qui ont lieu pendant les vacances de printemps, l'organisation et le suivi des nageurs sauveteurs (de juin à début septembre) et la gestion des interventions durant tout l'été.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 64 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste.

Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA.

Cette participation est estimée à plus de 3 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune depuis l'exercice 2002.

COMMUNES	2002/2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2002/2020
ARCES	66 413 €	7 552 €	7 803 €	7 827 €	7 842 €	7 858 €	7 929 €	8 896 €	9 874 €	131 994 €
ARVERT	349 731 €	38 750 €	41 190 €	41 313 €	41 396 €	41 479 €	41 852 €	46 958 €	52 119 €	694 788 €
BARZAN	67 964 €	6 349 €	6 530 €	6 550 €	6 563 €	6 576 €	6 635 €	7 445 €	8 263 €	122 876 €
BOUTENAC-TOUVENT	20 239 €	2 205 €	2 318 €	2 325 €	2 329 €	2 334 €	2 355 €	2 708 €	3 035 €	39 849 €
BREUILLET	304 906 €	36 540 €	37 700 €	37 813 €	37 889 €	37 965 €	38 306 €	42 980 €	47 703 €	621 803 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	30 930 €	3 020 €	3 008 €	3 017 €	3 023 €	3 029 €	3 057 €	3 430 €	3 806 €	56 321 €
CHALLEVETTE	130 647 €	16 128 €	17 125 €	17 176 €	17 210 €	17 245 €	17 400 €	19 523 €	21 668 €	274 122 €
CHAY	68 884 €	7 294 €	7 550 €	7 572 €	7 587 €	7 602 €	7 671 €	8 607 €	9 553 €	132 320 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	87 194 €	8 339 €	8 524 €	8 550 €	8 567 €	8 584 €	8 661 €	9 718 €	10 786 €	158 922 €
CORME-ECLUSE	0 €	9 110 €	9 599 €	9 628 €	9 648 €	9 667 €	9 754 €	10 944 €	12 147 €	80 496 €
COZES	234 639 €	24 469 €	25 436 €	25 513 €	25 564 €	25 615 €	25 845 €	28 999 €	32 185 €	448 265 €
EGUILLE	75 933 €	8 755 €	9 057 €	9 084 €	9 102 €	9 120 €	9 202 €	10 325 €	11 460 €	152 037 €
EPARGNES	73 313 €	7 754 €	7 990 €	8 014 €	8 030 €	8 046 €	8 119 €	9 109 €	10 110 €	140 486 €
ETAULES	220 716 €	27 221 €	28 359 €	28 444 €	28 501 €	28 558 €	28 815 €	32 331 €	35 884 €	458 830 €
FLOIRAC	34 576 €	3 758 €	3 918 €	3 929 €	3 937 €	3 945 €	3 981 €	4 466 €	4 957 €	67 468 €
GREZAC	81 804 €	8 636 €	9 094 €	9 121 €	9 139 €	9 158 €	9 240 €	10 367 €	11 507 €	158 066 €
MATHES	925 309 €	86 923 €	86 152 €	86 410 €	86 583 €	86 756 €	87 537 €	98 217 €	109 011 €	1 652 898 €
MEDIS	404 469 €	37 714 €	39 293 €	39 411 €	39 489 €	39 568 €	39 925 €	44 795 €	49 718 €	734 382 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	583 364 €	65 908 €	67 821 €	68 024 €	68 160 €	68 297 €	68 911 €	77 318 €	85 816 €	1 153 618 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	75 924 €	9 351 €	9 899 €	9 928 €	9 948 €	9 968 €	10 058 €	11 285 €	12 525 €	158 887 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	136 382 €	12 616 €	13 094 €	13 134 €	13 160 €	13 186 €	13 305 €	14 928 €	16 569 €	246 375 €
ROYAN	14 331 889 €	1 403 929 €	1 409 704 €	1 413 933 €	1 416 761 €	1 419 594 €	1 432 371 €	1 407 391 €	1 346 903 €	25 582 473 €
SABLONCEAUX	0 €	10 187 €	10 736 €	10 768 €	10 789 €	10 811 €	10 908 €	12 239 €	13 584 €	90 022 €
SAINT-AUGUSTIN	143 788 €	17 707 €	17 950 €	18 004 €	18 040 €	18 076 €	18 239 €	20 464 €	22 713 €	294 983 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2 026 058 €	195 631 €	198 680 €	199 276 €	199 674 €	200 074 €	201 874 €	226 503 €	251 396 €	3 699 166 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1 518 021 €	157 386 €	160 483 €	160 965 €	161 287 €	161 609 €	163 064 €	182 958 €	203 065 €	2 868 837 €
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	0 €	13 716 €	13 889 €	13 930 €	13 958 €	13 986 €	14 112 €	15 834 €	17 574 €	116 998 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	303 981 €	34 414 €	35 719 €	35 826 €	35 898 €	35 970 €	36 293 €	40 721 €	45 196 €	604 017 €
SAUJON	943 162 €	116 693 €	120 087 €	120 448 €	120 689 €	120 930 €	122 018 €	136 905 €	151 950 €	1 952 882 €
SEMUSSAC	164 908 €	20 257 €	21 197 €	21 261 €	21 303 €	21 346 €	21 538 €	24 166 €	26 822 €	342 798 €
TALMONT	20 865 €	2 009 €	2 028 €	2 034 €	2 038 €	2 042 €	2 061 €	2 408 €	2 732 €	38 216 €
TREMLADE	1 051 056 €	112 631 €	110 567 €	110 899 €	111 121 €	111 343 €	112 345 €	126 051 €	139 904 €	1 985 916 €
VAUX-SUR-MER	1 298 511 €	135 159 €	138 530 €	138 946 €	139 224 €	139 502 €	140 758 €	157 930 €	175 287 €	2 463 847 €
CARA	25 775 573 €	2 648 110 €	2 681 030 €	2 689 073 €	2 694 452 €	2 699 841 €	2 724 139 €	2 856 917 €	2 955 821 €	47 724 956 €
			+1,2%	+0,3%	+0,2%	+0,2%	+0,9%	+4,9%	+3,5%	

La contribution à verser par la CARA est la résultante de la consolidation des cotisations des communes du territoire.

Depuis 2002, ce sont plus de **47 millions d'euros** qui ont été versés par la CARA au SDIS au titre du contingent d'incendie et de secours pour les communes du territoire.

Information de dernière minute :

La contribution 2021 au SDIS vient d'être communiquée et s'élèverait à 3 039 478,60 € - Un complément au Budget primitif de 39 478,60 € sera donc opéré.

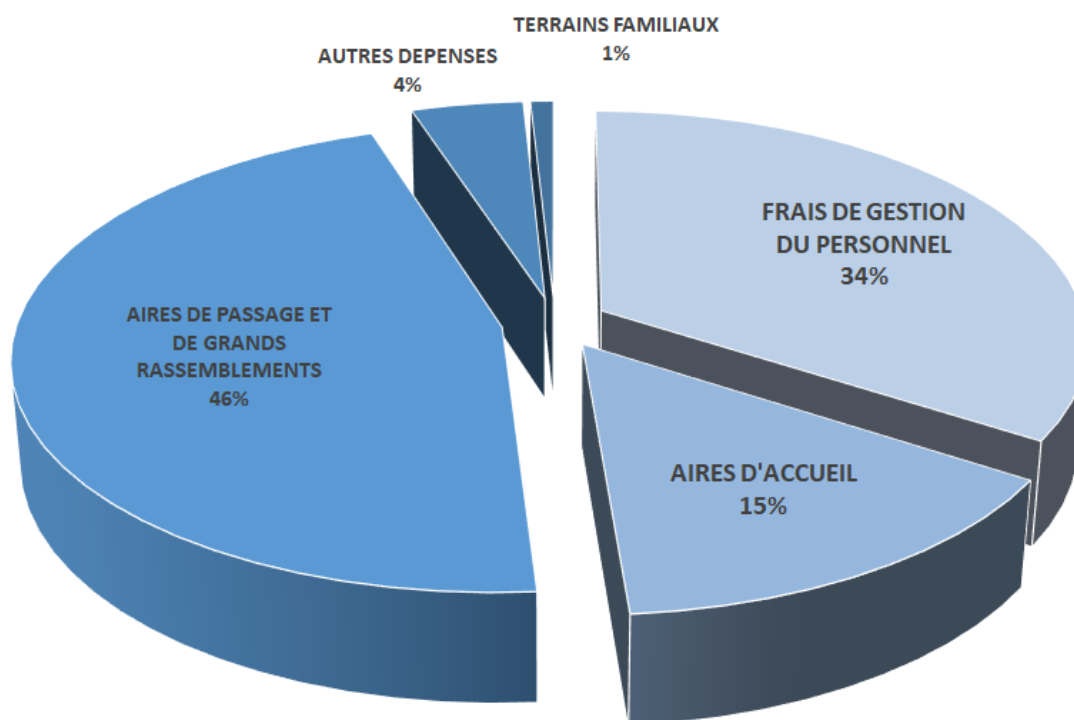
4. Gestion accueil des gens du voyage

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>676 790 €</u>	<u>2 142 830 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	201 660 €	196 780 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	30 000 €	35 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	235 530 €	346 080 €
 ANNUITE DE LA DETTE	 0 €	 0 €
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	 199 600 €	 1 554 970 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000 €	10 000 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>90 400 €</u>	<u>85 100 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	52 150 €	45 100 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	38 250 €	40 000 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS</u>	<u>148 560 €</u>	<u>266 450 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	17 900 €	16 000 €
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	11 400 €	7 150 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	119 260 €	243 300 €
<u>TERRAINS FAMILIAUX</u>	<u>5 000 €</u>	<u>5 000 €</u>
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>21 570 €</u>	<u>24 530 €</u>
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>1 500 €</u>	<u>1 251 000 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE ROYAN	0 €	1 200 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	1 000 €	51 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	500 €	0 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS</u>	<u>137 100 €</u>	<u>242 970 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	1 700 €	0 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	135 400 €	242 970 €
<u>TERRAINS FAMILIAUX</u>	<u>61 000 €</u>	<u>61 000 €</u>
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>10 000 €</u>	<u>10 000 €</u>

La gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.

Concernant les dépenses d'équipement, et dans l'attente de désigner un terrain, aucun crédit n'est fléché sur la réalisation d'une aire d'accueil à l'étape du budget primitif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 578 milliers d'euros dont 34 % dédiés à la gestion du personnel affecté à cette compétence sensible et difficile dans sa gestion quotidienne.



L'exercice 2021 se caractérise par l'inscription conséquente de crédits, 1,2 million d'euros, dédiés à l'aménagement et la restructuration de l'aire des Chaux.

5. Aménagement durable

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
--	----------------	------------------------------

<u>TOTAL</u>	<u>5 177 460 €</u>	<u>6 637 425 €</u>
---------------------	---------------------------	---------------------------

FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	559 530 €	611 810 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	12 000 €	15 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	218 453 €	208 165 €
ANNUITE DE LA DETTE	14 892 €	14 750 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 372 585 €	5 787 700 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

BP 2020	PROPOSITIONS 2021
----------------	------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AMENAGEMENT FONCIER	257 740 €	321 730 €
HABITAT LOGEMENT	80 690 €	71 810 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	6 415 €	7 075 €
TERRITOIRE DURABLE	447 530 €	436 610 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
AMENAGEMENT FONCIER	2 500 000 €	2 900 000 €
HABITAT LOGEMENT	1 750 000 €	2 533 100 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	15 085 €	267 100 €
TERRITOIRE DURABLE	120 000 €	100 000 €

Habitat Logement

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
OBSERVATOIRE DES LOYERS	0 €	5 000 €
AUTRES DEPENSES	2 180 €	2 000 €
ADHESIONS ADIL + AFIPADE	12 000 €	15 250 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDE A L ACCESSION AUX PARTICULIERS	100 000 €	40 000 €
AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	1 600 000 €	2 443 100 €
AIDE A LA REHABILITATION	50 000 €	50 000 €

La politique du logement de la CARA est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est dans ce cadre réglementaire que la CARA pilote les actions engagées en faveur de l'adaptation du logement aux besoins des habitants du territoire : développement du logement social, aide à l'accession à la propriété, aide à la réhabilitation de l'habitat privé...

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux, les aides de la CARA aux particuliers en matière d'accession et de réhabilitation de l'habitat privé.

Territoire Durable

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ACTIONS ENERGIE	28 500 €	2 000 €
COOPERATIONS	35 500 €	35 500 €
ELABORATION PCAET	25 000 €	22 000 €
MANIFESTATIONS - EVENEMENTIELS	14 300 €	16 900 €
PLAN PLAGE	28 700 €	41 200 €
SCOT	80 000 €	78 000 €
AUTRES CHARGES	250 €	490 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ESPACE INFO ENERGIE	0 €	40 000 €
PLAN PLAGE TERRITORIAL - SIGNALÉTIQUE -	8 000 €	60 000 €
S.C.O.T.	112 000 €	0 €

Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti

BP 2020

PROPOSITIONS
2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

ATELIER RELAIS DE COZES	1 175 €	1 175 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	1 875 €	1 875 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	973 €	975 €
DECHETERIE MIXTE D'ARVERT	0 €	400 €
POLE TRANSFORMATION SAUJON	0 €	400 €
INTERET DE LA DETTE	2 392 €	2 250 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	863 €	0 €
ATELIER RELAIS DE COZES	861 €	0 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	861 €	0 €
POLE DECHETERIE ARVERT	0 €	45 000 €
POLE INTERMODALE SAUJON	0 €	164 600 €
POLE TRANSFORMATION SAUJON	0 €	45 000 €
CAPITAL DETTE	12 500 €	12 500 €

Trois nouveaux sites seront équipés de panneaux photovoltaïques en 2021 :

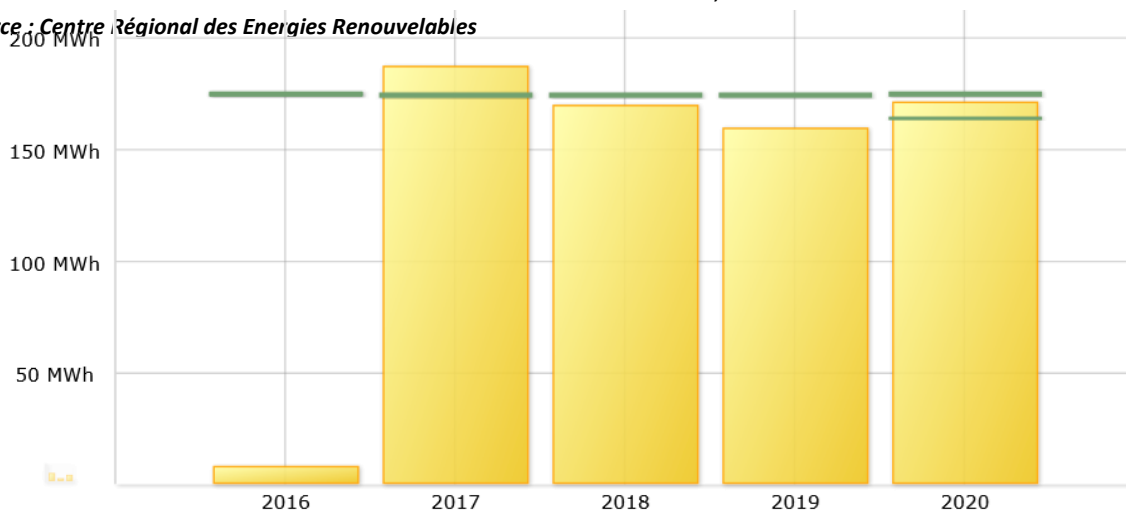
- La déchèterie d'Arvert ;
- Le pôle de transformation alimentaire ;
- La gare intermodale de Saujon.

Les crédits budgétaires prévoient donc l'aménagement de ces trois sites et l'emprunt nécessaire à leur financement.

Au 14 novembre 2020 et depuis la mise en exploitation des panneaux photovoltaïques :

- La production d'électricité s'élève à 691,81 MWh ;
- Le total des émissions de CO2 évitées s'élève à 124,53 tonnes.

Source : Centre Régional des Energies Renouvelables



actuellement

puissance de courant injecté Pac 16.25 kW
 générateur P1, P2 9.48, 6.72 kW
 taux d'efficacité ond η >98 %
 statut 2x Online, 3x DATA, 5x MPP, No...
 erreur

Total

production 691.81 MWh
 rendement spécifique 4716.76 kWh/kWp
 estimation -19.86 %

Total des émissions de CO2 évitées 124.53 t

6. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
TOTAL	14 756 421 €	15 022 654 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	238 450 €	249 660 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	34 100 €	34 100 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 198 208 €	9 423 243 €
ANNUITE DE LA DETTE	229 490 €	362 111 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 056 173 €	4 943 540 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	10 000 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
DEPLACEMENT INTERMODALITE	2 596 854 €	2 879 151 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE (FLUX RECIPROQUE AVEC TRANSPORT MOBILITE URBAINE)	2 391 572 €	2 775 971 €
NAVETTE LIAISON ROYAN BORDEAUX	112 756 €	0 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN	23 285 €	42 200 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	34 961 €	26 700 €
AUTRES DEPENSES TRAN	34 280 €	34 280 €
TRANSPORT MOBILITE URBAINE	6 672 514 €	6 620 924 €
DSP TRANSPORT MOBILITE	6 539 240 €	6 469 177 €
ENTRETIEN ABRIS VOYAGEURS	69 910 €	10 000 €
ENTRETIEN DIVERS MATERIEL RESEAU	0 €	39 615 €
NETTOYAGE MOBILIER URBAIN	24 304 €	27 400 €
INTERET DE LA DETTE	37 060 €	42 732 €
AUTRES DEPENSES	2 000 €	32 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEPLACEMENT INTERMODALITE	2 073 252 €	3 534 040 €
GARE INTERMODALE DE SAUJON	1 796 000 €	2 296 000 €
SCHEMA CYCLABLE	243 252 €	1 238 040 €
GARE INTERMODALE	30 000 €	0 €
PLAN DEPLACEMENT ADMINISTRATION - PDA	4 000 €	0 €
TRANSPORT MOBILITE URBAINE	3 175 351 €	1 738 879 €
MATERIEL RESEAU DE MOBILITE	2 106 921 €	424 000 €
DEPOT BUS	500 100 €	620 000 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	184 200 €	280 500 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	166 700 €	85 000 €
AMELIORATION CIRCULATION	25 000 €	0 €
CAPITAL DETTE	192 430 €	319 379 €
AUTRES DEPENSES	0 €	10 000 €

La CARA organise et gère les déplacements sur son territoire, dans un esprit de développement équilibré et d'équité, pour proposer à ses habitants une offre de transport en commun de qualité et dans des conditions optimales de sécurité. La CARA met également en œuvre le Plan de Déplacement Urbains (PDU), le Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) et l'aménagement de gares intermodales.

La gestion en délégation de service public du transport urbain représente 70 % des dépenses de fonctionnement de la compétence Mobilité Transport avec des crédits prévus à plus de 6,5 millions d'euros pour l'exercice 2021 dédiée à la mise en œuvre opérationnelle de la DSP.

Le nouvel équilibre économique de la DSP transport mobilité se caractérise aussi par la prise en compte par la CARA de la grande majorité des équipements nécessaires à son exécution :

- Construction d'un dépôt de bus ;
- Acquisition véhicules (autobus et cars) ;
- Equipement embarqué.

Les autres dépenses concernent les prestations de contrôle de la qualité de service du transport, l'hébergement des données billettique ainsi que le matériel de remplacement du mobilier urbain dédié au transport.

7. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>2 543 375 €</u>	<u>2 674 125 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	529 560 €	504 860 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	1 680 635 €	1 601 335 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	331 180 €	567 930 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	0 €	0 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>ACTION SOCIALE</u>	<u>762 885 €</u>	<u>877 885 €</u>
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	10 000 €	10 000 €
ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	178 885 €	193 885 €
AIDE AU FONCT. OBSERVATOIRE ET DU SITE INTERNET	277 500 €	277 500 €
CARITATIF	15 000 €	25 000 €
DIAG. COMPETENCE SANTE	0 €	80 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE	40 000 €	40 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE PROFESSIONNALISATION	186 000 €	186 000 €
LOGEMENT D'URGENCE	55 500 €	55 500 €
PROJET FAMILLES	0 €	10 000 €
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>1 149 250 €</u>	<u>1 205 630 €</u>
CISPD	156 500 €	206 000 €
COMMUNICATION	1 000 €	1 000 €
CONTRAT DE VILLE	45 000 €	45 000 €
CONTRATS D'OBJECTIFS : INSERT. ECO. ET SOCIALES	699 750 €	576 000 €
MARCHES D'INSERTION	241 200 €	259 700 €
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)	0 €	110 950 €
CHARGES COMMUNES	5 800 €	6 980 €
<u>RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE</u>	<u>99 680 €</u>	<u>85 750 €</u>
COMMUNICATION	3 100 €	3 100 €
RELAIS APE SECTEUR NORD	10 210 €	10 270 €
RELAIS APE SECTEUR EST	28 650 €	12 780 €
RELAIS APE SECTEUR OUEST	8 760 €	9 000 €
RELAIS APE SECTEUR SUD	11 660 €	11 800 €
RELAIS APE CHARGES COMMUNES	37 300 €	38 800 €

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA met en œuvre des actions locales de développement social afin de participer à l'amélioration de l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

Les mécanismes de cofinancement des actions relevant de la compétence action sociale en faveur des communes a été mis en place en 2007.

L'exercice 2018 a connu la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement qui résulte d'une démarche volontaire ayant associé l'ensemble des communes et EPCI du territoire. Ce schéma communautaire doit également faciliter la prise de décision indispensable tant politique qu'administrative et enfin permettre de prendre le temps de construire une démarche cohérente avant, le cas échéant, une prise de compétence.

Ce schéma communautaire en direction des familles, inscrit dans une compétence optionnelle « action sociale » définie par un intérêt communautaire, fixe des règles transitoires et vise deux objectifs :

- Anticiper les changements inéluctables des politiques en direction de l'accueil et l'animation de la jeunesse qui induit fatalement un repositionnement aussi bien de la CARA que des communes et SIVOM concernés.
- Travailler ensemble un nouveau cadre transitoire permettant de définir une véritable politique en direction des familles et une nouvelle contractualisation entre la CARA et les communes et SIVOM.

La CARA développe également des actions d'information liées aux loisirs, aux jobs d'été, à la santé et travaille en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, les collèges et les lycées du territoire, ainsi qu'avec les espaces jeunes gérés par des communes ou leur établissement public.

La CARA coordonne les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et soutient des actions de prévention et de médiation sociale.

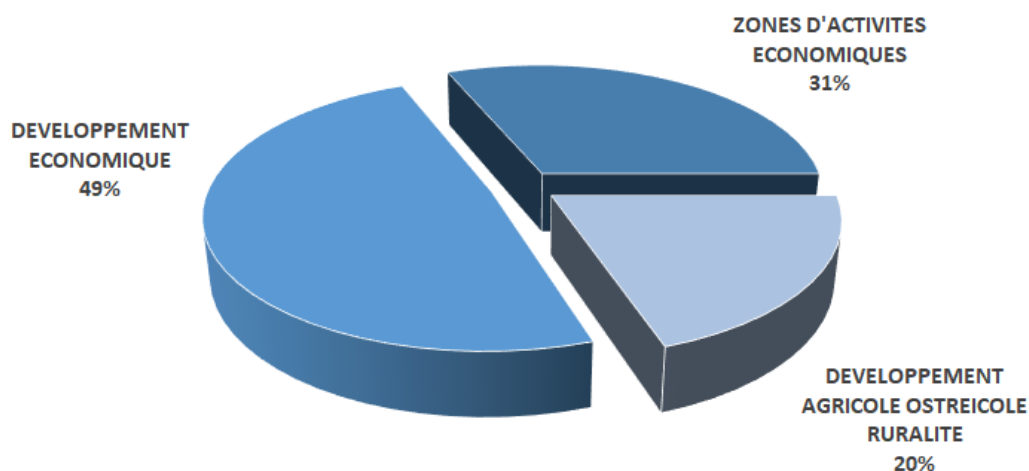
Elle soutient techniquement et financièrement des associations d'insertion favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La CARA assure une mission de veille et d'analyse des besoins et problématiques de l'insertion, et de l'emploi sur le territoire.

Le Relais Accueil Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance. Il a une mission de veille et de développement d'offre de services aussi bien en direction de l'accueil individuel que de l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 3 ans. C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles. Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

8. Développement économique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>5 419 183 €</u>	<u>2 934 172 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	521 620 €	525 610 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	125 000 €	128 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	949 391 €	782 377 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 050 917 €	1 408 485 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	772 255 €	89 700 €

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	279 660 €	284 960 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	571 827 €	702 393 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	744 524 €	448 634 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	1 999 432 €	496 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	271 159 €	145 100 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	1 552 581 €	857 085 €



Développement Agricole Ostréicole et Ruralité

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ACTIONS SCOLAIRES	11 150 €	10 550 €
EVENEMENTIEL ET PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	24 700 €	26 200 €
RESTAURATION COLLECTIVE	27 250 €	26 000 €
STRUCTURATION DES FILIERES LOCALES	24 800 €	22 050 €
ATELIER DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX	750 €	4 000 €
AUTRES CHARGES	230 €	100 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
POLE DE TRANSFORMATION	1 799 432 €	396 000 €
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA	175 000 €	100 000 €
SOLUTION LOGISTIQUE	25 000 €	0 €

Le développement agricole, ostréicole et ruralité a pour mission de contribuer au développement et à la promotion du tissu local par le biais des filières existantes ou émergentes. Il favorise la production, la commercialisation et la consommation de produits de qualité distribués en circuit court. Son action permet l'ancrage des producteurs locaux sur le territoire. L'exercice 2021 sera marqué, d'une part par la réalisation du pôle de transformation alimentaire, et, d'autre part par la mise en œuvre d'un espace test agricole.

Développement Economique

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	105 000 €	100 000 €
ATELIERS RELAIS	11 487 €	38 433 €
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	31 300 €	31 300 €
AUTRES CHARGES	4 100 €	8 530 €
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (ACCOMPAGNEMENT)	4 000 €	20 000 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	81 500 €	92 800 €
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE	0 €	30 000 €
ZAE GREZAC / ROYAN 2 / MEDIS	3 600 €	51 780 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	190 000 €	130 000 €
ATELIERS RELAIS	0 €	11 100 €
PAS D OPERATION	1 159 €	4 000 €
TOTEM 24 PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	80 000 €	0 €

Zones d'Activités Economiques

BP 2020

**PROPOSITIONS
2021**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

ZAE LES JUSTICES 1 - ARVERT	2 812 €	2 812 €
ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	388 029 €	29 579 €
ZAE LES FADETS - CORME ECLUSE	3 547 €	3 547 €
ZAE LES GROIX 1 - COZES	1 724 €	1 724 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	19 798 €	19 798 €
ZAE LA BASTILLE - EPARGNES	2 420 €	2 420 €
ZAE DU NERE - LES MATHES	2 449 €	2 449 €
ZAE ROYAN 2	86 842 €	86 842 €
PAE ST GEORGES DE DIDONNE	0 €	10 000 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRE 1 - ST GEORGES DE DIDONNE	12 138 €	12 138 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRE 2 - ST GEORGES DE DIDONNE	9 481 €	9 481 €
ZAE LES PRES D ENLIAS - ST GEORGES DE DIDONNE	4 405 €	4 405 €
ZAE CROIX DU BOURDON - SAUJON	3 982 €	3 982 €
ZAE LES TOUZELLERIES - SAUJON	10 876 €	10 876 €
ZAE PRE DU CANAL - SAUJON	6 522 €	6 522 €
ZAE LA ROUE - SAUJON	19 514 €	19 594 €
ZAE DE VILLENEUVE - ST ROMAIN DE BENET	1 202 €	672 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	13 098 €	13 108 €
ZAE LA BORDERIE - ST PALAIS SUR MER	1 903 €	1 903 €
ZAE LA QUEUE DE L ANE - ST SULPICE DE ROYAN	41 702 €	41 702 €
ZAE LA VAILLANTE - ST SULPICE DE ROYAN	2 075 €	2 075 €
ZAE PRE CHARDON - SEMUSSAC	4 999 €	4 999 €
ZAE LES BRASSONS - LA TREMBLADE	9 489 €	9 489 €
ZAE LES BREGAUDIERES - LA TREMBLADE	58 450 €	58 450 €
ZAE VAL LUMIERE 1 - VAUX SUR MER	18 827 €	18 827 €
ZAE VAL LUMIERE 2 - VAUX SUR MER	16 240 €	16 240 €
ZAC MARGITTE	0 €	23 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	0 €	75 360 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	56 296 €	0 €
ZAE LA ROUE - SAUJON	0 €	180 €
ZAE DE VILLENEUVE - ST ROMAIN DE BENET	58 400 €	0 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	402 800 €	60 €
ENVELOPPE TRAVAUX	781 485 €	781 725 €

9. Développement Local et Animation Territoriale

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>13 264 676 €</u>	<u>12 126 008 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	894 970 €	881 760 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	4 398 600 €	4 575 100 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 141 361 €	1 164 914 €
ANNUITE DE LA DETTE	170 245 €	173 234 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	6 659 500 €	5 331 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	1 025 411 €	1 069 050 €
NAUTISME	657 750 €	693 644 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	210 590 €	239 700 €
ANIMATIONS TERRITORIALES	57 300 €	55 000 €
TOURISME	4 425 520 €	4 530 160 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	46 266 €	46 754 €
PORTS ET MILIEU MARITIME	52 360 €	23 220 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	17 500 €	5 000 €
NAUTISME	70 000 €	50 000 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	72 000 €	12 000 €
TOURISME	450 000 €	700 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	429 979 €	501 480 €
PORTS ET MILIEU MARITIME	5 750 000 €	4 200 000 €

Actions Culturelles

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
JEUDIS MUSICAUX	336 200 €	341 200 €
MAISON DES DOUANES	194 101 €	204 650 €
SENTIERS DES ARTS	65 100 €	65 100 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES	66 400 €	66 400 €
AUTRES DEPENSES	2 100 €	2 680 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
MAISON DES DOUANES	17 500 €	5 000 €

La CARA, au travers de ses actions en matière d'affaires culturelles, de préservation et mise en valeur du patrimoine et d'animation territoriale, initie, coordonne et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle, touristique et nautique qui s'inscrivent parmi les éléments d'attractivité, de rayonnement et d'identité de territoire, et concernent la population dans sa diversité sociale et intergénérationnelle.

Nautisme

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
SCHEMA NAUTIQUE	171 800 €	185 000 €
NAUTISME SCOLAIRE	219 000 €	227 048 €
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	9 000 €	5 000 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	20 000 €	20 000 €
KAYAK	57 000 €	59 688 €
SURF	57 000 €	59 688 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
NAUTISME	70 000 €	50 000 €

Le nautisme est un puissant levier pour le développement économique des filières et l'attractivité du territoire de la CARA qui va mettre en œuvre son cinquième schéma nautique à partir de 2021. Celui-ci propose de valoriser les acquis des précédents projets et s'inscrit dans la continuité des pratiques. Il prévoit néanmoins des évolutions structurantes dans son organisation, sa gouvernance et son positionnement pour un « nautisme impactant » pour le territoire de Royan Atlantique. Le schéma nautique favorise la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA. Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivent les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, la transmission d'une culture maritime aux élèves, cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

Activités de Pleine Nature

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
CIRCUITS DE RANDONNEES	26 600 €	40 100 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CIRCUITS DE RANDONNEES	5 000 €	5 000 €
COURSE D'ORIENTATION	3 000 €	3 000 €
PISTES CYCLABLES	60 000 €	0 €
SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE CIRCUITS P. DETOURS	4 000 €	4 000 €

La CARA assure, dans le cadre du plan de randonnées, l'entretien et l'aménagement de liaisons douces (circuits de randonnées pédestres et de pistes cyclables) au regard du schéma intercommunal de randonnées et du schéma de développement des itinéraires et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire. Elle développe en partenariat avec les communes des parcours d'orientations.

Animations Territoriales

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
EVENEMENT EQUESTRE	10 000 €	10 000 €
FETE DU VELO	10 000 €	10 000 €
QUINZAINE DU NAUTISME	3 000 €	0 €
REMONTEE DE LA SEUDRE	34 300 €	35 000 €

L'animation territoriale s'exprime aussi au travers de l'organisation d'évènements de grande envergure. La fréquentation des évènements « made in CARA » ne se dément pas (Remontée de la Seudre, Fête du Vélo, ...), ce sont des vecteurs de communication dynamiques porteurs d'une image fédératrice et très positive vis-à-vis de toutes les générations de résidents territoriaux de la CARA.

Tourisme

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
TAXE DE SEJOUR	2 350 000 €	2 500 000 €
SUBVENTION OTC	1 844 000 €	1 860 000 €
ENTRETIENS BIT	40 000 €	20 000 €
MAISON NOUVELLE AQUITAINE	5 000 €	5 000 €
AUTRES DEPENSES	13 360 €	12 460 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
RENOVATION BIT ROYAN / RONCE LES BAINS	450 000 €	700 000 €

L'adoption par le Conseil Communautaire de la CARA de son schéma de développement de l'économie touristique en 2019 (SDET) a donné un cadre, une stratégie coordonnée et une vision partagée pour transformer le projet touristique en projet politique de territoire. Quatre axes stratégiques vont porter cette dynamique : la cohésion économique et sociale de notre territoire, le développement d'une villégiature active, l'amélioration de la qualité de vie et la performance de nos entreprises touristiques.

Equipements Sportifs et de Loisirs

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	3 950 €	11 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	42 316 €	35 754 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	270 000 €	300 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	129 979 €	137 480 €
PISCINES TERRITOIRE	30 000 €	64 000 €

L'exercice 2021 consacrera 64 000 € à la poursuite des études opérationnelles concernant l'implantation de centres aquatiques sur le territoire.

Ports et Milieu Maritime

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
EXTENSION PORT CHENAL DE L'ATELIER	5 750 000 €	4 200 000 €

La livraison de cet équipement au Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre est prévue à l'été 2021.

10. Cycle de l'eau et environnement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
--	----------------	------------------------------

<u>TOTAL</u>	<u>22 181 353 €</u>	<u>27 493 916 €</u>
---------------------	----------------------------	----------------------------

FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	624 690 €	718 970 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	144 543 €	199 795 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 028 910 €	896 860 €
ANNUITE DE LA DETTE	110 685 €	5 697 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	20 012 395 €	25 412 394 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 130 €	260 200 €

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	1 117 035 €	1 267 457 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	130 086 €	151 250 €
GEMAPI	451 707 €	242 045 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	100 000 €	155 070 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	19 582 525 €	25 421 960 €
GEMAPI	200 000 €	6 134 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	600 000 €	250 000 €

Environnement Terrestre et Maritime

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
NATURA 2000 "PRESQU'ILE D'ARVERT"	4 950 €	3 820 €
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	8 600 €	7 740 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	60 786 €	80 000 €
CHARGES COMMUNES	4 000 €	5 250 €

Afin d'assurer une gestion intégrée de la compétence, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a fait le choix d'une approche unifiée pour gérer le petit cycle de l'eau ou domestique (eau potable, assainissement collectif et non-collectif), et le grand cycle ou cycle naturel (GEMAPI), en régie directe, en DSP ou en délégation vers des syndicats agissant à l'échelle des bassins versants. Les interactions entre ce grand cycle et les activités humaines sont fortes et recouvrent des enjeux importants pour les élus locaux.

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ETUDES DE DANGERS	250 000 €	0 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	32 332 €	68 000 €
FINANCEMENT BUDGET GEMAPI	3 695 €	3 695 €
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	29 600 €	27 000 €
PI (PREVENTION INONDATIONS)	800 €	800 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DIGUE DE MUS DE LOUP	200 000 €	6 134 €

Assainissement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
<u>TOTAL</u>	<u>20 699 560 €</u>	<u>26 689 417 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	437 660 €	466 910 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	44 330 €	45 200 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	634 360 €	755 150 €
ANNUITE DE LA DETTE	110 685 €	5 697 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	19 212 395 €	25 156 260 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 130 €	260 200 €

La CARA est compétente en assainissement sur les 33 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées.

Les charges de fonctionnement du budget annexe Assainissement concernent principalement les frais de personnel.

Une enveloppe de 290 000 € prévoit les reversements au budget principal pour l'utilisation des moyens en termes de locaux, de charges, de matériels et de services ressources nécessaires à l'exécution de la compétence.

Le tableau suivant reprend le détail des dépenses d'investissement inscrites au stade de l'élaboration du budget primitif :

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
ACQUISITION DE TERRAINS	100 000 €	100 000 €
CANALISATIONS REFOULEMENT EN AMIANTE CIMENT 2019	3 940 000 €	3 940 000 €
COLLECTE ARCES 2020	1 393 500 €	0 €
COLLECTE ARCES 2020 ET 2021	0 €	1 848 900 €
COLLECTE ARVERT 2020	80 000 €	100 000 €
COLLECTE BREUILLET 2016	0 €	1 000 €
COLLECTE BREUILLET 2018	96 700 €	5 000 €
COLLECTE BREUILLET 2020	178 230 €	0 €
COLLECTE BREUILLET 2020 ET 2021	0 €	699 750 €
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	24 200 €	10 000 €
COLLECTE COZES 2009	420 €	0 €
COLLECTE COZES 2020	52 300 €	43 500 €
COLLECTE ETAULES 2015	420 €	0 €
COLLECTE FLOIRAC 2021 - BOURG DE ST ROMAIN/G	0 €	668 500 €
COLLECTE GREZAC 2021 - LES PIECES DU BOURG	0 €	111 500 €
COLLECTE L'EGUILLE SUR SEUDRE 2020	51 000 €	66 500 €
COLLECTE LES MATHES 2015 - 2016	420 €	0 €
COLLECTE LES MATHES 2019	274 200 €	5 000 €
COLLECTE MEDIS - 2017	8 400 €	0 €
COLLECTE MEDIS 2020	318 205 €	318 160 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
COLLECTE MEDIS 2021 - ROUTE DE CHEZ DIAZ	0 €	46 000 €
COLLECTE MESHCHERS SUR GIRONDE 2020	544 000 €	543 960 €
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE 2020	105 700 €	150 000 €
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	234 500 €	222 400 €
COLLECTE SAINT AUGUSTIN 2020	72 000 €	90 000 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2020	598 500 €	640 000 €
COLLECTE SAINT ROMAN DE BENET 2019	15 000 €	0 €
COLLECTE SAUJON 2020	229 000 €	220 570 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	108 400 €	108 400 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2020	198 900 €	240 000 €
DIAGNOSTIC PERMANENT	8 400 €	15 000 €
ETUDES	22 100 €	20 450 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE BARZAN,EPARGNES,TALMONT	0 €	50 000 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE ROYAN CHAMP DE FOIRE	0 €	182 000 €
ETUDE INSPECTION REGARDS	230 000 €	230 000 €
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	120 000 €	120 000 €
ETUDES COZES DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	10 900 €	10 900 €
ETUDES DE DIAGNOSTIC RESEAUX 2019	67 500 €	67 500 €
ETUDES L'EGUILLE S SEUDRE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	900 €	0 €
ETUDES MORTAGNE S GIRONDE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	16 700 €	21 700 €
ETUDES SAUJON 2020	153 200 €	152 480 €
REHABILITATION COZES 2021 - RTE BORDEAUX, JARDIN PUBLIC	0 €	1 075 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2021	0 €	663 100 €
REHABILITATION L'EGUILLE 2021 - RUE ECLUSE ET PORT	0 €	248 000 €
REHABILITATION MEDIS 2021 - RUE DE LA MOTTE	0 €	488 500 €
REHABILITATION MESHCHERS 2021 - RUES MOULIN, MURIERS	0 €	577 800 €
REHABILITATION MORNAC 2021 - QUAI ESTUAIRE,FALAISE,MOUETTES	0 €	105 000 €
REHABILITATION MORNAC 2021 - RUE DU PORT	0 €	306 000 €
REHABILITATION ROYAN 2021 - BLD LA MARNE, GDE CONCHE	0 €	595 200 €
REHABILITATION SAUJON 2021 - RUE ET IMPASSE DU CANAL	0 €	200 000 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2021 - AV PASTEUR	0 €	154 000 €
REHABILITATION BREUILLET 2018	4 200 €	1 000 €
REHABILITATION BREUILLET 2020	69 000 €	69 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
REHABILITATION CHAILLEVETTE 2019	10 000 €	10 000 €
REHABILITATION COZES 2019	350 000 €	1 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2018	833 400 €	833 400 €
REHABILITATION L'EGUILLE 2019	84 000 €	100 000 €
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2018	4 200 €	1 000 €
REHABILITATION LES MATHES 2018	20 000 €	1 000 €
REHABILITATION MESHCHERS 2014	23 000 €	23 000 €
REHABILITATION MESHCHERS 2019	31 000 €	0 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	440 000 €	440 000 €
REHABILITATION ROYAN 2018	417 000 €	409 500 €
REHABILITATION ROYAN 2019	390 000 €	390 000 €
REHABILITATION SAINT AUGUSTIN 2019	200 000 €	200 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2016	8 400 €	8 400 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2018	8 400 €	1 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2019	490 000 €	1 000 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	83 400 €	5 000 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2018	160 900 €	939 500 €
REHABILITATION SAUJON 2018	416 700 €	416 700 €
REHABILITATION SAUJON 2019	224 800 €	5 000 €
REHABILITATION SAUJON 2020	406 000 €	405 960 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2020	473 900 €	473 860 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2018	41 700 €	41 700 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2020	42 000 €	42 000 €
LAGUNES	188 300 €	170 200 €
STATION DE LAGUNAGE COZES 2019	265 000 €	261 230 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	620 000 €	620 000 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	660 000 €	660 000 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	1 540 000 €	1 476 300 €
STATION D'EPURATION DES MATHES	2 500 €	0 €
STATION D'EPURATION L'EGUILLE LES METAIRIES	275 000 €	5 000 €
STATIONS D'EPURATIONS	241 700 €	237 740 €
STOCKAGE DES BOUES	350 000 €	350 000 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	505 000 €	1 005 000 €
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	79 200 €	90 000 €

11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
TOTAL	<u>23 901 720 €</u>	<u>19 536 180 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 659 680 €	1 760 280 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	4 500 000 €	4 000 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 358 740 €	11 513 400 €
ANNUITE DE LA DETTE	0 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	6 383 300 €	2 262 500 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	<u>6 324 150 €</u>	<u>5 920 420 €</u>
COLLECTE DES DECHETS VERTS	470 000 €	440 000 €
COLLECTE OMR	2 650 000 €	2 450 000 €
COLLECTE SELECTIVE	1 500 000 €	1 450 000 €
COLONNES ENTERREES OM	153 070 €	135 600 €
CONTENEURS MENAGES	31 270 €	28 200 €
REDEVANCE HOTELLERIE DE PLEIN AIR	316 000 €	286 500 €
REDEVANCE SPECIALE	1 203 810 €	1 130 120 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	<u>2 301 420 €</u>	<u>2 301 150 €</u>
CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	22 300 €	19 500 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	350 100 €	291 050 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 340 340 €	1 306 800 €
MARCHES D'INSERTION	165 500 €	180 500 €
VERRE	423 180 €	503 300 €
<u>TRAITEMENT</u>	<u>7 171 500 €</u>	<u>7 239 000 €</u>
BOIS	130 000 €	125 000 €
CARTONS	130 000 €	370 000 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS - CENTRE DE TRI)	1 600 000 €	1 800 000 €
FERRAILLES	65 000 €	60 000 €
GRAVATS	95 000 €	80 000 €
HUILES MINERALES	0 €	3 000 €
PNEUMATIQUES	1 500 €	1 000 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	4 500 000 €	4 000 000 €
TOUT VENANT	650 000 €	800 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX</u>	<u>61 670 €</u>	<u>52 830 €</u>
COMMUNICATION	30 000 €	20 000 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	25 670 €	29 300 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	6 000 €	3 500 €
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	0 €	30 €

	BP 2020	PROPOSITIONS 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	450 300 €	282 000 €
ACQUISITION CONTENEURS OM ET CS	295 000 €	200 000 €
COLONNES ENTERREES	250 000 €	100 000 €
MATERIEL DE TRANSPORT	0 €	60 000 €
MATERIELS DIVERS	2 300 €	4 000 €
OPERATIONS DIVERSES	5 000 €	0 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	5 925 000 €	1 764 500 €
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	30 000 €	30 000 €
COLONNES ENTERREES	250 000 €	100 000 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	0 €	40 000 €
DECHETERIE ARTISANALE ST SULPICE	67 500 €	37 500 €
DECHETERIE DES PARTICULIERS	1 227 500 €	1 285 000 €
DECHETERIE MIXTE	4 500 000 €	320 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	6 000 €	6 000 €
<u>TRAITEMENT</u>	0 €	180 000 €
CENTRE DE REGROUPEMENT MEDIS	0 €	30 000 €
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	0 €	150 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX</u>	8 000 €	36 000 €
MATERIEL DE TRANSPORT	0 €	60 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	6 000 €	6 000 €
MATERIELS DIVERS	2 300 €	4 000 €

La CARA est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La prise en compte croissante des préoccupations environnementales a conduit à la mise en place d'actions de prévention à la production de déchets et au développement de collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire.

Les dépenses de fonctionnement afférentes à la compétence Gestion des Déchets se répartissent entre les dépenses de collectes, de traitement, de fonctionnement des déchetteries et les frais de gestion administrative. Si les frais de gestion administrative sont constitués principalement des charges de personnel, les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets concernent la rémunération des contrats de prestations de services nécessaires à l'exécution de la compétence ainsi que la contribution de la CARA au SIL pour le traitement des ordures ménagères.

LEXIQUE

AP/CP :	Autorisations de programme / Crédits de paiement
AE/CP :	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
CET :	Contribution économique territoriale
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CFL :	Comité des finances locales
CIF :	Coefficient d'intégration fiscale
COM :	Commune des départements d'outre-mer
CPS :	Compensation Part Salaire
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DAP :	: Dotation aux Amortissements et Provisions
DCRCD :	Dotation de compensation des reversements aux communes défavorisées
DCRTP :	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD :	Dotation générale de décentralisation
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSUCS :	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DUCSTP :	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EBM :	Equipements et Biens Mobiliers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EURIBOR :	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
FB :	Foncier bâti
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP :	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FMDI :	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNB :	Foncier non bâti
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC :	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
FPU :	Fiscalité professionnelle unique
FPZ :	Fiscalité professionnelle de zone
FSRIF :	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

GFP :	Groupement à fiscalité propre
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
K€ :	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
LFI :	Loi de Finances initiale
LFR :	Loi de Finances Rectificative
LPFP :	Loi de programmation des Finances Publiques
PIB :	Produit intérieur brut
PLF :	Projet de Loi de Finances
PLFR :	Projet de Loi de Finances Rectificative
PSR :	Prélèvements sur recettes
RCE :	Réduction pour création d'établissement
RCT :	Relations avec les collectivités territoriales
RESF :	Rapport économique, social et financier
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE :	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE :	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
TIPP :	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP :	Taxe professionnelle
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

SOURCES :

- La Caisse d'Épargne : DOB 2021 - version Novembre
- La Banque Postale : Note de conjoncture - les Finances locales, tendances 2020 ;
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ; Projet de Loi de Finances 2021, décryptage des mesures concernant les collectivités ;
- Atelier Fiscal : Diagnostic Fiscal Exercice 2020 ;
- Projet de Loi de Finances 2021 ;
- Jaunes budgétaires 2020 - Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ;

**(AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE)**